



HAL
open science

Modèle Innovation et label ACR

Richard Klein, Caroline Bauer

► **To cite this version:**

Richard Klein, Caroline Bauer. Modèle Innovation et label ACR. [Rapport de recherche] ArchiXX-2021-KLE, BRAUP; LACTH (ENSAP de Lille); ENSAP Lille; DRAC Haut-de-France; CAUE du Nord. 2021. hal-03760782

HAL Id: hal-03760782

<https://hal.science/hal-03760782>

Submitted on 25 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Programme pluriannuel de recherche 2016-2020

**Architecture du XX^e siècle,
matière à projet pour la ville durable du XXI^e
siècle**

**Outils conceptuels et techniques pour l'adaptation, la transformation,
la restauration et la valorisation des architectures récentes**

Appel à projet de recherche 2019-2020

4^e session

Volet 2 EXPERIMENTATION

LACTH

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

Modèles Innovation et label ACR

**Rapport définitif
Octobre 2021**

Caroline Bauer & Richard Klein



Sommaire

1) L'expérimentation *Modèles Innovation* et label ACR

- *Modèles Innovation*, innovation modèle ?
- Sources, méthodes et approches
- Inventaire et évaluation patrimoniale des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France
- Les objectifs de l'expérimentation

2) Expérimenter la diffusion de l'information

- La collaboration avec le CAUE du Nord
- La structuration du site dédié aux *Modèles Innovation*
- Des connaissances à la portée d'un public élargi

3) Expérimenter la labellisation des *Modèles Innovation*

- La collaboration avec la DRAC des Hauts-de-France
- Les critères pour la sélection d'opérations à labelliser Architecture Contemporaine Remarquable (ACR)
- La sélection face aux réalités

4) Une campagne photographique à l'appui des expérimentations

5) La CRPA du 23 septembre 2021 et ses résultats

6) Les suites et les perspectives de l'expérimentation

- Un groupe de travail à l'appui des futurs travaux
L'exposition Modèles Innovation et Label ACR
- les *Cahiers Thématiques n°20*, l'architecture en série et le patrimoine
- L'édition d'un ouvrage aux éditions du Patrimoine

7) Annexes

- Lettre de Mr Marc Drouet, Directeur régional, DRAC Haut-de-France
- Lettre de M^{me} Frédérique Boura, Directrice régionale adjointe, DRAC Hauts-de-France
- Lettre de Mr Benoît Poncelet, directeur du CAUE du Nord
- Fiches de repérage et d'information sur les opérations sélectionnées
- Fiche synthétique de présentation du corpus remis aux membres de la CRPA
- Ordre du jour de la CRPA
- diaporama de présentation à la CRPA du 23 septembre 2021
- Prototype d'une planche A0 « standard » de la future exposition itinérante *Modèles Innovation et label ACR*
- Appel à contribution des *Cahiers Thématiques n°20*
- Sommaire des CT 20
- Projet de l'ouvrage de la collection Carnet d'architecture aux éditions du patrimoine
- *Ça va barder pour les Modèles Innovation*, travaux en cours sur un modèle Salamandre à Etaples (Pas-de-Calais)
- Fiche de la recherche sur le site de l'USH
<https://panorama.acteursdelhabitat.com/editor/1546?key=832TDzMNID>
- Résumé du projet de recherche

I. L'expérimentation Modèles Innovation et label Architecture Contemporaine Remarquable

Les équipes de recherche de laboratoire du Lacth (Ensap de Lille) et de l'Inama (Ensa de Marseille) ont répondu dans le cadre de la 2^e session de l'appel à projet *Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle* à partir d'une proposition qui s'intitulait *Repenser l'innovation, connaître et gérer le legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1968-1978*. Anabela de Araujo en était la responsable scientifique, Richard Klein a assuré la coordination de l'équipe lilloise et le rapport définitif de cette recherche a été rendu le 15 février 2020.

Notre proposition était fondée sur plusieurs constats. Dès la fin des années 1950, la solution française pour loger le plus grand nombre, « les grands ensembles », est fortement critiquée. A la fin des années 1960, cette critique atteint plusieurs niveaux différents, des milieux spécialisés à la culture populaire, au cinéma comme la littérature. En 1973, la crise du pétrole et la limitation de la taille des opérations imposée par la circulaire Guichard signalent la proche fin de la période des architectures de la croissance économique. Au tournant des années 1960-1970, dès que l'Etat français est confronté à ce que certains considèrent comme l'échec de la forme urbaine des « grands ensembles », le pouvoir politique avance la nécessité du changement. La politique de construction de logements collectifs est réorientée vers le renouvellement et l'innovation. Le *Plan Construction* est créé en 1971, il a l'ambition de stimuler l'innovation et d'améliorer le cadre de vie.

Les résultats de cette politique publique ont renouvelé la production de logements selon trois axes : le premier est une innovation technique constructive, le second repose sur un renouvellement typologique, le troisième est un renouvellement morphologique. Au tournant des années 1960 et 1970, l'organisation du *Plan Construction* vise la production de logements sociaux à

caractère expérimental, innovant et qualitatif. Cette production architecturale a été l'objet d'étude que nous avons choisi d'étudier.

L'équipe de l'Inama à Marseille avait choisi au sein de cette production d'étudier plus particulièrement l'habitat intermédiaire implanté dans le sud de la France et plus précisément des opérations singulières souvent inscrites dans des sites en pente.

L'équipe du Lacth à Lille a choisi comme objet d'étude les *Modèles Innovation* qui étaient destinés, eux, à une production « en série ». Parmi un ensemble de procédures et d'opérations plus ou moins expérimentales, les *Modèles Innovation* représentent vraisemblablement la version la plus pragmatique de la tentative de changement dans l'édification du logement social par la politique des modèles. Les équipes qui concourent afin d'avoir leurs modèles retenus regroupent concepteurs et producteurs. Les entreprises de bâtiment et l'industrie sont ainsi directement impliquées dans la conception des modèles, dont plusieurs reposent avant tout sur des procédés techniques de construction. Trois campagnes d'agrément ont été organisées en 1973, 1974 et 1975, qui ont délivré 31 agréments *Modèles Innovation* destinés à répondre à ce nouveau cadre de la commande du logement social.

Modèles Innovation, innovation modèle ?

Un programme de recherche antérieure, portant sur l'architecture de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq, a familiarisé l'équipe lilloise à quelques *Modèles Innovation*, dont une des particularités est une présence quasi systématique dans le tissu urbain des villes nouvelles françaises. Mais, l'intérêt de l'objet d'étude est aussi lié à la période historique charnière dans lequel il s'inscrit. Des événements importants signalent la fin d'une ère : le premier choc pétrolier ébranle l'économie au cours de l'année 1973, et, en 1974, l'élection à la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing correspond à un

renouvellement du discours politique sur la qualité architecturale. La période soulève également les questions énergétiques et environnementales. Le 19 avril 1974, lors de la campagne électorale, l'agronome René Dumont présente un programme écologique : il évoque la raréfaction des ressources énergétiques, les menaces de l'expansion illimitée, le gaspillage des matières premières et boit un verre d'eau devant les caméras de télévision pour symboliser la préciosité du liquide et sa future rareté. Enfin, les années 1973 à 1975 correspondent à la borne généralement retenue pour la fin des trente glorieuses et la fin des années de la croissance¹. La situation historique des trois années de l'adoption des *Modèles Innovation* correspond donc à moment singulier, à la charnière de deux périodes, qui expliquent vraisemblablement que nos objets d'étude soient au cœur de relations complexes entre économie, énergie, idéologie et esthétique architecturale.

Nous n'étions pas tout à fait sur un terrain vierge et quelques études précédentes évoquent la politique des modèles et sa production architecturale : un mémoire de recherche de Patrick Joly étudiant Nantais dirigé par Jean-Pierre Peneau (1978), les travaux de Christian Moley, chargé par le *Plan Construction* d'évaluer l'innovation architecturale dans la production du logement social pratiquement dans le feu de l'action (1979), les travaux de Joseph Abram à propos des opérations expérimentales (Pan et Rex) qui comprennent un précieux entretien avec Henri-Pierre Maillard concepteur d'un des *Modèles Innovation* (le « Tabouret » Maillard-SAE) (1983)². L'ensemble de cette politique a donc été l'objet d'une évaluation critique précoce mais

¹ Jean Fourastié, *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979. Richard Klein & Gérard Monnier, *Les années Zup, architectures de la croissance 1960-1973*, Paris, Picard, 2002.

² Patrick Joly, sous la direction de Jean-Pierre Peneau, *L'aspect novateur dans la politique du plan construction*, upa Nantes, 1978. Moley Christian, *L'innovation architecturale dans la production du logement social (1972-1978)*, Paris, Plan Construction, ministère de l'Équipement, 1979. Gross Daniel, Abram Joseph, *Bilan des réalisations expérimentales en matière de technologie nouvelle, plan construction 1971-1975*, rapport de recherches du CEMPA, Paris, Plan construction, 1983.

également de commentaires de la part des historiens de l'architecture³. Leurs avis opposés ouvraient à des hypothèses pratiquement contradictoires en créant une situation intellectuelle particulièrement stimulante. D'autant plus stimulante qu'une autre intuition nous guidait : ces opérations étant plus récentes que les grands ensembles, nous pensions donc les découvrir dans leur état initial. Nous avons tout du moins l'idée, au début de la recherche, que la situation serait plus positive que pour l'étude des grands ensembles, dont les dimensions structurelle, architectonique, paysagère, esthétique, plastique ont le plus souvent totalement disparue. Cela a été en grande partie démenti.

Sources, méthodes et approches

Les Archives de la Direction de la Construction déposées à la Bibliothèque Nationale de France ont constitué une source précieuse qui, associée aux publications directement liées aux *Modèles Innovation* (plaquettes de présentation des modèles, publications du *Plan Construction*, revues spécialisées), permettent d'informer à la fois les points de vues des instigateurs de la politique des modèles et ceux des acteurs de leur conception. Les réalisations elles-mêmes, les architectures et les paysages produits, les documents qu'elles ont générés sont par contre peu examinés. L'équipe du Lacth a choisi de croiser systématiquement les sources archivistiques et la réalité du terrain, selon six approches. Ainsi la recherche lilloise se présentait selon six parties considérées comme complémentaires :

I) Un inventaire visant la connaissance et interrogeant l'intérêt patrimonial des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) au regard des critères du label *Architecture contemporaine*

³ Gérard Monnier, *L'architecture moderne en France, tome 3, De la croissance à la compétition, 1967-1999*, Paris, Picard, 2000. Jacques Lucan, *Architecture en France, 1940-2000, histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, 2001.

remarquable (Richard Klein & Caroline Bauer avec la participation de Mickaël Vallée).

2) L'étude des composants du second œuvre des *Modèles Innovation*, qui cherchait à interroger leur potentiel de durabilité, d'évolutivité et d'obsolescence, ainsi que les stratégies de rénovation des édifices. (Catherine Blain & Éric Monin avec la collaboration de Benjamin Delaunay, Mickaël Vallée et Mathilde Seidlitz).

3) L'étude de systèmes dynamiques pour la rénovation énergétique du patrimoine architectural du XX^e siècle, envisagés comme une alternative aux études en régime stationnaire. (Antonella Mastroilli, Roberta Zarccone, Téva Colonneau, Sabrina Chénafi).

4) L'étude du paysage des *Modèles Innovation*, de leurs doctrines, de la production architecturale du paysage et de ses transformations (Denis Delbaere).

5) Le modèle Gradins-Jardins : legs et renouveau d'une innovation générique, ou le logement social comme héritage pour le XXI^e siècle. Volet pédagogique de l'Atelier de théorie et pratique de conception de Gilles Maury.

6) Fabien Vienne à La Ciotat, Pierre Prunet et le modèle Village de l'Ouest, architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle. Volet pédagogique de l'atelier de théorie et pratique de Pascal Lejarre.

Le rapport définitif daté du 15 février 2020 énonce la synthèse et les résultats de la recherche. Mais, deux parties trouvent des développements au travers de la session 4 et de son volet n°2 consacrés à l'expérimentation : l'étude des systèmes dynamiques pour la rénovation énergétique du patrimoine architectural du XX^e siècle et l'inventaire et évaluation patrimoniale des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France, toutes deux menées par le Lacth.

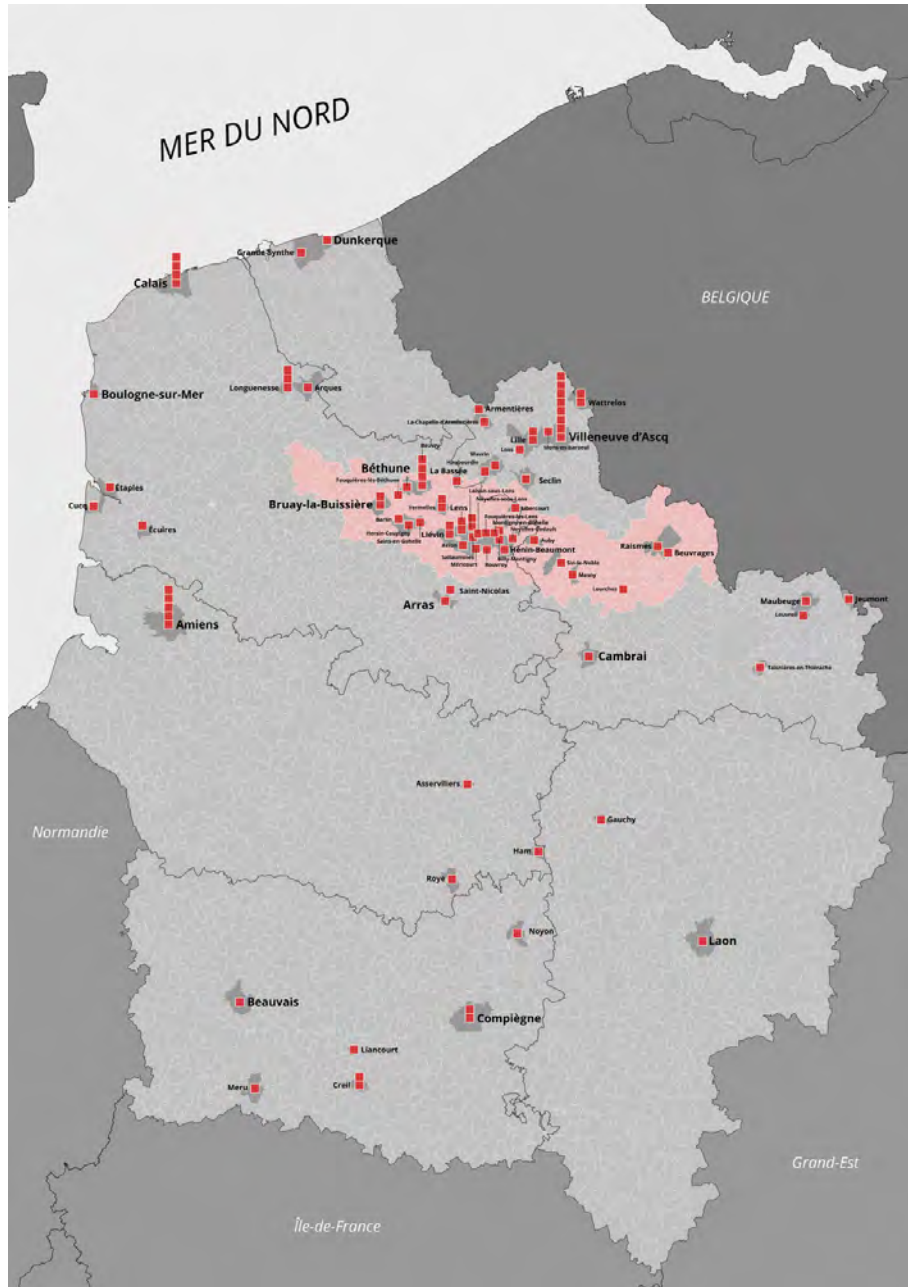
La présente proposition s'intitule *Modèles Innovation et label ACR*. Elle porte sur l'expérimentation à partir de l'inventaire et de l'évaluation patrimoniale des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France.

Inventaire et évaluation patrimoniale des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France

L'inventaire des *Modèles Innovation* édifiés dans les Hauts-de-France qui a été réalisé dans le cadre de la recherche « Repenser l'innovation, connaître et gérer le legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1968-1970 » comprend 85 opérations. Cet inventaire confirme la place prépondérante de la région Hauts-de-France, et particulièrement des départements du Nord et du Pas-de Calais, dans l'adoption des Modèles issus des trois campagnes d'agrément de 1973, 1974 et 1975. Cet inventaire a été réalisé à partir d'une liste issue des archives de la Direction de la Construction croisée avec des sources archivistiques départementales et régionales, puis avec un repérage visuel ainsi qu'une visite de chaque site sur le terrain. La région des Hauts-de-France compte initialement 91 opérations utilisant 15 types de *Modèles Innovation* : *At Home* (1 opération), *Composec* (3), *Dm73* (2), *G2* (12), *M+m* (7), *Maillard S.A.E* (1), *Maille* (4), *Maisons-Gradins-Jardins* (15), *Maisons & Jardins* (1), *Polyvalence* (6), *Salamandre* (8), *Sicca* (16), *Structure-accueil* (6), *Trirème* (1), *Village de l'Ouest* (8).

Les résultats de la recherche développés à partir de cet inventaire reviennent sur les raisons de ces quantités et de ces disparités selon les modèles. L'étude des écarts entre le modèle et sa réalisation sur le terrain, ainsi que la confrontation entre l'analyse critique de la politique des modèles et l'analyse des opérations réalisées, ouvrent des perspectives et des interprétations qui relativisent les études élaborées sans examen de terrain et suivant des points de vue énoncés à distance. Les écarts entre le caractère du modèle et les qualités architecturales et paysagères des opérations sont ainsi révélateurs du

pois de l'industrie ou de la capacité d'adaptation de l'architecture à des situations différenciées. Ces résultats permettent également de hiérarchiser fortement les modèles comme les opérations.



Les *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France
(par opération, par ville, la zone rouge clair représente le bassin minier)

Les objectifs de l'expérimentation

Les critères du label Architecture Contemporaine Remarquable appliqués aux *Modèles Innovation* permettent d'imaginer comment le logement collectif issu d'une politique publique nationale peut être traité dans le cadre d'une campagne de labellisation. La connaissance détaillée des opérations dans leurs réalités matérielles et leur contexte culturel permet de saisir l'évolution de ce patrimoine, et d'ancrer leur avenir dans un contexte d'interventions raisonnées. Il s'agit ainsi d'inscrire les valeurs patrimoniales des *Modèles Innovations*, et plus généralement celles du patrimoine du XX^e siècle, en lien étroit avec les logiques de rénovation énergétique, pour favoriser la transition vers une ville durable du XXI^e siècle.

Les objectifs de l'expérimentation que nous avons proposée afin de répondre au volet n°2 de la 4^e session du programme de recherche *Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle* étaient de tester en situation réelle avec deux partenaires, la DRAC des Hauts-de-France et le CAUE du Nord, les résultats de la recherche de plusieurs points de vue :

1) Expérimenter la diffusion des hypothèses, méthodes et résultats dans les différents territoires des Hauts-de-France auprès des publics concernés (scientifiques, architectes, bailleurs, élus, habitants ...) à partir de la base S-PASS Territoires (s-pass.org) une plate forme collaborative et participative portée par le réseau des CAUE.

2) Expérimenter à partir de l'inventaire réalisé dans le cadre de la phase précédente de la recherche et complété grâce cette 4^e session, les instruments d'une campagne de labellisation au titre du label Architecture Contemporaine Remarquable (ACR), des opérations issues des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France.

Le 05 décembre 2019, Mr Marc Drouet, Directeur Régional des Affaires Culturelles des Hauts de France, confirmait son partenariat, soulignait son intérêt dans cette expérimentation et dans le fait qu'elle alimente utilement la réflexion au sujet du label Architecture Contemporaine Remarquable.

Le 28 novembre 2019 Mr Benoît Poncelet, Directeur du CAUE du Nord, a confirmé sa participation en tant que partenaire : *Le CAUE du Nord répond présent à ta proposition d'être associé à la réponse que tu proposes pour la session 4 « expérimentation ». Celle ci permettra de contribuer à la diffusion de la connaissance auprès des territoires concernés pour l'information et le développement de la sensibilité et l'esprit de participation des publics concernés dans le cadre de la mission confiée par la Loi au CAUE.*

Les travaux réalisés pourront venir enrichir la médiathèque des territoires que nous avons constituée avec la plateforme S-PASS Territoires et pourront être valorisés dans l'accompagnement des structures de portage immobilier de ce patrimoine.

Nous pouvons aussi envisager d'ouvrir un portail spécifique au patrimoine XX^e en relation avec les CAUE qui partagent nos préoccupations et les mêmes outils.

2. Expérimenter la diffusion de l'information

La collaboration avec le CAUE du Nord

L'utilisation de la plateforme S-PASS Territoires portée par le réseau des CAUE a été choisie afin de diffuser la connaissance issue du travail de recherche et d'assurer la valorisation des opérations *Modèle Innovation* repérées sur le territoire des Hauts-de-France. Cette diffusion de l'information issue de la recherche peut constituer un modèle et être répliquée dans d'autres territoires en France.

Un site dédié spécifiquement à cette recherche a été ouvert officiellement le 23 mars 2020 et accueilli sur la plateforme S-PASS : www.modelesinnovation.fr

Plusieurs réunions de travail ont permis de mettre en place, d'organiser et d'enrichir les informations communiquées sur le site dédié. Les conditions sanitaires nous ont parfois imposé la tenue de réunions à distance. Le jeudi 19 mars 2020, une réunion en visioconférence avec Mr Vincent Bassez du CAUE du Nord avait pour objet la définition des éléments prioritaires à mettre en place. Cinq notices tests présentant un modèle et une opération par département sont alors intégrés au site dédié. Le vendredi 9 octobre 2020, la réunion avec Mr Benoît Poncelet, directeur, et Mr Vincent Bassez, CAUE du Nord a permis de définir la méthode du basculement des données de l'étude et de l'inventaire des 85 opérations sur la plateforme S-PASS. Le contenu complet a été progressivement intégré à la plateforme, tout en permettant la poursuite du travail au sujet de questions plus générales. Le mercredi 31 mars 2021, la réunion au CAUE portait sur la poursuite de l'intégration des 85 opérations, et la sélection des documents iconographiques, de l'onglet actualités, d'une cartographie (Mr Vincent Bassez, Mr Clément Terrier et Mme Delphine Lemanski, CAUE du Nord). Le vendredi 28 mai 2021, la réunion au CAUE avec Mr Vincent Bassez, Mr Clément Terrier, Mme Delphine Lemanski, portait

sur la finalisation de la plateforme, la question des droits iconographiques, et les problématiques d'affichage.

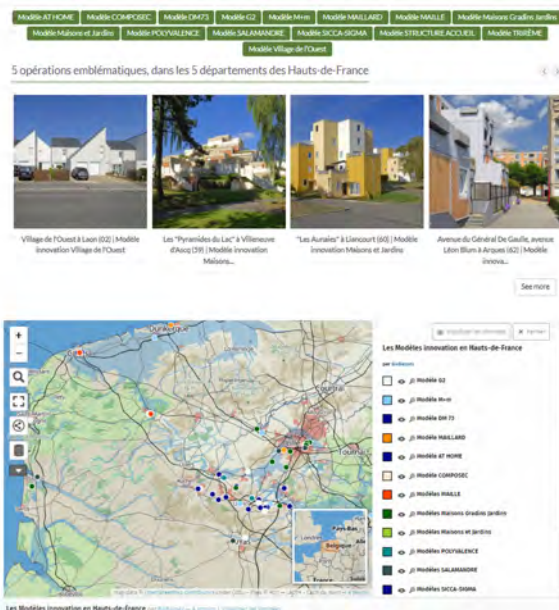
La structuration du site internet dédié aux *Modèles Innovation*

La page d'accueil présente :

- Une bannière dynamique qui présente les différents contenus du site, avec un accès rapide vers ceux-ci.
- Les cinq notices qui ont fait office de tests sont présentées comme « opérations emblématiques, dans les 5 départements des Hauts-de-France ».
- Une cartographie dynamique des 85 opérations classées par modèles permet de géolocaliser et d'accéder aux notices de chaque opération.
- Des liens rapides vers : les documents clés de la démarche de labellisation et l'actualité.



Page d'accueil et sa bannière dynamique
Site www.modelesinnovation.fr



Page d'accueil avec les 5 opérations emblématiques et la cartographie dynamique. Site www.modelesinnovation.fr

Le site est structuré en 4 onglets principaux :

- A propos : Cet onglet expose le contexte de la recherche et propose des extraits du rapport de recherches en format pdf : l'article de synthèse de Richard Klein (Rapport Lacth, p. 6-21), l'article de synthèse de Caroline Bauer (Rapport Lacth, p. 22-34) et l'inventaire (annexe I.1).
- L'actualité : sous la forme d'une frise chronologique, les grandes étapes de la recherche y sont explicitées, avec notamment les colloques et webinaires dans lesquels ont été présentées les recherches.
- Les modèles : Il s'agit de l'onglet principal du site, qui présente les quinze modèles et les 85 opérations associées.
- Ressources : cet onglet structuré en trois sous-onglets (Observatoire/Médiathèque/Activité) correspond aux outils spécifiques développés par l'union régionale des CAUE sur cette plateforme S-PASS. Il

permet de croiser les différentes thématiques abordées dans le cadre de la recherche avec les thèmes traités plus largement par les CAUE.

Chaque Modèle est ainsi renseigné par une notice de 1 500 signes environ, décrivant : les caractéristiques principales du modèle tel que proposé à l'agrément lors des campagnes des concours de 1973, 1974 et 1975 ; les auteurs du procédé et leur biographie ; la mise en œuvre du procédé dans la région.

Puis, chacune des 85 opérations est présentée selon les informations disponibles sous un format synthétique : nom de l'opération, modèle dont elle est issue, adresse et géolocalisation, propriétaire (bailleur social et/ou copropriété), années de construction, architecte d'opération. Des photographies sont disponibles pour chacune des opérations, réalisées par Caroline Bauer, Richard Klein et Vincent Lecigne.

The screenshot displays the website interface for 'modèles innovation'. The main navigation bar includes 'ACTUALITÉ', 'LES MODÈLES', 'RESSOURCES', and 'À PROPOS'. The page title is 'LES MODÈLES'. A sidebar on the left lists various model categories: AT HOME, COMPOSEC, DM 73, G2, M-in, MAILLARD, MAILLE, Maisons Grands Jardins, Maisons et Jardins, POLYVALENCE, SALAMANDRE, SICCA-SIGMA, STRUCTURE ACCUEIL, TRIRÈME, and Village de l'Ouest. The main content area is titled 'Maisons et Jardins' and contains a detailed description of the model, its history, and its architectural features. A featured project card for 'Les Aunaies' à Liencourt (60) is also visible, including a photo of the building and its location on a map.

Exemple de présentation des modèles, avec le modèle *Maisons et Jardins*.
Site www.modelesinnovation.fr

LES MODÈLES

- AT HOME
- COMPOSEC
- DM 73
- G2
- M+m
- MAILLARD
- MAILLE
- Maisons Gradins Jardins
- Maisons et Jardins
- POLYVALENCE
- SALAMANDRE
- SICCA-SIGMA
- STRUCTURE ACCUEIL
- TRIRÈME
- Village de l'Ouest

Marqueur


"Les Aunaies" à Liancourt (60) | Modèle innovation Maisons et Jardins

03/21/2020 CAUE du Nord Vincent BASSEZ

PATRIMOINE ARCHITECTURAL préfabrication ENSEMBLE D'HABITATIONS Logement social
 patrimoine du XXe siècle Modèles Innovation Maisons et Jardins Label Architecture Contemporaine
 Remarquable
 Liancourt



Localisation



Détails

Informations

Cette opération de logements fait partie de l'inventaire des Modèles innovation construit dans les Hauts-de-France. Elle est issue du modèle Maisons et Jardins.

Rénovée, propriété de l'Office public d'aménagement et de construction de l'Oise, l'opération Maisons et Jardins de Liancourt abrite la résidence Les Aunaies. Le chantier est mené entre 1976 et 1978.

Exemple de page d'une opération avec l'opération Les Aunaies à Liancourt sur le modèle *Maisons et Jardins*.

Site www.modelesinnovation.fr

Des connaissances à la portée d'un public élargi

La mise en place d'un site internet dédié sur la plateforme S-PASS Territoires portée par le réseau des CAUE, permet d'envisager à terme d'atteindre un public large et de valoriser les recherches à plusieurs niveaux :

- Le réalisation de notices courtes sur la politique des Modèles innovation et sur les 15 modèles mis en œuvre dans les Hauts-de-France, ainsi que des informations sur l'ensemble des 85 opérations répertoriées, avec une large place laissée à l'iconographie et à la photographie contemporaine, privilégie l'appropriation de la connaissance par un public non scientifique, tels que habitants, usagers ou élus ayant la charge de ce patrimoine sur leur territoire.
- Les documents extraits du rapport de recherche mis à disposition pour téléchargement permettent d'approfondir cette première base de connaissances, en proposant à la lecture des documents sur les spécificités de ce corpus d'opérations et sur sa valeur patrimoniale. L'inventaire exhaustif des Modèles innovation dans les Hauts-de-France, qui constituait l'annexe I.I. du rapport de recherche remis en février 2020, est également disponible au téléchargement. Ces documents complémentaires permettent à un public spécialisé, tels que scientifiques ou architectes, d'avoir accès à des informations plus précises selon leurs point d'intérêts.
- La géolocalisation de chacune des 85 opérations et la mention systématique des propriétaires des opérations permettent par ailleurs aux bailleurs sociaux d'identifier les opérations dont ils ont la charge et ainsi de les replacer dans le contexte plus global de cette politique des Modèles Innovation.

Des mots-clés sélectionnés à la fois de manière générale par rapport au sujet de la recherche, mais aussi plus spécifiquement par opération, notamment concernant les lieux des opérations et les acteurs de la construction, permettent d'identifier les différents objets exposés à partir d'une recherche sur un moteur de recherches. Des tests effectués depuis le moteur de

recherche Google avec le lieu des opérations et les acteurs de la construction, permettent ainsi de confirmer la bonne indexation du site internet www.modelesinnovation.fr dans la liste des résultats.

Le CAUE du Nord doit mener une campagne de communication au sujet de l'outil que représente le site dans l'ensemble des 5 départements des Hauts-de-France. L'intégration du site à la plateforme S-PASS Territoires portée par le réseau des CAUE, permet d'intégrer les recherches à la médiathèque des Territoires portée par les CAUE, dans l'objectif notamment de développer les récits à l'échelle européenne. Le CAUE du Nord envisage également de déployer d'autres moyens de communication à partir de ce site internet, afin de croiser outils numériques, documentation papier et visite *in situ*.

3. Expérimenter la labellisation des Modèles Innovation

La collaboration avec la DRAC des Hauts-de-France

Afin de mettre en place les critères de sélection, d'échanger avec les propriétaires, plusieurs réunions de travail ont été organisées, parfois à distance en raison des conditions sanitaires : le mercredi 1^{er} juillet 2020, la réunion prévue initialement à la DRAC (site Amiens), s'est finalement tenue en visioconférence, et a réuni Christian Douale, Perrine Fuchs, Anaïs Dorey, ainsi que Richard Klein et Caroline Bauer. Elle a permis de présenter la sélection des opérations et l'argumentaire de l'évaluation de leur valeur patrimoniale. Lors de cette réunion, il a été convenu que la sélection soit présentée dans son ensemble et non en opérations séparées. Cette particularité est importante et elle nous paraissait essentielle en raison de la nature même de la série que représentent ces modèles. La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement de la CRPA, son calendrier de travail ainsi que la tenue des commissions. La sélection devait initialement être présentée en 2020. Une lettre datée du 9 décembre 2020 nous a informé de l'impossibilité de la présentation à cette date, qui s'est finalement tenue le 23 septembre 2021.

Le mardi 9 février 2021, Richard Klein a présenté l'expérimentation lors de la réunion du comité de pilotage du label ACR dans les Hauts-de-France. Le personnel de la Drac en charge du dossier, en partie renouvelé, a manifesté tout son intérêt pour cette expérimentation. Mr Franck Senant, Conservateur Régional des Monuments Historiques, Mesdames Mathilde Méreau, CRMH adjointe et Perrine Fuchs, chargée de la protection Monuments Historiques, qui sont en charge du dossier ont ensuite participé à une réunion avec Richard Klein afin de déterminer le nouveau calendrier de l'opération. La DRAC a entamé les démarches de contacts avec les propriétaires, bailleurs ou copropriétés des opérations sélectionnées. L'avis des propriétaires est requis

afin de préparer les passages en CRPA et la méconnaissance du nouveau label ACR a rendu ce travail encore plus indispensable afin de sensibiliser les propriétaires à la procédure et aux effets du label. Le mercredi 7 avril 2021, une réunion en visioconférence, avec Franck Senant et Perrine Fuchs, Caroline Bauer et Richard Klein avait pour objectif la vérification documentaire et relance auprès des bailleurs et des co-propriétés. Le mardi 3 août 2021, une réunion à la DRAC avec Perrine Fuchs et Mathilde Méreau, Caroline Bauer et Richard Klein, portait sur l'organisation et la présentation à la CRPA du 23 septembre 2021 : répartition, planning, élaboration d'un document d'information préparant les membres de la CRPA à la campagne de labellisation. Le jeudi 16 septembre 2021, une réunion à la DRAC et en visioconférence, avec Perrine Fuchs et Mathilde Méreau, Caroline Bauer et Richard Klein, permettait de finaliser la présentation du 23 septembre 2021, notamment concernant la délimitation précise des opérations, et la confirmation du refus du propriétaire de l'opération Dm73.

Les critères pour la sélection d'opérations à labelliser Architecture Contemporaine Remarquable (ACR)

Le label *Architecture Contemporaine Remarquable*⁴ remplace l'ancien Label *Patrimoine du XX^e siècle* institué en 1999⁵. Il est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. Au-delà du changement de nom, le nouveau label ACR précise le bornage chronologique des édifices (de moins de cent ans) et impose aux propriétaires de signaler toute intention de travaux dans les deux mois précédents le dépôt d'un permis

⁴ Le label *Architecture Contemporaine Remarquable* est mis en place depuis le décret n° 2017-433 du 28 mars 2017.

⁵ Le label « Architecture contemporaine remarquable » a été créé par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Le label « Patrimoine du XX^e siècle » a quant à lui été institué par la circulaire du 18 juin 1999, suite à la recommandation du Conseil de l'Europe du 9 septembre 1991 incitant à l'identification et à l'étude de l'architecture du XX^e siècle.

de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. Le décret publié au mois de mars 2017 définit quant à lui, pour la première fois, les critères d'attribution du label⁶. Ils sont au nombre de six :

- singularité de l'œuvre ;
- caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique, ou sa place dans l'histoire des techniques ;
- notoriété de l'œuvre eu égard notamment aux publications dont elle a fait l'objet ou la mentionnant ;
- exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique ;
- valeur manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu ;
- appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

Issu d'une volonté politique liée à la notion d'innovation, et de l'action du *Plan construction*, l'ensemble des opérations des *Modèles Innovations* fait écho très directement à deux critères d'attribution du label ACR : le caractère innovant ou expérimental, ainsi que l'exemplarité de l'œuvre à une politique publique. Leur caractère innovant se démarque par les qualités techniques et constructives (modèles Maillard ou Maille notamment), leur innovation sur la définition d'un espace flexible et polyfonctionnel (modèle Polyvalence) du logement, mais aussi sur l'articulation tridimensionnelle des volumes en rapport avec la configuration de l'espace urbain (modèles M+m ou Maisons et jardins). Leur large application sur le territoire (16 opérations dans le bassin minier du modèle Sigma de la société de charbonnage Sicca par exemple) leur confère aussi le caractère d'exemplarité, mais permettent aussi de distinguer des opérations uniques, répondant ainsi au critère de « singularité de l'œuvre ».

⁶ Décret n°207-433 du 28 mars 2017, relatif au label « Architecture contemporaine remarquable », pris en application de l'article L. 650-I du code du patrimoine.

L'opération à Longuenesse (Pas-de-Calais) du modèle Trirème, conçu par Jacques Kalisz, est ainsi l'unique réalisation du modèle en France, tandis que l'opération réalisée par deux membres de l'AUA, Georges Loiseau et Jean Tribel, à partir du procédé Maille à Arques, est exceptionnelle par la qualité de sa mise en œuvre, de l'échelle urbaine jusqu'au détail des composants préfabriqués.

Encore peu étudiés, les *Modèles Innovations* font l'objet d'apparitions ponctuelles dans les publications récentes, en rapport à des opérations spécifiques, mais sont *a contrario* présentes dans les publications contemporaines de leur réalisation et en particulier dans les périodiques professionnels. Le critère de la notoriété de l'œuvre peut également se trouver justifié par l'examen des reportages menés par de grands noms de la photographie, tels que Véra Cardot et Pierre Joly pour des opérations issues des modèles Trirème et Maisons Gradins Jardins.

Les deux derniers critères, ceux concernant la reconnaissance nationale ou locale de l'auteur et la valeur de manifeste de l'œuvre, sont peut-être les plus évidents à expliciter pour plusieurs modèles et opérations. La figure tutélaire d'André Wogenscky participe ainsi à l'élaboration du modèle Salamandre qui porte les traces de l'esthétique corbuséenne. Mais, c'est également toute une génération d'architectes et d'entrepreneurs nés au milieu des années 1920 et dont la carrière en pleine expansion sera confirmée après la politique du *Plan construction*, qui participe à ces campagnes des *Modèles Innovations*. Ces concepteurs sont souvent à l'origine de recherches manifestes dans leurs domaines, comme en témoignent les architectes Michel Andrault et Pierre Parat avec le travail sur les typologies du logement entamé dès les années 1960.

La proposition de labellisation s'est bien sûr fondée sur les 6 critères du label Architecture Contemporaine Remarquable. Cependant, compte tenu de la spécificité du corpus, d'autres critères ont également été pris en compte :

- la nécessité d'une représentativité géographique des 5 départements des Hauts-de-France a semblé indispensable même si les départements du Pas-de-Calais et du Nord concentrent la majorité des opérations.
- la nécessité de la plus grande représentativité possible des modèles mis en œuvre dans la région : sur 15 modèles, 11 sont représentés dans la sélection finale.
- l'intégrité des opérations a été un critère de choix important. Il semblait essentiel que cette intégrité soit encore présente ou qu'elle puisse être préservée en cas de travaux. Certains modèles, comme le modèle Structure accueil de Louis Schneider, n'ont pu malheureusement être représentés en raison des trop grandes évolutions des opérations par rapport à l'état initial des constructions.

A partir de la combinaison de ces critères, une première sélection de 22 opérations (sur les 85 opérations réalisées) a été réalisée :

- At Home : pas d'opération
- Composec : Villeneuve d'Ascq
- DM 73 : Calais (Beaumarais)
- G2 : Amiens Quartier sud-est
- M+m : pas d'opération
- Maillard SAE : Dunkerque
- Maille : Arques
- Maison Gradin Jardin : Amiens (copropriété), Beauvais (en partie seulement), Compiègne, Liévin, Vermelles, Villeneuve d'Ascq (Pyramides)
- Maisons et Jardins : Liancourt
- Polyvalence : Beuvry, Jeumont
- Salamandre : Haubourdin, Villeneuve d'Ascq (partie copropriété)

- Sicca-Sigma : Bruay-La-Buissière, Hersin-Coupigny,
Méricourt
- Structure Accueil : Pas d'opération
- Trirème : Longuenesse
- Village de l'Ouest : Laon, Villeneuve d'Ascq

Résultats : la sélection devant les réalités

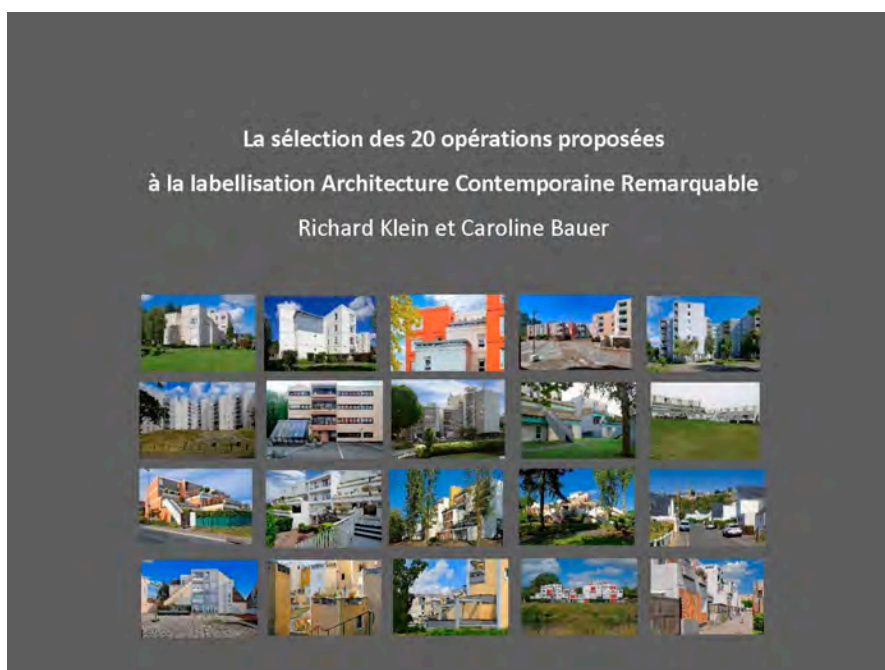
A l'issue de l'application de cette critériologie, deux opérations ont dû être retirées de cette première liste de 22 opérations, en raison de contraintes extérieures :

- L'opération à Jeumont issue du modèle Polyvalence est en effet promise très prochainement à une démolition totale dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).
- La résidence Maurice Marinot à Calais, issue du modèle Dm73, a fait l'objet du seul refus de labellisation formulé par un propriétaire, en l'occurrence le bailleur Terre d'Opale Habitat.

Une liste de 20 opérations a été ainsi proposée à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture du 23 septembre 2021 pour une labellisation Architecture Contemporaine Remarquable (ACR). Par ailleurs, sur l'ensemble des 85 opérations, l'opération Maille à Arques se démarque plus particulièrement et nous l'avons proposé pour une protection au titre des Monuments Historiques.

Grâce à la prise en compte de la critériologie inhérente au label ACR, mais aussi à la définition de critères complémentaires de représentativité lié à la spécificité d'un corpus d'architectures en série, ainsi qu'à la notion d'intégrité de ces opérations de logements qui ont souvent fait l'objet d'interventions

lourdes, une méthodologie de labellisation ACR d'objets en série a été mise en place, et pourrait être reproduite sur d'autres territoires ou avec d'autres architectures en série.



Extraits de la présentation faite à la CRPA le 23 septembre 2021.

4. Une campagne photographique à l'appui des expérimentations

Dans le cadre de l'expérimentation, nous avons missionné et dirigé une campagne photographique des opérations sélectionnées afin de pouvoir fournir des images contemporaines de ces architectures. Il s'agit de compléter les documents historiques mais également de constituer un outil de sensibilisation. Ces photographies sont d'ores et déjà utilisées par la plateforme S-Pass et ont été transmises aux services de la DRAC Hauts-de-France. Ces images ont été utilisées au moment de la présentation de la sélection en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture. Elle seront également disponibles afin d'être utilisées comme la matière de l'exposition itinérante présentant le corpus labellisé et pourront être versées dans des bases iconographiques nationales du Ministère de la Culture.



Opération Maisons Gradins Jardins à Amiens.
Photo Vincent Lecigne, 2020.



Opération Sicca Sigma à Hersin-Coupigny.
Photo Vincent Lecigne, 2020.

5. La CRPA du 23 septembre 2021 et ses résultats

Le 23 septembre 2021, l'ordre du jour de la CRPA des Hauts-de-France prévoit la présentation de notre travail et la sélection que nous proposons dans le cadre de l'expérimentation.

La plage horaire prévue, de 9h30 à 11h30 dévolue à cette présentation est structurée comme suit :

- Présentation du label ACR et du groupe de travail sur l'accompagnement aux travaux sur les logements Modèles innovation labellisés (Perrine Fuchs et Mathilde Méreau (Drac) 9h30-9h45
- Présentation du Lacth, du programme de recherche et de la méthode de travail (Richard Klein) 9h45-9h55
- Présentation du contexte historique des logements collectifs des années 1970 et du programme de logements Modèles innovation (Richard Klein) 9h55-10h05
- Présentation des critères de labellisation appliqués aux logements Modèles innovation (Carline Bauer) 10h05-10h15
- Présentation de la sélection d'opérations proposées à la labellisation (Caroline Bauer & Richard Klein) 10h15-11h
- Débat et votes 11h-11h30

Lors des débats deux questions ont été soulevées. La première portait sur les espaces extérieurs, espaces publics ou collectifs et l'attention dont ils devaient éventuellement faire l'objet. La seconde question portait sur les critères esthétiques qui avaient influé sur la sélection. Enfin, un commentaire insistait sur les qualités et la rigueur de notre présentation particulièrement sur les aspects d'identification, de croisement entre la connaissance historique et

l'inventaire territorial. La sélection était considérée comme raisonnée et l'argumentaire pertinent.

Nous avons quitté la salle au moment des votes. La CRPA a adopté la proposition de labellisation des 20 opérations *Modèle Innovation* ainsi que la proposition d'inscription à l'inventaire d'une des opérations (Modèle Maille, opération à Arques).

6) Les suites et les perspectives de l'expérimentation

- Exemplification de l'expérimentation et reconnaissance du caractère sériel de l'architecture

Le partenariat avec la DRAC sur la mise en place d'une action de labellisation ACR d'opérations issues des *Modèles Innovation* pourrait être adapté à des architectures comparables dans d'autres régions, puisque les *Modèles Innovations* ont été construit à grande échelle sur l'ensemble du territoire français. En outre, la méthodologie et la critériologie spécifiques à mettre en œuvre dans le cas d'une labellisation d'objets produits en série - qui présentent des caractéristiques communes mais des variations, adaptations et évolutions -, pourraient être transposées à d'autres politiques ou projets de labellisation et de protection d'architectures en série. Cette possibilité constitue une perspective d'une transposition ou d'une adaptation possible des résultats de l'expérimentation à d'autres situations similaires et une forme de « montée en généralité » de l'expérimentation. Il nous semble que le fait de présenter un corpus qui met à la fois en évidence la singularité (l'exemplaire unique dans le cadre d'une production sérielle) et la répétition (les exemplaires déclinant un même modèle et comprenant des variations) a permis d'entrée au cœur de l'évaluation d'une architecture du XX^e siècle enfin libérée de la prime à l'exceptionnel qui souvent fausse les évaluations et les débats au sujet de la qualité architecturale des architectures du XX^e siècle. Nous espérons de ce point de vue que cette expérimentation marque un jalon vers une reconnaissance et une considération pour des architectures qui souvent souffrent d'une déconsidération telle, qu'elles sont promises à des destructions ou des altérations déraisonnables.

- **Un groupe de travail à l'appui des futurs travaux**

Le dialogue avec les représentants des copropriétés et les bailleurs sociaux (particulièrement dans la phase de recueil des avis) a montré les interrogations, quelquefois les craintes face à la labellisation. Mais, ces interrogations reposaient sur des situations extrêmement révélatrices de la situation patrimoniale de l'héritage du logement collectif à vocation sociale.

La première situation est celle de la méconnaissance de l'histoire et des spécificités des opérations concernées. Les gestionnaires au quotidien de ces opérations n'ont le plus souvent aucune idée de ce qu'elle sont. Les habitants ne sont plus ceux d'origine, les gestionnaires non plus, les propriétaires ont changé. Le renouvellement du personnel et des générations explique cette absence de mémoire au sujet d'une architecture assimilée à la période précédente alors qu'elle est issue d'une politique qui visait le changement.

La seconde situation est aussi révélatrice. Face à une proposition de reconnaissance même symbolique (comme peut l'être considéré le label ACR) : les interlocuteurs considèrent à juste titre que les pratiques normatives habituelles de gestion (des travaux au quotidien jusqu'aux procédures NPNRU) posent sans doute problème.

Les habitudes sont alors ébranlées par le soudain intérêt manifesté par l'institution culturelle, la recherche historique, le soin apporté aux images photographiques ou la description des qualités architecturales.

La troisième situation est un corollaire des deux précédentes. Les interlocuteurs se tournent alors vers celles et ceux qui portent un intérêt à leur bien pour leur demander : que faire ?

La DRAC qui a recueilli ces réactions dans le cadre des demandes d'avis sur la labellisation a donc imaginé la constitution d'un groupe de travail pouvant répondre aux interrogations des bailleurs et propriétaires. Les services du Ministère sont intéressés, le CAUE également. Nous sommes sollicités dans cette perspective. Il reste à imaginer les modalités de fonctionnement d'un

appui et d'une aide dans le cas de futurs travaux sur ces ensembles de logements, afin de pouvoir poursuivre pragmatiquement et intelligemment les recherches mises en œuvre dans le cadre de ce programme.

- ***l'exposition Modèles Innovation et Label ACR***

Nous avons conçu l'exposition *Modèles Innovation et label ACR*, avec la collaboration de Camille Delie, architecte DE et doctorante au LACTH / ENSAP Lille grâce au budget alloué à cette recherche. Cette exposition a été pensée afin de permettre l'itinérance. Elle prendra la forme d'une série de panneaux de format A0 : 3 planches introductives, 1 planche présentant chacun des 12 *Modèles innovation* et les opérations retenues pour une labellisation ACR. Chaque planche est composée de deux parties : une partie sur le modèle ; une autre partie sur les opérations qui en sont issues. Suivant le nombre d'opération quelques planches supplémentaires permettent de présenter l'ensemble des opérations retenues pour certains modèles. L'ensemble de l'exposition représente 21 planches de format A0. Chaque planche comprendra ainsi : le nom du modèle et de ses concepteurs, des extraits de la plaquette d'époque présentant le modèle, le texte de présentation du modèle innovation, des photographies contemporaines des opérations (photographies de Vincent Lecigne), un court texte de présentation de chaque opération. Nous joignons à ce rapport le prototype d'une planche « standard » de l'exposition qui est une version encore provisoire. Nous pensons finaliser deux versions de cette exposition : une sur panneaux rigides, une autre selon une version souple, afin de s'adapter à différentes configurations de présentations.

Cette exposition représente un instrument de sensibilisation et de valorisation indispensable qui sera un atout dans les futurs dialogues entre bailleurs, habitants, institution et acteurs du patrimoine.

- **les Cahiers Thématique n°20, l'architecture en série et le patrimoine**

En complément de ce volet 2, « Expérimentations de la recherche », et plus généralement des actions pédagogiques et scientifiques menées depuis 2017 à l'ENSAPL dans le cadre du programme interministériel de recherche et d'expérimentation en architecture, *Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle*, le numéro 20 des *Cahiers Thématiques* (publication scientifique du LACTH de l'ENSAP Lille) paraîtra à la fin de l'année 2021 sous la direction de Caroline Bauer et de Richard Klein. Il a pour thématique « Architectures en série et patrimoine » et permettra d'interroger la manière dont, de l'objet unique à la production en série, on détermine aujourd'hui les architectures à considérer comme représentatives de notre société. Avec ses 20 contributions, cette publication représente un prolongement scientifique de l'expérimentation. Le contenu de la publication élargit les bases de la réflexion, ses bornes chronologiques et les différentes approches à l'œuvre dans ces problématiques. Cette publication doit permettre d'ouvrir le champ exploré pendant la recherche vers de multiples directions.

- **L'édition d'un ouvrage aux éditions du Patrimoine**

Nous avons élaboré une proposition d'ouvrage consacré aux *Modèles Innovations* soumise aux éditions du Patrimoine et au Ministère de la Culture afin de valoriser la recherche auprès d'un plus large public et de présenter les *Modèles Innovations* et les opérations les plus caractéristiques. Suite à la réunion avec Mr Antoine Gründ, directeur des éditions du Patrimoine, le 07 septembre 2021, nous avons eu la confirmation que la proposition a été acceptée. L'ouvrage doit paraître au cours de l'année 2023 au sein de la collection *carnets d'architecture*. Cette ouvrage doit bien sur compléter les dispositifs de sensibilisation, de diffusion des connaissances et de valorisation vers un public plus spécialisé mais, un lectorat que nous espérons suffisamment large. L'enjeu

est pour nous de proposer la relecture et la reconnaissance d'un moment fondamental de l'histoire de l'architecture en France que la présente recherche permet de reconsidérer et qui pourrait peut-être influencer positivement sur les politiques publiques futures.

7. Annexes

Sommaires des annexes

- Lettre de Mr Marc Drouet, Directeur régional, DRAC Haut-de-France
- Lettre de M^{me} Frédérique Boura, Directrice régionale adjointe, DRAC Hauts-de-France
- Lettre de Mr Benoît Poncelet, directeur du CAUE du Nord
- Fiches de repérage et d'information sur les opérations sélectionnées
- Fiche synthétique de présentation du corpus remis aux membres de la CRPA
- Ordre du jour de la CRPA
- diaporama de présentation à la CRPA du 23 septembre 202
- Prototype d'une planche A0 « standard » de la future exposition itinérante *Modèles Innovation et label ACR*
- Appel à contribution des *Cahiers Thématiques* n°20
- Sommaire des CT 20
- Projet de l'ouvrage de la collection Carnet d'architecture aux éditions du patrimoine
- *Ça va barder pour les Modèles Innovation*, travaux en cours sur un modèle Salamandre à Etaples (Pas-de-Calais)
- Fiche de la recherche sur le site de l'USH
<https://panorama.acteursdelhabitat.com/editor/1546?key=832TDzMNID>
- Résumé du projet de recherche

7. Annexes

Sommaire des annexes

- Lettre de Mr Marc Drouet, Directeur régional, DRAC Haut-de-France
- Lettre de M^{me} Frédérique Boura, Directrice régionale adjointe, DRAC Hauts-de-France
- Lettre de Mr Benoît Poncelet, directeur du CAUE du Nord
- Fiches de repérage et d'information sur les opérations sélectionnées
- Fiche synthétique de présentation du corpus remis aux membres de la CRPA
- Ordre du jour de la CRPA
- diaporama de présentation à la CRPA du 23 septembre 202
- Prototype d'une planche A0 « standard » de la future exposition itinérante *Modèles Innovation et label ACR*
- Appel à contribution des *Cahiers Thématiques* n°20 et sommaire de la future publication
- Sommaire des CT 20
- Projet de l'ouvrage de la collection Carnet d'architecture aux éditions du patrimoine
- *Ça va barder pour les Modèles Innovation*, travaux en cours sur un modèle Salamandre à Etaples (Pas-de-Calais)
- Fiche de la recherche sur le site de l'USH
<https://panorama.acteursdelhabitat.com/editor/1546?key=832TDzMNID>
- Résumé du projet de recherche

- Lettre de Mr Marc Drouet, Directeur régional, DRAC Haut-de-France
- Lettre de M^{me} Frédérique Boura, Directrice régionale adjointe, DRAC Hauts-de-France
- Lettre de Mr Benoît Poncelet, directeur du CAUE du Nord



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
des affaires culturelles
Hauts-de-France
Site de Lille
Pôle Patrimoines et Architecture

Lille, le 13.01.2020

Nos réf. :
Affaire suivie par : Anaïs Dorey
conservatrice des monuments historiques.

Le Directeur régional des affaires culturelles
à

Tél : 03.28.36.61.20.
courriel: anais.dorey@culture.gouv.f

Monsieur Richard KLEIN
LACTH

2 rue Verte

59640 Villeneuve d'Ascq



Objet : Soutien de la DRAC au programme de recherche 2016-2020.

Je vous confirme par la présente l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour apporter son soutien à la session 4 « Expérimentation » du programme « Architecture du XX^e s. matière à projet pour la ville durable du XXI^e s. » à laquelle participe votre laboratoire.

Le partenariat avec notre Direction porterait sur la mise en place d'une action de labellisation « Architecture contemporaine remarquable » autour du legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1970.

Par ailleurs, la méthodologie et la critériologie qui seraient définies pourraient servir à la sensibilisation autour d'autres architectures de série.

Cordialement,

Nos réf. :
Affaire suivie par : Anaïs Dorey
conservatrice des monuments historiques.

à

Tél : 03.28.36.61.20.
courriel: anais.dorey@culture.gouv.f

Monsieur Richard KLEIN
LACTH

2 rue Verte

59640 Villeneuve d'Ascq



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Lille , le 9/12/2020

Monsieur,

En janvier dernier, la DRAC vous a confirmé son soutien à la session 4 « Expérimentation » du programme "Architecture du XXème siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIème siècle à laquelle participe votre laboratoire. Notre partenariat, portant sur la mise en place d'une action de labellisation « architecture contemporaine remarquable » autour du legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1970 qui devait être présentée avant la fin de l'année devant la Commission régionale du patrimoine et des sites.

Votre laboratoire a pu mener à bien sa mission d'étude et de préparation des dossiers et des argumentaires pour la présentation d'un corpus, ainsi que la mise en œuvre d'une campagne photographique documentaire et je vous en remercie.

Malheureusement, la crise sanitaire a considérablement bouleversé le fonctionnement de la CRPA et le calendrier de travail des équipes de la DRAC en charge de la protection du patrimoine.

Ainsi, il n'a pas été possible de mener à bien dans les temps l'indispensable travail de sollicitation des avis des propriétaires des ensembles étudiés, ni de faire le travail de pédagogie nécessaire pour convaincre les bailleurs de l'intérêt que peut revêtir une telle reconnaissance pour les ensembles dont ils ont la charge et la responsabilité de l'entretien et de la mise aux normes.

Par ailleurs, le calendrier des commissions, qui ne peuvent se tenir qu'en visioconférence, a été considérablement retardé et n'ont pu être présentés cette année que les dossiers urgents en lien avec des perspectives de travaux à très court terme.

Aussi suis-je au regret de devoir repousser l'examen du corpus que vous avez préparé au premier semestre de 2021, dès que les avis favorables, nécessaires à la procédure de labellisation, auront pu être recueillis.

Bien consciente du désagrément que représente ce report pour votre laboratoire et votre équipe qui a mené son travail à terme dans les délais prévus, je vous assure de la diligence de la conservation des monuments historiques pour le recueil des avis, et pour le travail de pédagogie pour lequel votre expertise et votre connaissance des enjeux constitueront un accompagnement précieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Frédérique BOURA

Directrice régionale adjointe

Richard Klein
LACTH
ENSAPL 2, rue Verte
59640 Villeneuve d'Ascq

Coordonnées:

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58
site d'Amiens : 5 rue Daussy- CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00
Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>



M. Richard KLEIN
LACTH
ENSAP de Lille
2 rue Verte
59650 Villeneuve d'Ascq

Lille le 9 janvier 2020

Objet : soutien du CAUE du Nord au programme de recherche 2016-2020

Monsieur,

Je vous confirme par la présente l'accord du CAUE du Nord pour apporter son soutien à la session 4 « Expérimentation » du programme « Architecture du XXème matière à projet pour la ville durable du XXIème siècle » à laquelle participe votre laboratoire.

Le CAUE du Nord s'inscrit en apport à la proposition que vous portez sous l'intitulé : « Repenser l'innovation, connaître et gérer le legs du logement social, expérimentale et innovant de la décennie 1968-1970 ».

Le CAUE du Nord permettra de contribuer à la diffusion de la connaissance auprès des territoires concernés pour informer, développer la sensibilité et l'esprit de participation des publics répondant ainsi à la mission confiée par la loi sur l'architecture du CAUE.

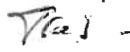
Les travaux réalisés viendront enrichir la médiathèque des territoires du Nord que nous avons constituée avec la plateforme S-PASS Territoires avec l'objectif d'un accès grand public.

Les contenus de la recherche pourront être valorisés dans l'accompagnement des structures concernées par le parc immobilier correspondant à ce patrimoine (communes, bailleurs sociaux, entreprises, habitants...).

Le lien avec les CAUE qui partagent nos préoccupations et les mêmes outils de diffusion sera assuré par les mêmes supports.

concernées par le parc immobilier correspondant à ce patrimoine (communes, bailleurs sociaux, entreprises, habitants...).

Le lien avec les CAUE qui partagent nos préoccupations et les mêmes outils de diffusion sera assuré par les mêmes supports.


Cordialement

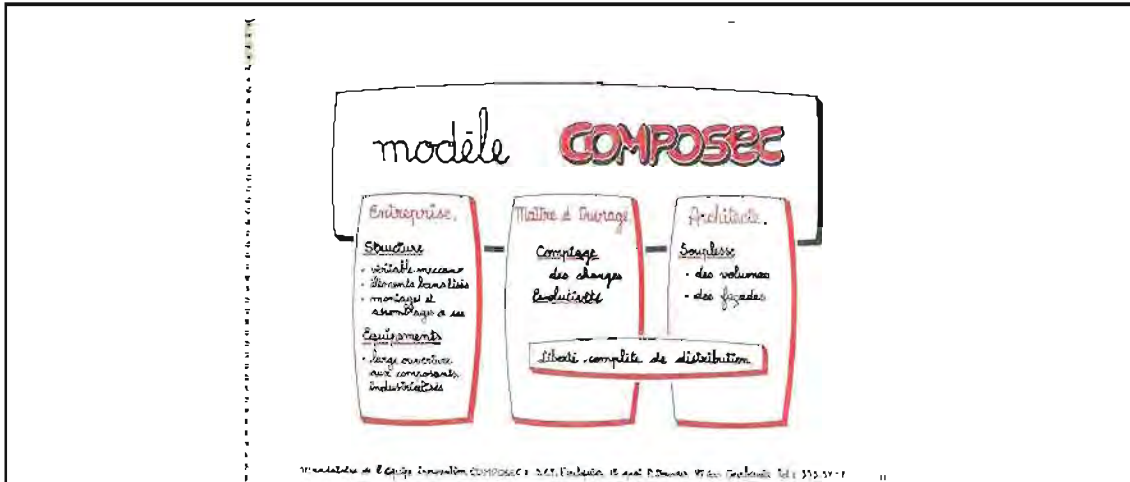
Le Directeur du CAUE



Benoît PONCELET

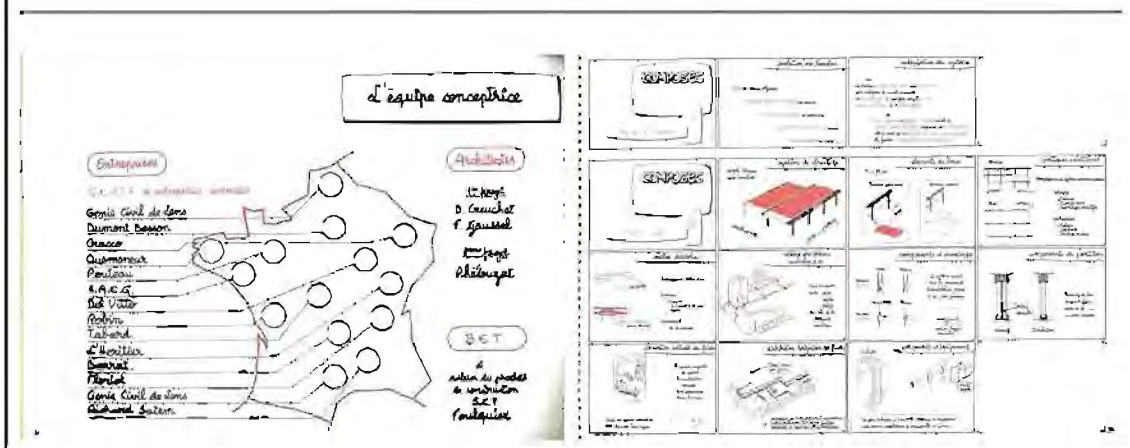
- Fiches de repérage et d'information sur les opérations sélectionnées

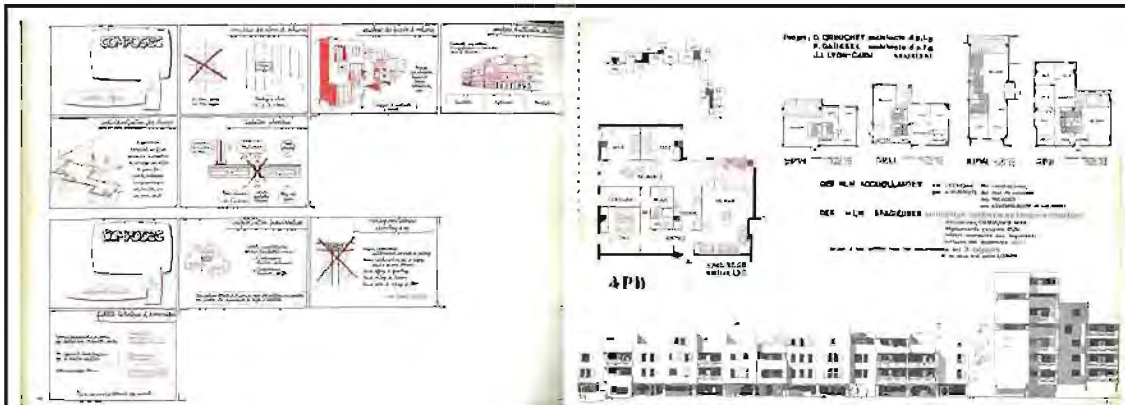
PLANCHES DE PRÉSENTATION DU MODÈLE COMPOSEC



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
D. Creuchet et F. Gausse + Phélouzat	S.E.T Foulquier	<u>G.E.R.I.F et entreprises associées</u> - Génie civil de Lens - Dumont Besson - Cracco - Quemeneur - Pouteau - S.A.E.G. - Del Vitto - Robin - Tabard - L'Héritier - SMC Barrat - Floriot - Richard Salem





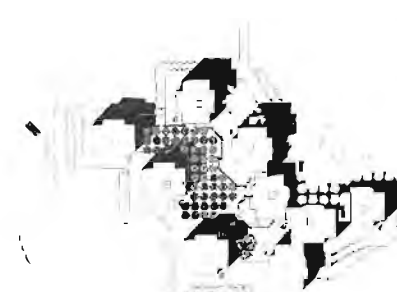
PROJET PHELOUZAT

3 objectifs principaux :

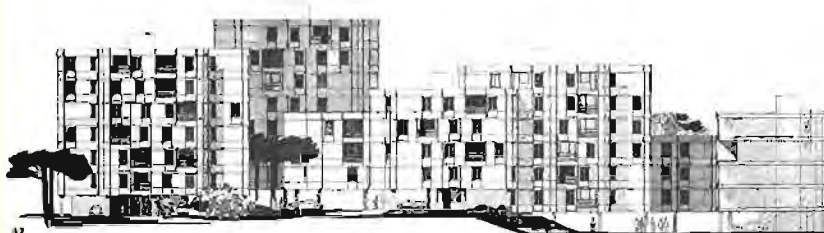
- a) Satisfaire à différents programmes pouvant aller du bâtiment fermé au tissu continu.
- b) Diversifier les aménagements et les surfaces de logements.
- c) Varier les volumes et les aspects de façade.



La graduation des décalages et des portes à faux qui permet le portique se prête aisément à des combinaisons multiples de volumes. Saillies, balcons, bow windows, bien appropriés par leur échelle à la dimension du logement et à l'espace de la rue.



PLAN MASS



12



REFERENCE

Cuisine en position centrale séparant la zone jour de la zone nuit, accompagné d'un petit séjour pour enfants.



VARIANTE 1

Le séjour s'annule. Sur coin opposé (et) fermement différencié.



VARIANTE 2

Le séjour, disposé en angle, dissocie l'appartement en 3 zones indépendantes : séjour parents, enfants.

DEVIS DESCRIPTIF SOMMAIRE

1. OBJET DU DEVIS

2. DESCRIPTION

3. QUANTITATIFS

4. PREVISIONS

5. OBSERVATIONS

6. ANNEXES

7. SIGNATURES

8. REMARQUES

9. DATE

10. LIEU

11. PROJETANT

12. EXECUTANT

13. BUDGET

14. DATES

15. CONTACTS

16. NOTES

17. PLAN

18. ANNEXES

19. SIGNATURES

20. REMARQUES

21. DATE

22. LIEU

23. PROJETANT

24. EXECUTANT

25. BUDGET

26. DATES

27. CONTACTS

28. NOTES

29. PLAN

30. ANNEXES

31. SIGNATURES

32. REMARQUES

33. DATE

34. LIEU

35. PROJETANT

36. EXECUTANT

37. BUDGET

38. DATES

39. CONTACTS

40. NOTES

41. PLAN

42. ANNEXES

43. SIGNATURES

44. REMARQUES

45. DATE

46. LIEU

47. PROJETANT

48. EXECUTANT

49. BUDGET

50. DATES

51. CONTACTS

52. NOTES

53. PLAN

54. ANNEXES

55. SIGNATURES

56. REMARQUES

57. DATE

58. LIEU

59. PROJETANT

60. EXECUTANT

61. BUDGET

62. DATES

63. CONTACTS

64. NOTES

65. PLAN

66. ANNEXES

67. SIGNATURES

68. REMARQUES

69. DATE

70. LIEU

71. PROJETANT

72. EXECUTANT

73. BUDGET

74. DATES

75. CONTACTS

76. NOTES

77. PLAN

78. ANNEXES

79. SIGNATURES

80. REMARQUES

81. DATE

82. LIEU

83. PROJETANT

84. EXECUTANT

85. BUDGET

86. DATES

87. CONTACTS

88. NOTES

89. PLAN

90. ANNEXES

91. SIGNATURES

92. REMARQUES

93. DATE

94. LIEU

95. PROJETANT

96. EXECUTANT

97. BUDGET

98. DATES

99. CONTACTS

100. NOTES

101. PLAN

102. ANNEXES

103. SIGNATURES

104. REMARQUES

105. DATE

106. LIEU

107. PROJETANT

108. EXECUTANT

109. BUDGET

110. DATES

111. CONTACTS

112. NOTES

113. PLAN

114. ANNEXES

115. SIGNATURES

116. REMARQUES

117. DATE

118. LIEU

119. PROJETANT

120. EXECUTANT

121. BUDGET

122. DATES

123. CONTACTS

124. NOTES

125. PLAN

126. ANNEXES

127. SIGNATURES

128. REMARQUES

129. DATE

130. LIEU

131. PROJETANT

132. EXECUTANT

133. BUDGET

134. DATES

135. CONTACTS

136. NOTES

137. PLAN

138. ANNEXES

139. SIGNATURES

140. REMARQUES

141. DATE

142. LIEU

143. PROJETANT

144. EXECUTANT

145. BUDGET

146. DATES

147. CONTACTS

148. NOTES

149. PLAN

150. ANNEXES

151. SIGNATURES

152. REMARQUES

153. DATE

154. LIEU

155. PROJETANT

156. EXECUTANT

157. BUDGET

158. DATES

159. CONTACTS

160. NOTES

161. PLAN

162. ANNEXES

163. SIGNATURES

164. REMARQUES

165. DATE

166. LIEU

167. PROJETANT

168. EXECUTANT

169. BUDGET

170. DATES

171. CONTACTS

172. NOTES

173. PLAN

174. ANNEXES

175. SIGNATURES

176. REMARQUES

177. DATE

178. LIEU

179. PROJETANT

180. EXECUTANT

181. BUDGET

182. DATES

183. CONTACTS

184. NOTES

185. PLAN

186. ANNEXES

187. SIGNATURES

188. REMARQUES

189. DATE

190. LIEU

191. PROJETANT

192. EXECUTANT

193. BUDGET

194. DATES

195. CONTACTS

196. NOTES

197. PLAN

198. ANNEXES

199. SIGNATURES

200. REMARQUES

201. DATE

202. LIEU

203. PROJETANT

204. EXECUTANT

205. BUDGET

206. DATES

207. CONTACTS

208. NOTES

209. PLAN

210. ANNEXES

211. SIGNATURES

212. REMARQUES

213. DATE

214. LIEU

215. PROJETANT

216. EXECUTANT

217. BUDGET

218. DATES

219. CONTACTS

220. NOTES

221. PLAN

222. ANNEXES

223. SIGNATURES

224. REMARQUES

225. DATE

226. LIEU

227. PROJETANT

228. EXECUTANT

229. BUDGET

230. DATES

231. CONTACTS

232. NOTES

233. PLAN

234. ANNEXES

235. SIGNATURES

236. REMARQUES

237. DATE

238. LIEU

239. PROJETANT

240. EXECUTANT

241. BUDGET

242. DATES

243. CONTACTS

244. NOTES

245. PLAN

246. ANNEXES

247. SIGNATURES

248. REMARQUES

249. DATE

250. LIEU

251. PROJETANT

252. EXECUTANT

253. BUDGET

254. DATES

255. CONTACTS

256. NOTES

257. PLAN

258. ANNEXES

259. SIGNATURES

260. REMARQUES

261. DATE

262. LIEU

263. PROJETANT

264. EXECUTANT

265. BUDGET

266. DATES

267. CONTACTS

268. NOTES

269. PLAN

270. ANNEXES

271. SIGNATURES

272. REMARQUES

273. DATE

274. LIEU

275. PROJETANT

276. EXECUTANT

277. BUDGET

278. DATES

279. CONTACTS

280. NOTES

281. PLAN

282. ANNEXES

283. SIGNATURES

284. REMARQUES

285. DATE

286. LIEU

287. PROJETANT

288. EXECUTANT

289. BUDGET

290. DATES

291. CONTACTS

292. NOTES

293. PLAN

294. ANNEXES

295. SIGNATURES

296. REMARQUES

297. DATE

298. LIEU

299. PROJETANT

300. EXECUTANT

301. BUDGET

302. DATES

303. CONTACTS

304. NOTES

305. PLAN

306. ANNEXES

307. SIGNATURES

308. REMARQUES

309. DATE

310. LIEU

311. PROJETANT

312. EXECUTANT

313. BUDGET

314. DATES

315. CONTACTS

316. NOTES

317. PLAN

318. ANNEXES

319. SIGNATURES

320. REMARQUES

321. DATE

322. LIEU

323. PROJETANT

324. EXECUTANT

325. BUDGET

326. DATES

327. CONTACTS

328. NOTES

329. PLAN

330. ANNEXES

331. SIGNATURES

332. REMARQUES

333. DATE

334. LIEU

335. PROJETANT

336. EXECUTANT

337. BUDGET

338. DATES

339. CONTACTS

340. NOTES

341. PLAN

342. ANNEXES

343. SIGNATURES

344. REMARQUES

345. DATE

346. LIEU

347. PROJETANT

348. EXECUTANT

349. BUDGET

350. DATES

351. CONTACTS

352. NOTES

353. PLAN

354. ANNEXES

355. SIGNATURES

356. REMARQUES

357. DATE

358. LIEU

359. PROJETANT

360. EXECUTANT

361. BUDGET

362. DATES

363. CONTACTS

364. NOTES

365. PLAN

366. ANNEXES

367. SIGNATURES

368. REMARQUES

369. DATE

370. LIEU

371. PROJETANT

372. EXECUTANT

373. BUDGET

374. DATES

375. CONTACTS

376. NOTES

377. PLAN

378. ANNEXES

379. SIGNATURES

380. REMARQUES

381. DATE

382. LIEU

383. PROJETANT

384. EXECUTANT

385. BUDGET

386. DATES

387. CONTACTS

388. NOTES

389. PLAN

390. ANNEXES

391. SIGNATURES

392. REMARQUES

393. DATE

394. LIEU

395. PROJETANT

396. EXECUTANT

397. BUDGET

398. DATES

399. CONTACTS

400. NOTES

401. PLAN

402. ANNEXES

403. SIGNATURES

404. REMARQUES

405. DATE

406. LIEU

407. PROJETANT

408. EXECUTANT

409. BUDGET

410. DATES

411. CONTACTS

412. NOTES

413. PLAN

414. ANNEXES

415. SIGNATURES

416. REMARQUES

417. DATE

418. LIEU

419. PROJETANT

420. EXECUTANT

421. BUDGET

422. DATES

423. CONTACTS

424. NOTES

425. PLAN

426. ANNEXES

427. SIGNATURES

428. REMARQUES

429. DATE

430. LIEU

431. PROJETANT

432. EXECUTANT

433. BUDGET

434. DATES

435. CONTACTS

436. NOTES

437. PLAN

438. ANNEXES

439. SIGNATURES

440. REMARQUES

441. DATE

442. LIEU

443. PROJETANT

444. EXECUTANT

445. BUDGET

446. DATES

447. CONTACTS

448. NOTES

449. PLAN

450. ANNEXES

451. SIGNATURES

452. REMARQUES

453. DATE

454. LIEU

455. PROJETANT

456. EXECUTANT

457. BUDGET

458. DATES

459. CONTACTS

460. NOTES

461. PLAN

462. ANNEXES

463. SIGNATURES

464. REMARQUES

465. DATE

466. LIEU

467. PROJETANT

468. EXECUTANT

469. BUDGET

470. DATES

471. CONTACTS

472. NOTES

473. PLAN

474. ANNEXES

475. SIGNATURES

476. REMARQUES

477. DATE

478. LIEU

479. PROJETANT

480. EXECUTANT

481. BUDGET

482. DATES

483. CONTACTS

484. NOTES

485. PLAN

486. ANNEXES

487. SIGNATURES

488. REMARQUES

489. DATE

490. LIEU

491. PROJETANT

492. EXECUTANT

493. BUDGET

494. DATES

495. CONTACTS

496. NOTES

497. PLAN

498. ANNEXES

499. SIGNATURES

500. REMARQUES

501. DATE

502. LIEU

503. PROJETANT

504. EXECUTANT

505. BUDGET

506. DATES

507. CONTACTS

508. NOTES

509. PLAN

510. ANNEXES

511. SIGNATURES

512. REMARQUES

513. DATE

514. LIEU

515. PROJETANT

516. EXECUTANT

517. BUDGET

518. DATES

519. CONTACTS

520. NOTES

521. PLAN

522. ANNEXES

523. SIGNATURES

524. REMARQUES

525. DATE

526. LIEU

527. PROJETANT

528. EXECUTANT

529. BUDGET

530. DATES

531. CONTACTS

532. NOTES

533. PLAN

534. ANNEXES

535. SIGNATURES

536. REMARQUES

537. DATE

538. LIEU

539. PROJETANT

540. EXECUTANT

541. BUDGET

542. DATES

543. CONTACTS

544. NOTES

545. PLAN

546. ANNEXES

547. SIGNATURES

548. REMARQUES

549. DATE

550. LIEU

551. PROJETANT

552. EXECUTANT

553. BUDGET

554. DATES

555. CONTACTS

556. NOTES

557. PLAN

558. ANNEXES

559. SIGNATURES

560. REMARQUES

561. DATE

562. LIEU

563. PROJETANT

564. EXECUTANT

565. BUDGET

566. DATES

567. CONTACTS

568. NOTES

569. PLAN

570. ANNEXES

571. SIGNATURES

572. REMARQUES

573. DATE

574. LIEU

575. PROJETANT

576. EXECUTANT

577. BUDGET

578. DATES

579. CONTACTS

580. NOTES

581. PLAN

582. ANNEXES

583. SIGNATURES

584. REMARQUES

585. DATE

586. LIEU

587. PROJETANT

588. EXECUTANT

589. BUDGET

590. DATES

591. CONTACTS

592. NOTES

593. PLAN

594. ANNEXES

595. SIGNATURES

596. REMARQUES

597. DATE

598. LIEU

599. PROJETANT

600. EXECUTANT

601. BUDGET

602. DATES

603. CONTACTS

604. NOTES

605. PLAN

606. ANNEXES

607. SIGNATURES

608. REMARQUES

609. DATE

610. LIEU

611. PROJETANT

612. EXECUTANT

613. BUDGET

614. DATES

615. CONTACTS

616. NOTES

617. PLAN

618. ANNEXES

619. SIGNATURES

620. REMARQUES

621. DATE

622. LIEU

623. PROJETANT

624. EXECUTANT

625. BUDGET

626. DATES

627. CONTACTS

628. NOTES

629. PLAN

630. ANNEXES

631. SIGNATURES

632. REMARQUES

633. DATE

634. LIEU

635. PROJETANT

636. EXECUTANT

637. BUDGET

638. DATES

639. CONTACTS

640. NOTES

641. PLAN

642. ANNEXES

643. SIGNATURES

644. REMARQUES

645. DATE

646. LIEU

647. PROJETANT

648. EXECUTANT

649. BUDGET

650. DATES

651. CONTACTS

652. NOTES

653. PLAN

654. ANNEXES

655. SIGNATURES

656. REMARQUES

657. DATE

658. LIEU

659. PROJETANT

660. EXECUTANT

661. BUDGET

662. DATES

663. CONTACTS

664. NOTES

665. PLAN

666. ANNEXES

667. SIGNATURES

668. REMARQUES

669. DATE

670. LIEU

671. PROJETANT

672. EXECUTANT

673. BUDGET

674. DATES

675. CONTACTS

676. NOTES

677. PLAN

678. ANNEXES

679. SIGNATURES

680. REMARQUES

681. DATE

682. LIEU

683. PROJETANT

684. EXECUTANT

685. BUDGET

686. DATES

687. CONTACTS

688. NOTES

689. PLAN

690. ANNEXES

691. SIGNATURES

692. REMARQUES

693. DATE

694. LIEU

695. PROJETANT

696. EXECUTANT

697. BUDGET

698. DATES

699. CONTACTS

700. NOTES

701. PLAN

702. ANNEXES

703. SIGNATURES

704. REMARQUES

705. DATE

706. LIEU

707. PROJETANT

708. EXECUTANT

709. BUDGET

710. DATES

711. CONTACTS

712. NOTES

713. PLAN

714. ANNEXES

715. SIGNATURES

716. REMARQUES

717. DATE

718. LIEU

719. PROJETANT

720. EXECUTANT

721. BUDGET

722. DATES

723. CONTACTS

724. NOTES

725. PLAN

726. ANNEXES

727. SIGNATURES

728. REMARQUES

729. DATE

730. LIEU

731. PROJETANT

732. EXECUTANT

733. BUDGET

734. DATES

735. CONTACTS

736. NOTES

737. PLAN

738. ANNEXES

739. SIGNATURES

740. REMARQUES

741. DATE

742. LIEU

743. PROJETANT

744. EXECUTANT

745. BUDGET

746. DATES

747. CONTACTS

748. NOTES

749. PLAN

750. ANNEXES

751. SIGNATURES

752. REMARQUES

753. DATE

754. LIEU

755. PROJETANT

756. EXECUTANT

757. BUDGET

758. DATES

759. CONTACTS

760. NOTES

761. PLAN

762. ANNEXES

763. SIGNATURES

764. REMARQUES

765. DATE

766. LIEU

767. PROJETANT

768. EXECUTANT

769. BUDGET

770. DATES

771. CONTACTS

772. NOTES

773. PLAN

774. ANNEXES

775. SIGNATURES

776. REMARQUES

777. DATE

778. LIEU

779. PROJETANT

780. EXECUTANT

781. BUDGET

782. DATES

783. CONTACTS

784. NOTES

785. PLAN

786. ANNEXES

787. SIGNATURES

788. REMARQUES

789. DATE

790. LIEU

791. PROJETANT

792. EXECUTANT

793. BUDGET

794. DATES

795. CONTACTS

796. NOTES

797. PLAN

798. ANNEXES

799. SIGNATURES

800. REMARQUES

801. DATE

802. LIEU

803. PROJETANT

804. EXECUTANT

805. BUDGET

806. DATES

807. CONTACTS

808. NOTES

809. PLAN

810. ANNEXES

811. SIGNATURES

812. REMARQUES

813. DATE

814. LIEU

815. PROJETANT

816. EXECUTANT

817. BUDGET

818. DATES

819. CONTACTS

820. NOTES

821. PLAN

822. ANNEXES

823. SIGNATURES

824. REMARQUES

825. DATE

826. LIEU

827. PROJETANT

828. EXECUTANT

829. BUDGET

830. DATES

831. CONTACTS

832. NOTES

833. PLAN

834. ANNEXES

835. SIGNATURES

836. REMARQUES

837. DATE

838. LIEU

839. PROJETANT

840. EXECUTANT

841. BUDGET

842. DATES

843. CONTACTS

844. NOTES

845. PLAN

846. ANNEXES

847. SIGNATURES

848. REMARQUES

849. DATE

850. LIEU

851. PROJETANT

852. EXECUTANT

853. BUDGET

854. DATES

855. CONTACTS

856. NOTES

857. PLAN

858. ANNEXES

859. SIGNATURES

860. REMARQUES

861. DATE

862. LIEU

863. PROJETANT

864. EXECUTANT

865. BUDGET

866. DATES

867. CONTACTS

868. NOTES

869. PLAN

870. ANNEXES

871. SIGNATURES

872. REMARQUES

873. DATE

874. LIEU

875. PROJETANT

876. EXECUTANT

877. BUDGET

878. DATES

879. CONTACTS

880. NOTES

881. PLAN

882. ANNEXES

883. SIGNATURES

884. REMARQUES

885. DATE

886. LIEU

887. PROJETANT

888. EXECUTANT

889. BUDGET

890. DATES

891. CONTACTS

892. NOTES

893. PLAN

894. ANNEXES

895. SIGNATURES

896. REMARQUES

897. DATE

898. LIEU

899. PROJETANT

900. EXECUTANT

901. BUDGET

902. DATES

903. CONTACTS

904. NOTES

905. PLAN

906. ANNEXES

907. SIGNATURES

908. REMARQUES

909. DATE

910. LIEU

911. PROJETANT

912. EXECUTANT

913. BUDGET



1975 (COMMANDE) - 1980 (LIVRAISON)

Résidence "Les Facultés"

1-17 rue de Fives

Quartier Flers-Bourg

59 650 VILLENEUVE-D'ASCQ (LILLE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



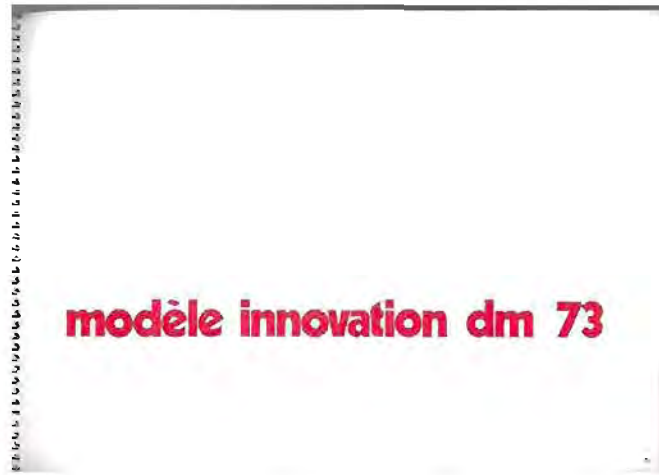
SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	Mme D. Creuchet
Commanditaire(s)	Etablissement Public d'Aménagement de Lille-Est
Propriétaire(s) actuel(s)	Lille Métropole Habitat
État	Rénové
Nombre de logements	156
Référence(s) cadastrale(s)	000 NC 244

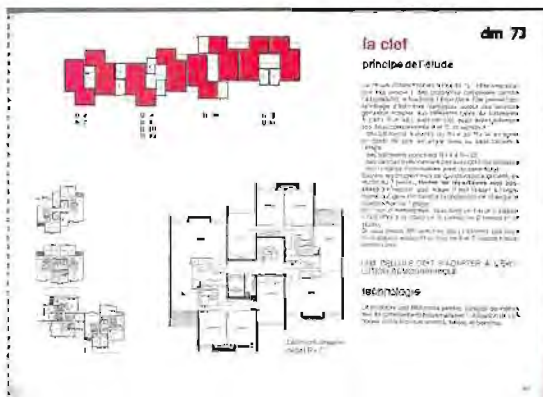


SOURCES : Photographes RK, 9 juillet 2018



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
A. De Ryck et H. Mathé	T.A.D	<ul style="list-style-type: none"> - Bouygues - Colnat - Jangot-Sonnebec - Minacorl - Thêlu



bâtiment linéaire

bâtiments ponctuels

résidentiel bas

maisons individuelles

dm 71

LES 4 PIÈCES COMPOSENT D'UNE CLÉ AVEC DEUX COMPLÈMENTS A OU B.

LES 5 PIÈCES COMPOSENT D'UNE CLÉ AVEC DEUX COMPLÈMENTS A OU B.

cellule de base B

cellule de base D

habitat

les cellules de base

cellule de base C

cellule de base E

cellule de base A

- surface habitable 40,23 m²
- loggia 4,23 m²
- surface utile 71,25 m²

dm 73

quelques exemples

LES 4 PIÈCES SE COMPOSENT D'UNE CLÉ AVEC UN COMPLÈMENT A OU B.

dm 73

En changeant les prestations ou l'épaisseur des bâtiments sans changer ni de façade qui est linéaire, ni la taille l'implantation de garages en dessous, ni de moyen de construction qui est relativement simple, on répond aux programmes les plus divers: HLM, I.N, CREDIT FONCIER, PLR.

les studios

les deux pièces

dm 71

abstrait

descriptif

PROJET : Habitat 100 à Paris 13^e

CONTEXTE : Programme de logements sociaux de 100 logements.

OBJECTIF : Créer un habitat moderne et innovant.

DESCRIPTION : Le projet se compose de deux tours de 10 étages.

PROGNOSTIC : Le projet est financé par le Crédit Foncier.

dm 73

prix d'une opération test

LES TAUX DE MARGES DES MINIMAUX QU'ILS PERMETTENT D'ÊTRE APLIQUÉS OU PÊS DE TRAVAIL, NOTAMMENT DE BASE.

LES TAUX DE MARGES DES MINIMAUX QU'ILS PERMETTENT D'ÊTRE APLIQUÉS OU PÊS DE TRAVAIL, NOTAMMENT DE BASE.

LES TAUX DE MARGES DES MINIMAUX QU'ILS PERMETTENT D'ÊTRE APLIQUÉS OU PÊS DE TRAVAIL, NOTAMMENT DE BASE.



1978 (COMMANDE) - 1989 (LIVRAISON)

Résidence "Maurice Marinot"

337-341, 379-401 rue Maurice Marinot
190, 204, 220-228 rue Auguste Rodin

Quartier Beau-Marais
62 100 CALAIS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

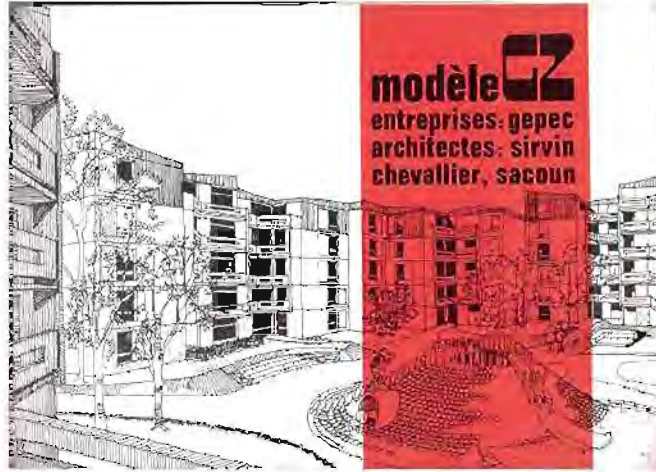
Architecte(s) d'opération	André de Ryck
Commanditaire(s)	Office Public d'H.L.M. de Calais
Propriétaire(s) actuel(s)	Terre d'Opale Habitat
État	Rénové (2014)
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 CE 734, 000 CE 741

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographies RK, 20 juillet 2018

PLANCHES DE PRÉSENTATION DU MODÈLE G2



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
Pierre Sirvin, Jean-Pierre Chevalier et Francis Sacoun	G.E.P.E.C	- Société Nationale de Construction - Moisant Laurent Savey - Géme civil de Lens





19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

2-8 allée Pierre-Rolin
20 rue de Dortmund

Quartier Sud-Est
80 000 AMIENS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	OPAC d'Amiens
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 EM 358, 000 EM 362, 000 EM 737

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographies RK, 24 juillet 2019

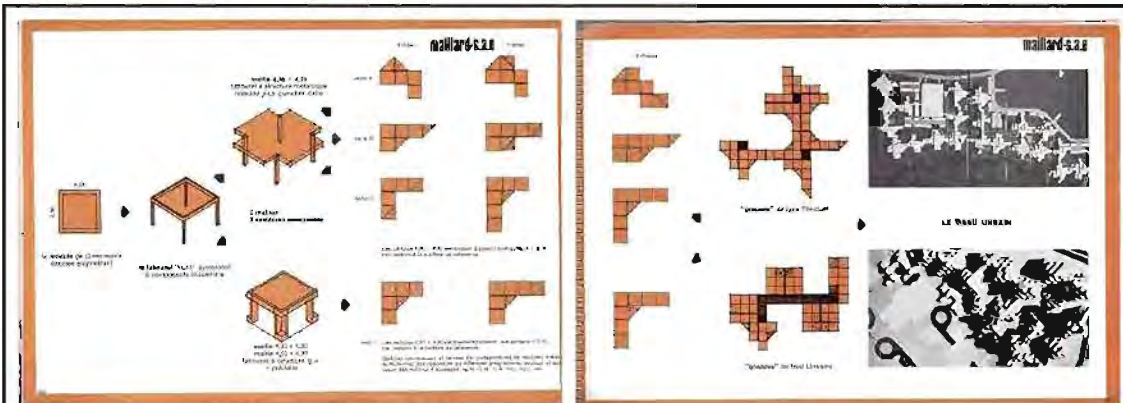
PLANCHES DE PRÉSENTATION DE 1974 DU MODÈLE MAILLARD



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
H.P. Maillard	O.M.N.I.T. E.C	<p><u>Groupe SAE, Société Auxiliaire d'Entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S.U.P.A.E, Société Sud-Parisienne-Auxiliaire d'Entreprises - S.O.C.A.E, Société Auxiliaire d'Entreprises du Sud-Ouest et du Centre - S.O.R.M.A.E, Société Auxiliaire d'Entreprises Rhône-Alpes-Méditerranée - Entreprise Saintot - Pin et Massol <p><u>A partir de 1975 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S.A.E.P, Société Auxiliaire d'Entreprises Parisienne - S.A.E.E, Société Auxiliaire d'Entreprises de l'Est - COGIPRÉBA, les Préfabriqués du Bâiment - RHOPRÉFA, société Rhodanienne de Préfabrication





Notice descriptive (normes H.L.M.)

maillard-s.a.e

GROS-ŒUVRE
Ossature préfabriquée type "TABOURET" à composants béton brut de décoffrage en façade ou métallique injectée de béton.
Séparation de logements en double voûte de béton banché assurant une isolation phonique exceptionnelle.

VOIE ORDURES
Collectif par gaine fibre et vitopire à occlusion continue sur gaine zébrée.

CLOISONS
Préfabriquées du type Samlex ou focal, épaisseur 0,07 pour distribution intérieure.

REVÈTEMENTS DE SOL
Plastique sur feutre type Sommer confort et super confort à joints soudés, dans pièces sèches et cuisines.
Plastique sur feutre type Sommer triconfort à joints soudés dans les salles d'eau. Le tout sur ragréage 2 kg/m².
Plinthes plastique, hauteur 0,05. Papiers et nœls : revêtement plastique U4 P2.

REVÈTEMENTS VERTICAUX
Finition blanche 108 - 108
• évier sur 0,45 m de hauteur • Empoigne sur 0,55 m de hauteur.
• lavabo sur 0,45 m de hauteur.

MENUISERIES INTÉRIEURES
Bloc porte : huberie métallique, portes bois.
Huberie placard : Panneaux et portes gaines techniques.
Ensemble boîtes à lettres et tableaux affichage.
Isolation thermique par double vitrage inférie total : murs et structure en Polyplac 3.5

MENUISERIES EXTÉRIEURES
Panneaux de façade menuisés 72 mm.
Ossature à type de Nord, appuis Sipo, seuils protégés, renvoiage "Bandolier", panneaux composite 52 mm à fibre polyéthylène expansé parement extérieur armé ciment laqué - four.

PEINTURE
Plafonds pièces humides : 2 couches glycéro mate.
Plafonds pièces sèches : 2 couches vinyl blanc.
Murs pièces humides : 2 couches glycéro mate.
Murs pièces sèches : papier à 11,60 francs rouleau.

ÉTANCHÉITÉ
Multicouche sans forme de pente, isolation thermique, protection gravillon 4 cm.

PLOMBERIE
Alimentation logements en cuivre.
Vidanges et chutes en PVC.
Appareils sanitaires, lavabo, cuillère, W.C., armoire bidet.

ELECTRICITÉ
Depuis coupe circuit, pied de colonne, alimentation des logements par dérivation à 400.
Appareillage suivant norme CTG.

CHAUFFAGE
Depuis pied colonne, chauffage par panneaux rayonnants, réglage en QT sur câbles.

ASCENSEURS
A partir de R - 4 suivant normes.

VENTILATION
V.M.C. tous les logements.

FERMETURES
Toures SAMES.
Tous étages : par jalousies accordéon platinés.

MEUBLES ÉVIERS
Bois à 17 sur menuisier stratifié
24 P 30 - 50 - 60 ou 80, 2-4 P 100 - 80 - 100, 5 P 100 - 50 - 80 mm.

ARMOIRES SÈCHE-LINGE
Raccourcis à la V.M.C.

innovations 1974

APPLICATIONS

PLOMBERIE INDUSTRIELLE
Une gaine technique verticale et une banquette technique rassemblent l'ensemble des installations verticales et horizontales d'alimentation ou de rejet des fluides (y compris V.M.C.) pour CU - WC - S.B.

Toutes les activités nécessaires sont incorporées dans des structures pour la fixation des appareils et robinetteries. Les revêtements de parois ne font pas panneaux stratifiés. La fabrication de ces ensembles est réalisée en série en usine. Le pose et les raccordements sur chantier se font en un temps très réduit après pose et montage, par simple jonction des canalizations. Toutes les fixations comportent un collier d'isolation.

CLOISONS SEMI-MOBILES
Un procédé de cloisons sèches semi-mobilisées a été élaboré à partir de composants du commerce et d'accessoires adaptés. Ces cloisons à revêtements linéaires de deux aspects, incorporées d'une manière cohérente, huberies et portes terminées en usine. Ces cloisons sont montées après pose et peinture et peuvent comporter les réseaux électriques.

Elles assurent, en raison de leur système de pose, une très grande flexibilité pour les cellules.

MENUISERIE - PANNEAUX DE FAÇADE
Les éléments de façade de dimensions constantes et à éléments mobilisés sont terminés en usine avec vitrage et peinture. Leur pose rationalisée permet une intégration totale.

ELECTRICITÉ
La mobilité des cloisons exige la superposition des éléments électriques incorporés dans les structures. Alimentation électrique par gaine et répartition en cloison.



maillard-s.a.e

prix	opération test
<p>PROF DE SOL Prix forfaitaire de 100 000 F par logement (incluant la pose de l'isolant et la finition des murs et plafonds).</p> <p>VALEUR MOYENNE Coût par m² de surface habitable (hors taxes) : 1 200 F.</p> <p>PREMIER NIVEAU 1. Murs et plafonds en béton banché. 2. Cloisons préfabriquées en béton banché. 3. Revêtements de sol en plastique. 4. Menuiseries en bois. 5. Appareils sanitaires en PVC. 6. Ascenseurs en acier inoxydable.</p>	<p>CHARACTERISTIQUES DE L'OPERATION Surface de terrain : 10 000 m² Surface de plancher : 10 000 m² Nombre de logements : 100 Date de livraison : 1974</p> <p>MUR ET CLOISONS EN BÉTON BANCHÉ Murs et plafonds en béton banché : 1 200 F/m² Cloisons préfabriquées en béton banché : 1 200 F/m²</p> <p>REVÊTEMENTS DE SOL Plastique sur feutre : 1 200 F/m² Plinthes : 1 200 F/m</p> <p>MUR ET CLOISONS EN BÉTON BANCHÉ Murs et plafonds en béton banché : 1 200 F/m² Cloisons préfabriquées en béton banché : 1 200 F/m²</p>



1972 (COMMANDE) - 1977 (LIVRAISON)

Résidence Fénélon

53, 65, 67, 71, avenue de la Libération H.Lourius
85, 91, 97, 101, 105, 111, 117, avenue des Bains

Quartier Malo-les-Bains
59 140 DUNKERQUE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



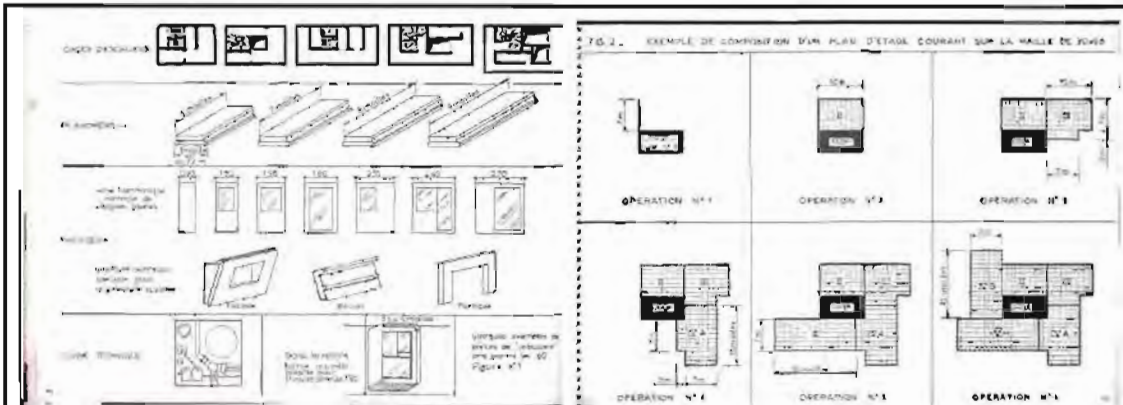
SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	Henri-Pierre Maillard, Jean Roussel
Commanditaire(s)	S.A. Immobilière d'Économie Mixte de Flandre Maritime
Propriétaire(s) actuel(s)	SCIC Dunkerque-Fénélon
État	Rénové (1987, 2010)
Nombre de logements	216
Référence(s) cadastrale(s)	000 XA 51



SOURCES : Photographies N° 31 août 2019



EXEMPLE PRATIQUE DE CONCEPTION D'UN BATIMENT

Le programme du Maître d'Ouvrage étant supposé connu, les surfaces demandées par celui-ci sont transformées en nombre de mailles.

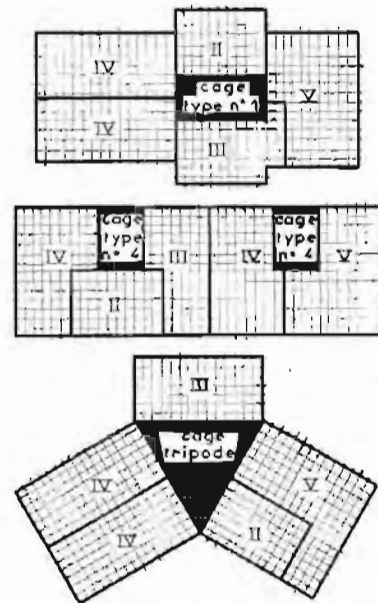
Nous allons illustrer les opérations à effectuer par un exemple correspondant à un bâtiment plat cruciforme dont l'étage courant comportera 5 logements se répartissant ainsi :

- 1 appartement type I soit 70 mailles
- 1 appartement type III soit 84 mailles
- 2 appartements type IV soit 105 mailles
- 1 appartement type V soit 126 mailles.

Après le choix de la cage d'escalier (10 mailles x 5 mailles) les figures ci-avant décrivent les opérations qui peuvent ainsi s'énumérer :

- n°1 Choix de l'épaisseur du type I soit : 7 mailles ;
- n°2 Longueur du type II soit $70/7 = 10$ mailles ;
- n°3 Alignement de la façade pour le type III. Longueur fixée en tenant compte du retour sur pignon de $2 \times 7 \text{ m} = 14 \text{ m}$ soit $(84 - 14)/7 = 10$ mailles ;
- n°4 Alignement du pignon pour le type IV A. Longueur fixée en tenant compte du retour sur façade de $2 \times 7 \text{ m} = 14 \text{ m}$ soit $(105 - 14)/7 = 13$ mailles ;
- n°5 Alignement de la façade pour le type V. Longueur du type V $126/7 = 21$ mailles ;
- n°6 Choix de l'épaisseur du type IV B soit : 7 mailles. Longueur du type IV B $105/7 = 15$ mailles.

EXEMPLES DE CONTOURS DIFFERENTS BASES SUR LA MEME REPARTITION DE LOGEMENTS



MODELE MAILLE

Maille standard : 1000mm x 1000mm (soit 10 mailles x 10 mailles)

1. Type de logement

- Type I : 70 mailles
- Type II : 105 mailles
- Type III : 84 mailles
- Type IV : 105 mailles
- Type V : 126 mailles

2. Répartition des logements

- 1 logement type I
- 1 logement type III
- 2 logements type IV
- 1 logement type V

MODELE MAILLE

Plan de base : 100m x 100m

1. Répartition des logements

Type I	70 mailles	1
Type II	105 mailles	1
Type III	84 mailles	1
Type IV	105 mailles	2
Type V	126 mailles	1

2. Répartition des surfaces

Type I	700 m²
Type II	1050 m²
Type III	840 m²
Type IV	2100 m²
Type V	1260 m²
Total	6000 m²



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

8053-8055, avenue du Général de Gaulle
Avenue Léon Blum

62 510 ARQUES (SAINT-OMER)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

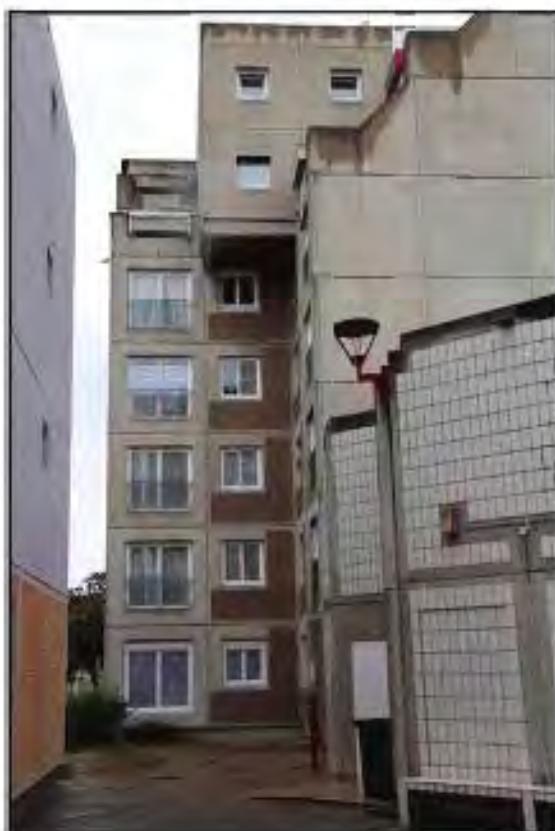


SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	Habitat 62/59 Picardie
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 G 731, 000 G 812, 000 G 815

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographies Ré. 20 juillet 2018.

PLANCHES DE PRÉSENTATION DES MAISONS GRADINS JARDINS



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
Andrault et Parat	E.O.A	<ul style="list-style-type: none"> - Bouygues - G.F.C - Mistral - Quille - S.C.G.P.M

équipe

ARCHITECTES
ANDRAULT et PARAT
10 rue Charles de Gaulle
92010 Nanterre Cedex
Téléphone : 01 47 22 11 11
Bureau d'études
400 rue de la République
92010 Nanterre

BUREAU D'ÉTUDES
E.O.A.
100 rue de la République
92010 Nanterre
Téléphone : 01 47 22 11 11

ENTREPRISES

BOUYGUES
20, avenue de la République
92010 Nanterre
Téléphone : 01 47 22 11 11
Bureau d'études
400 rue de la République
92010 Nanterre

G.F.C.
10, rue de la République
92010 Nanterre
Téléphone : 01 47 22 11 11
Bureau d'études
400 rue de la République
92010 Nanterre

MISTRAL
10, rue de la République
92010 Nanterre
Téléphone : 01 47 22 11 11
Bureau d'études
400 rue de la République
92010 Nanterre

QUILLE
10, rue de la République
92010 Nanterre
Téléphone : 01 47 22 11 11
Bureau d'études
400 rue de la République
92010 Nanterre

S.C.G.P.M.
10, rue de la République
92010 Nanterre
Téléphone : 01 47 22 11 11
Bureau d'études
400 rue de la République
92010 Nanterre

zones d'activités

■ zones d'activités
■ zones d'activités

objectifs

- Une synthèse de l'habitat et de l'habitat
- Un logement à L.M.

caractéristiques

- Un programme à l'échelle humaine
- Des maisons individuelles superposées
- Terrasses jardins
- Garages intégrés
- Des conceptions de jardins différents
- Intégration d'espaces verts extérieurs
- Intégration au tissu urbain existant
- Diversification des programmes
- Habitat
- Maisons

technologie

- Le plus grand du bâtiment est construit
- Suivent des procédés traditionnels rationalisés
- Profilage, moule, alésage, béton par éléments de fabrication d'usine

M.G.J.



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

Rue Tourmaniantz
Rue Le Corbusier

Quartier Val d'Avre
80 000 AMIENS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	Copropriété
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 MR 340, 000 MR 493

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographes RK, 24 juillet 2019



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)
2--- (RÉHABILITATION)

Résidence "Les Terrasses"

Allée Mozart
Rue Jean Sebastian Bach

Le Clos Canonne
60 000 BEAUVAIS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	Picardie Habitat
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AJ 472, 000 AJ 552, 000 AJ 553



SOURCES : Photographies CB, 15 août 2019



1978 (COMMANDE) - **1982** (LIVRAISON)
2019 (RÉHABILITATION)

Résidence "La Peupleraie"

3 et 5 rue André Ampère
Allée Pierre Coquerel

ZAC de l'Université
60 200 COMPIÈGNE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	Michel Audrault et Pierre Parat
Commanditaire(s)	S.A d'H.L.M. de Compiègne
Propriétaire(s) actuel(s)	Picardie Habitat
État	Rénovation en cours (DP 2018)
Nombre de logements	50
Référence(s) cadastrale(s)	000 AI 15



SOURCES : Photographies C.B. 15 août 2019



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

Résidence "Les Marichelles"

Avenue de la Résistance

62 800 LIÉVIN (LENS)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	Pas-de-Calais Habitat
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AI 227, 000 AI 229

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographies RK, 1 octobre 2019



19-- (COMMANDE) - 1979 (LIVRAISON)

Le chemin d'Arras nord
139 rue Arthur Lamendin

62 980 VERMELLES (BÉTHUNE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	Pas-de-Calais Habitat
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AD 277

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographes RK, 10 janvier 2019



1973 (COMMANDE) - 1978 (LIVRAISON)

"Les Pyramides du Lac"

1 allée Chanteclerc
267-269 allée Chardin
Avenue Champollion

Quartier Le Château
59 650 VILLENEUVE-D'ASCQ (LILLE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	SOGES
Propriétaire(s) actuel(s)	Abrinor
État	Rénové (1984)
Nombre de logements	109
Référence(s) cadastrale(s)	000 MX 317-319



SOURCES : Photographies RC, 28 avril 2018

PLANCHES DE PRÉSENTATION DU MODÈLE MAISONS ET JARDINS



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
Kalt, Pouradier Duteil, Vignal, Schoeller et Charras	O.T.H Loire Bretagne Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> • Société des Grands Travaux de l'Est • Dumez-Bâilment

MAISONS ET JARDINS

UNE TERRASSE JARDIN DE 25 M² PAR LOGEMENT

ARCHITECTES KALT - POURADIER DUTEIL - VIGNAL
SCHOELLER - CHARRAS
17, rue de la Vierge - 75007 Paris tel. 51628351

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES O.T.H. LOIRE BRETAGNE - 28, rue de la Loire - 42000 Saint-Étienne
O.T.H. MÉDITERRANÉE - 6, rue Lavoisier - 13006 Marseille

ENTREPRISES S.O. GONMAG ET WANKAL EST - 30, rue Kléber - 75006 Paris
DUMEZ BÂILMENT - 100, rue F. de la Motte - 92022 Nanterre

MAÎTRE D'OUVRAGE DONSEL OFFICE PUBLIC D.H.L.M. DES BOUCHÈRES DU BRUNO
80, rue Alsace - 13004 Marseille

UN GARAGE CELLIER DE 20 M² PAR LOGEMENT

CELLULE 3 PIÈCES

COLLINES PLANTÉES ORIENTÉES VERS LE SOLEIL



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

"Les Aunaies" 

Rue Jacques Monot

60140 LIANCOURT (CLERMONT)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	OPAC de l'Oise
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AL 133-139



SOURCES : Photographies CB, 15 août 2019



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

Résidence du Ballon

Rue du Ballon
Route de lens

Quartier Ballon-Centrale Taigneville
62 660 BEUVRY (BÉTHUNE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	Pas-de-Calais Habitat
État	Rénové (2007)
Nombre de logements	155
Référence(s) cadastrale(s)	000 BC 853

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographes RK, 20 juillet 2018



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

Résidence "Maréchal Joffre"

Quai de la Sambre
Rue cassin

59 460 JEUMONT (MAUBEUGE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

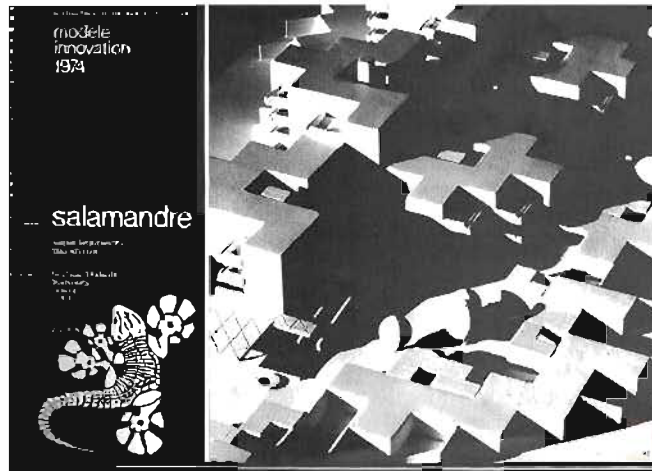
Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	Promocil
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AL 960, 000 AL 961, 000 AL 962

VUE GLOBALE



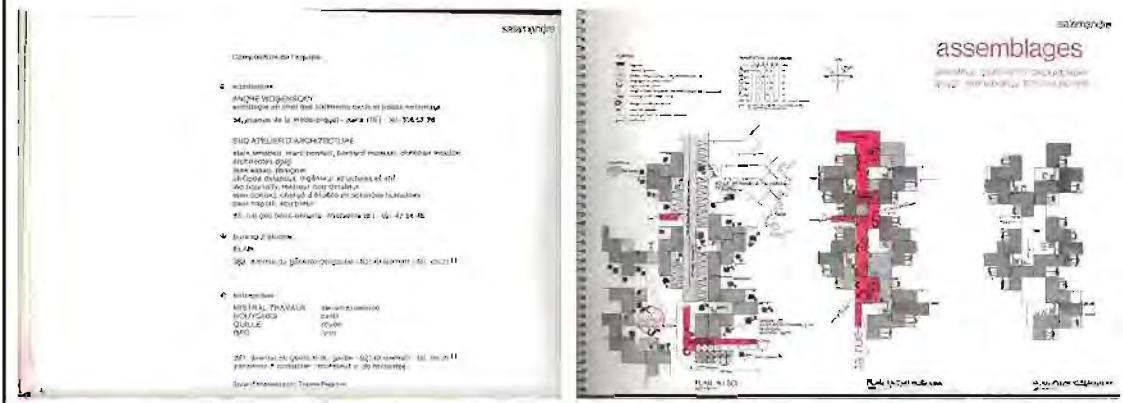
SOURCES : Photographies RK, 20 août 2018

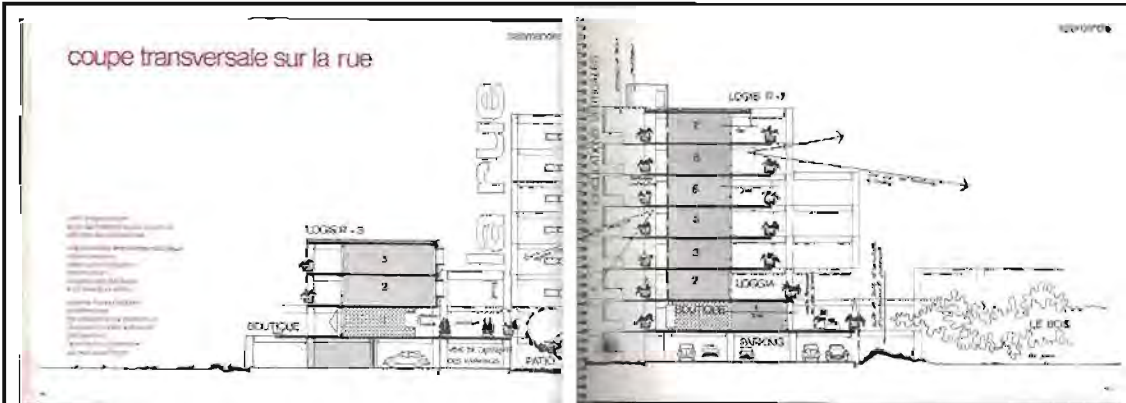
PLANCHES DE PRÉSENTATION DU MODÈLE SALAMANDRE



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
André Wogenscky et Sud Atelier	E.L.A.N	- Mistral Travaux - Bouygues - Quille - G.F.C





un logis

les besoins de chaque famille sont différents et nous ne préférons pas faire l'unanimité sur une cellule

mais nous proposons une solution qui nous paraît correspondre à la manière de vivre d'un assez grand nombre mais surtout par ce plan nous entendons le dialogue

pour chaque opération, avec les maîtres d'ouvrages et des usagers l'abide est à reprendre

T2	56 m ²
T3	70 m ²
T4	85 m ²
T5	97 m ²
T6	112 m ²

le domaine des enfants

l'espace familial

le domaine des parents

divers logis

SALENDRE

SALENDRE

ANNEE	PROJET	DATE	ETAT
2010	PROJET	10/01/10	PROJET
2011	PROJET	10/01/11	PROJET
2012	PROJET	10/01/12	PROJET
2013	PROJET	10/01/13	PROJET
2014	PROJET	10/01/14	PROJET
2015	PROJET	10/01/15	PROJET
2016	PROJET	10/01/16	PROJET
2017	PROJET	10/01/17	PROJET
2018	PROJET	10/01/18	PROJET
2019	PROJET	10/01/19	PROJET
2020	PROJET	10/01/20	PROJET

1 manières d'habiter, d'autres possibles



1976 (COMMANDE) - 1979 (LIVRAISON)

Résidence "La Salamandre"

2, 4, 14, 16, rue Léon Gambetta

59320 HAUBOURDIN (LILLE)

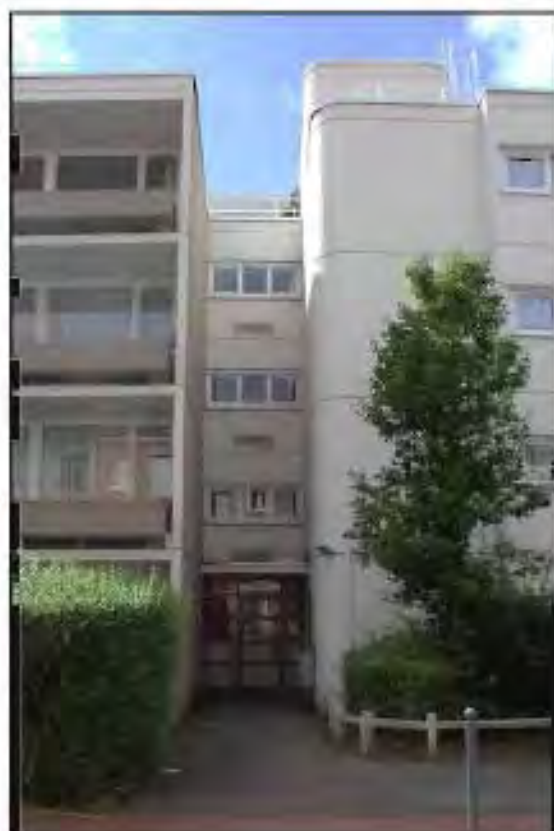
SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	Jacques Delrue
Commanditaire(s)	Office Public d'H.L.M. Lille - Roubaix - Tourcoing
Propriétaire(s) actuel(s)	Lille Métropole Habitat
État	Rénové (2003, 2007, 2014)
Nombre de logements	71
Référence(s) cadastrale(s)	000 AD 1536



SOURCES : Photographes BA, 26 juillet 2019



1976 (COMMANDE) - 1979 (LIVRAISON)

Résidence "La Salamandre"

1-19, chemin des Vieux Arbres
Rue Verte

Quartier Hôtel-de-Ville
59650 VILLENEUVE-D'ASCQ (LILLE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	André Dutilly
Commanditaire(s)	Établissement Public d'Aménagement de Lille-Est
Propriétaire(s) actuel(s)	Lille Métropole Habitat, Copropriété Res. Salamandre Verte
État	Rénové (1994, 1996)
Nombre de logements	422
Référence(s) cadastrale(s)	000 NK 42, 000 NK 208, 000 NK 220



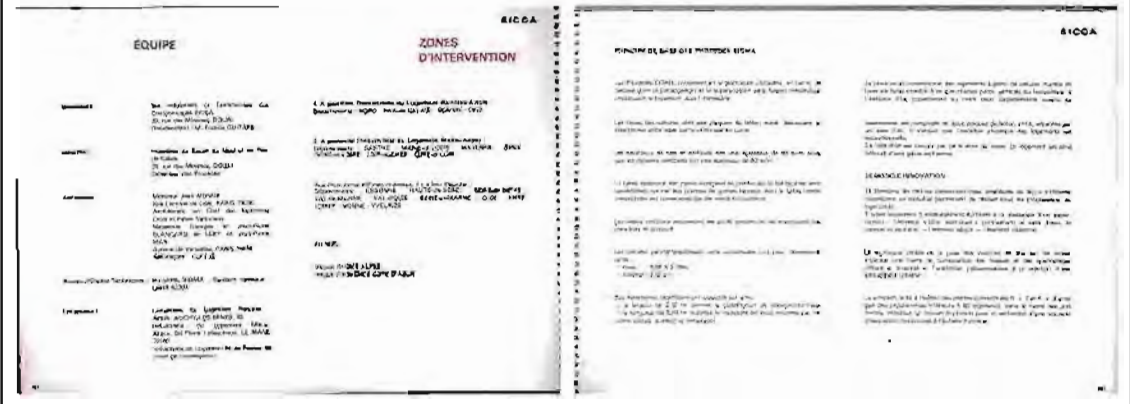
SOURCES : Photographies IM, 13 août 2019

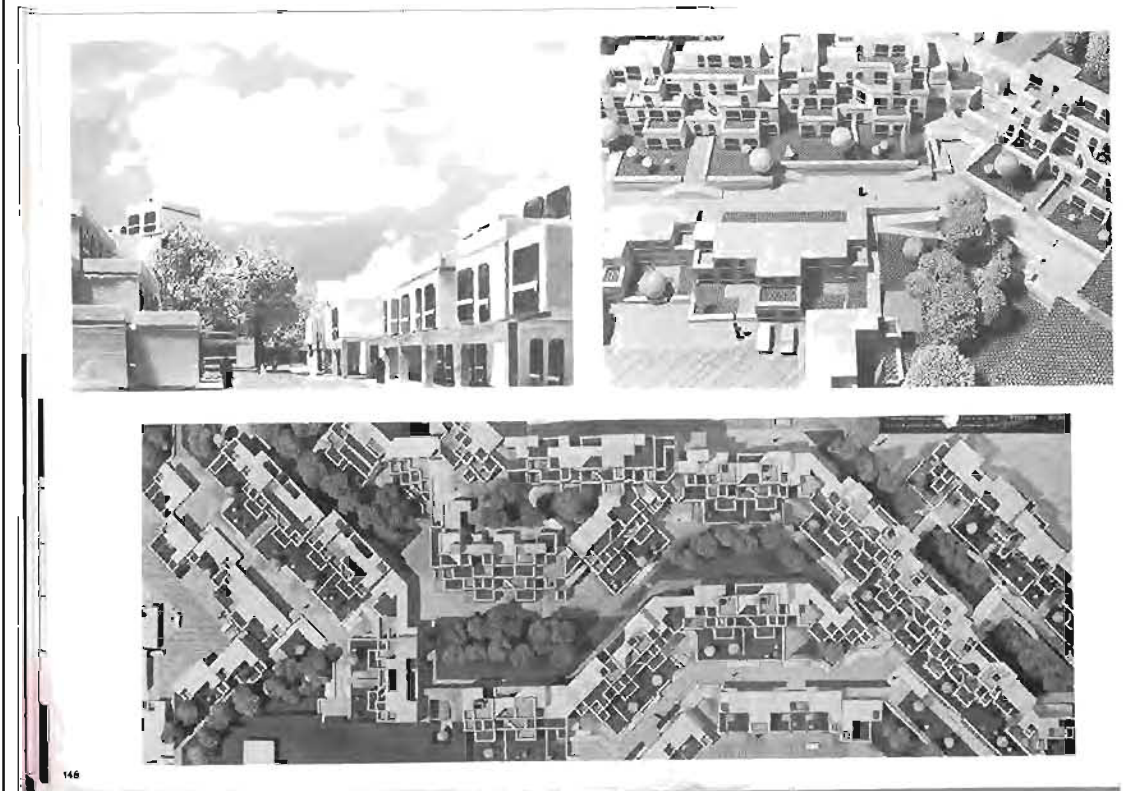
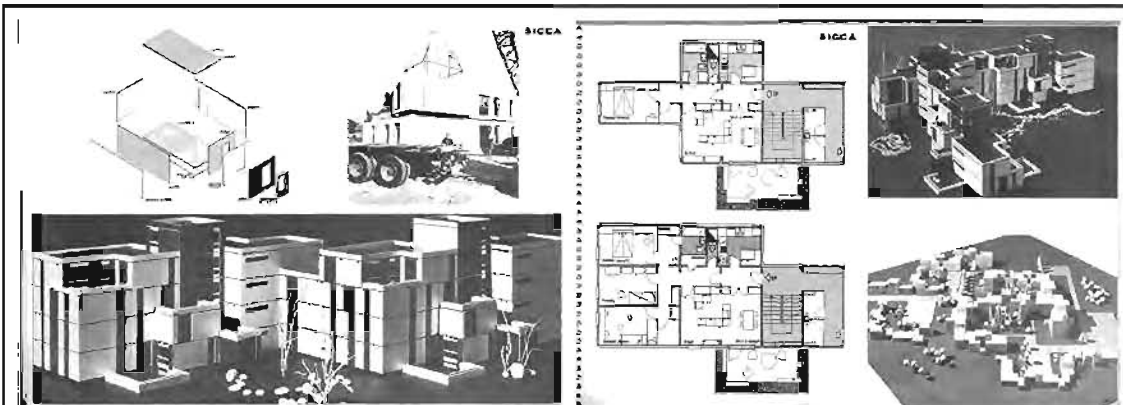
PLANCHES DE PRÉSENTATION DU MODÈLE SICCA SIGMA



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
Jean Monge, Georges et Jean-Pierre Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas	Procédés SIGMA	<ul style="list-style-type: none"> Industrielle du Logement Flandres - Artois Industrielle du Logement Maine-Anjou Industrielle du Logement Ile-de-France





SIKCA

SIKCA SIGMA

PROLOGUE

EXAMEN D'ADMISSION

REMARQUES

REMARQUES FINALES

SICCA

CATALOGUE DES M&R

Équipement	Quantité	Unité	Unité	Quantité	Unité	Quantité	Unité	Quantité	Unité
1000	100	m ²	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
1001	100	m ²	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
1002	100	m ²	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
1003	100	m ²	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
1004	100	m ²	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

REMARQUES



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

Résidence "Le Hamel"

Rue Augustin Caron

Rue de Valhuon

Rue de Diéval

62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE (BÉTHUNE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	SIA Habitat
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AI 598



SOURCES : Photographies Réal. 10 Janvier 2019



1975 (COMMANDE) - 1977 (LIVRAISON)

“La Cité du 10”

Place des Oiseaux
Boulevard de la Fossé 10

62530 HERSIN-COUPIGNY (BÉTHUNE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	Bernard Bassez
Commanditaire(s)	S.A. d'H.L.M. de l'Artois
Propriétaire(s) actuel(s)	SIA Habitat
État	Rénové
Nombre de logements	16
Référence(s) cadastrale(s)	000 AP 179, 000 AP 233



SOURCES : Photographies XL, XXX



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

Rue Ampère
Chemin Pierre Simon

62680 MÉRICOURT

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

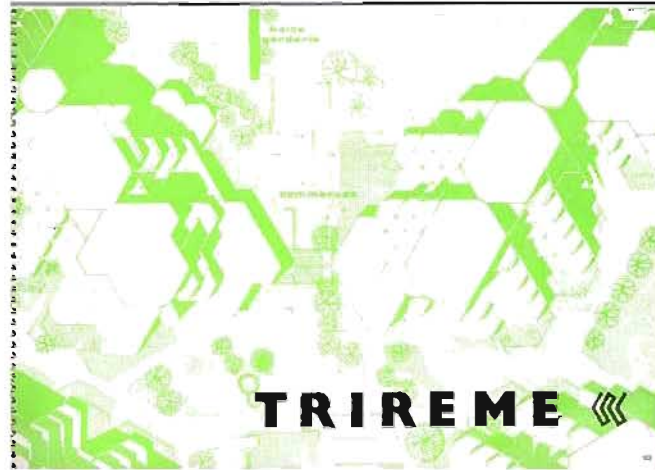
Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	SIA Habitat
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AL 178

VUE GLOBALE



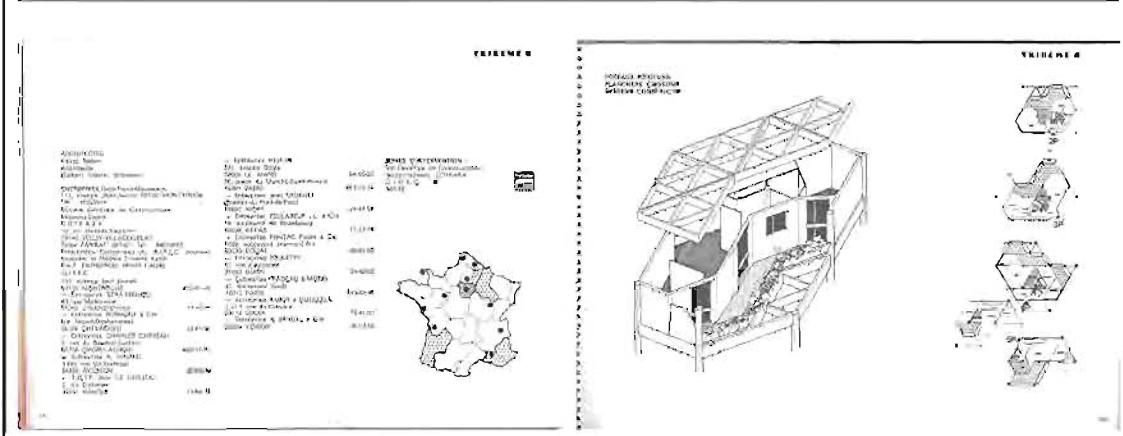
SOURCES : Photographes 16 Juillet 2019

PLANCHES DE PRÉSENTATION DU MODÈLE TRIRÈME



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
<p>Kalisz, Salem + Guibert, Marrel et Simounet</p>	<p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise Henri Faure - Société Générale de Construction Industrialisées COTRABA <u>Entreprises du G.I.R.E.C. :</u> - Bera-Mahieu - Burnouf & Cie - Charles Chereau - A. Girard - E.G.T.P Jean Le Guillou - Heulin - Jean Migault - Peulabeuf J.L & Cie - Pontac Pierre & Cie - Pouletty - Pradeau & Morin - Rabot & Dutilleul - A. Reydel & Fils



TRIRÈME *

Les travaux de construction ont débuté en 2010. L'opération a été financée par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

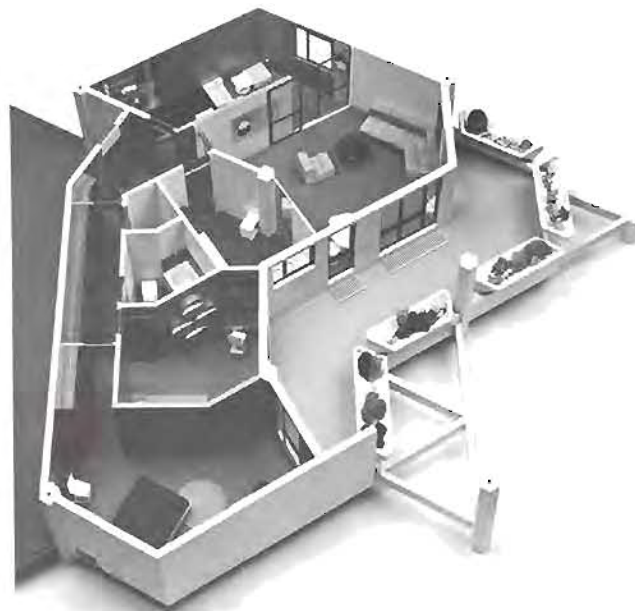
Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

Le projet a été financé par le département des Hauts-de-France, la Région Nord-Pas-de-Calais, la commune de Valenciennes et les habitants de la commune.

TRIRÈME *



TRIRÈME *



108

TRIRÈME *

ANNEXE 1 - DÉTAILS

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

Annexe 1 - Détails de l'opération. Description des caractéristiques techniques et des équipements de la résidence.

TRIRÈME *

ANNEXE 2 - COÛTS

Annexe 2 - Coûts de l'opération. Répartition des dépenses par poste et par lot.

Annexe 2 - Coûts de l'opération. Répartition des dépenses par poste et par lot.

Annexe 2 - Coûts de l'opération. Répartition des dépenses par poste et par lot.

ANNEXE 3 - RÉCAPITULATIF

Annexe 3 - Récapitulatif des données de l'opération. Synthèse des caractéristiques et des coûts.

Annexe 3 - Récapitulatif des données de l'opération. Synthèse des caractéristiques et des coûts.

Annexe 3 - Récapitulatif des données de l'opération. Synthèse des caractéristiques et des coûts.

ANNEXE 4 - RÉCAPITULATIF

Annexe 4 - Récapitulatif des données de l'opération. Synthèse des caractéristiques et des coûts.

Annexe 4 - Récapitulatif des données de l'opération. Synthèse des caractéristiques et des coûts.

Annexe 4 - Récapitulatif des données de l'opération. Synthèse des caractéristiques et des coûts.



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

Résidence "R. Roland", "J. Prévert", "A. Camus" et "P. Eluard"

2-21, avenue charles baudelaire
 1-34, rue gabrielle colette
 1-12, allée émile verhaeren
 1-27, allée albert samain
 1-20, rue jules laforge
 3-14, rue guillaume apollinaire
 1-17, rue stéphane mallarmé
 2-34, rue gérard de nerval
 1-10, rue françois de chateaubriand

ZAC Sainte-Catherine
 62219 LONGUENESSE (SAINT-OMER)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	-
État	Rénové
Nombre de logements	-
Référence(s) cadastrale(s)	000 AM 160-299

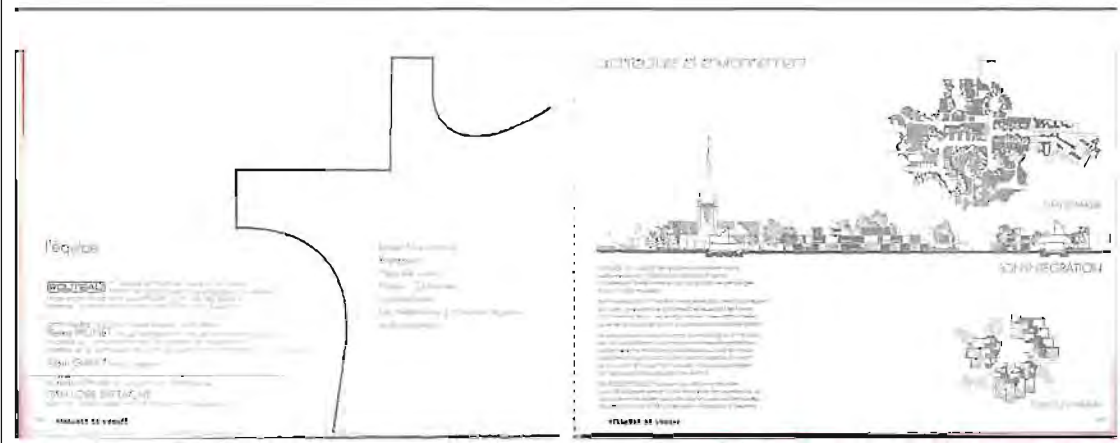


SOURCES : Photographies RK, 20 juillet 2018



ÉQUIPE CONCEPTRICE

ARCHITECTE(S)	B.E.T	ENTREPRISES
Pierre Prunet et Alain Garat	O.T.H Loire Bretagne	Groupe POUTEAU



ambiances urbaines

travaux et techniques

- un programme unique de logements
- un volume unique de pilotis
- une cage unique de béton armé

Le programme est composé de 100 logements répartis en 5 types de logements. Les logements sont répartis en 5 types de logements. Les logements sont répartis en 5 types de logements.

les usages urbains

Le Village de l'Ouest offre la grande flexibilité d'usage. Les logements sont répartis en 5 types de logements.

option à usage

type d'habitat

option confort

habitat intermédiaire

jeu des toitures

variantes

- type 2 pièces
- type 4 pièces
- type 5 pièces

descriptif

<p>100 logements répartis en 5 types de logements</p> <p>50 logements de type 2 pièces</p> <p>50 logements de type 4 pièces</p> <p>50 logements de type 5 pièces</p>	<p>100 logements répartis en 5 types de logements</p> <p>50 logements de type 2 pièces</p> <p>50 logements de type 4 pièces</p> <p>50 logements de type 5 pièces</p>
--	--

prix

<p>100 logements répartis en 5 types de logements</p> <p>50 logements de type 2 pièces</p> <p>50 logements de type 4 pièces</p> <p>50 logements de type 5 pièces</p>	<p>100 logements répartis en 5 types de logements</p> <p>50 logements de type 2 pièces</p> <p>50 logements de type 4 pièces</p> <p>50 logements de type 5 pièces</p>
--	--



19-- (COMMANDE) - 19-- (LIVRAISON)

1-19, rue Jules Romain
Les jardins sous Bousson
8-23, rue des Jardiniers
2-8, rue des Mouettes
2-8, rue des Fauvettes
1-31, rue des Colombes
1-7, rue du Muguet
1, 3, rue des Jacinthes
2-6, 38-50, rue des Violettes

02000 LAON

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	-
Commanditaire(s)	-
Propriétaire(s) actuel(s)	OPAL
État	Rénové
Nombre de logements	284
Référence(s) cadastrale(s)	000 DL 92, 407-409, 411, 414, 415, 417, 420, 422-424, 428-435, 442-444

VUE GLOBALE



SOURCES : Photographies CIL 8 septembre 2019



1976 (COMMANDE) - 1980 (LIVRAISON)

Résidence "La Cousinerie"

2-82, rue de la Courume
 1-51, allée de la Coquille
 2-60, allée de la Corolle
 1-31, allée de la Cueillette
 2-18, rue de la Constituante
 2-40, allée de la Centième Maison
 1-15, rue de la Clé
 1-17, allée Cargo
 1-17, rue de la Convention
 51-55, rue de Comices

Quartier de la Cousinerie
 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ (LILLE)

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



SOURCES : www.geoportail.gouv.fr

INFORMATIONS

Architecte(s) d'opération	Pierre Prunet
Commanditaire(s)	Office Public Lille-Roubaix-Tourcoing
Propriétaire(s) actuel(s)	Lille Métropole Habitat
État	Rénové (1989, 2015, 2017)
Nombre de logements	284
Référence(s) cadastrale(s)	000 MA 264, 265, 600-801

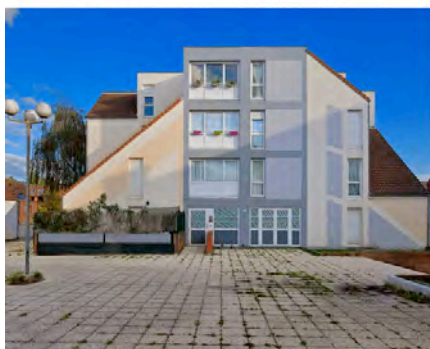


SOURCES : Photographies GoogleMaps, juin 2008

- Fiche synthétique de présentation du corpus remis aux membres de la CRPA

LES MODÈLES INNOVATION DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

*Repenser l'innovation. Connaître et gérer le legs du logement social, expérimental, innovant de la
décennie 1968-1978*



FICHE SYNTHÉTIQUE

Le cadre de l'étude :

L'étude consacrée aux *Modèles Innovation dans les Hauts-de-France* s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel de recherche porté entre 2016 et 2020 par le ministère de la Culture en partenariat avec les ministères de la Transition écologique et solidaire, et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales : « Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle ».

Le laboratoire LACTH-Ensap de Lille a été missionné pour étudier les logements collectifs « Modèles Innovation » dans les Hauts-de-France.

Les « Modèles Innovation » :

Contexte du développement des logements collectifs après-guerre

À la fin des années 1960, la construction de « grands ensembles » est une solution française critiquée dans plusieurs milieux à des échelles différentes, depuis les domaines spécialisés jusqu'à la culture populaire, notamment dans la littérature et le cinéma, et dans les médias.

Une série de textes législatifs atteste une prise de conscience de la critique par le pouvoir. En 1967, le décret instituant les ZAC annonce un changement institutionnel en matière de procédure d'urbanisme. Celui-ci est confirmé par la circulaire du 30 novembre 1971, dite tours et barres, signée par le ministre Albin Chalandon et celle du 21 mars 1973 signée Olivier Guichard limitant la taille des opérations de logements. Parallèlement, la création du Plan Construction le 25 mai 1971, « programme interministériel de stimulation de la recherche et de l'expérimentation dans la construction et précisément dans l'habitat », a l'ambition de permettre le renouvellement de la construction de logements collectifs et de l'ouvrir à l'innovation. En s'appuyant sur la circulaire du 23 juin 1972 du ministère de l'Équipement, il définit la nouvelle orientation donnée à la politique des modèles afin de favoriser les projets ou procédés de construction à caractère innovant.

Les apports des « Modèles Innovation »

Parmi un ensemble de procédures et d'opérations plus ou moins expérimentales, les « Modèles Innovation » représentent probablement la version la plus pragmatique de la tentative d'injonction au changement par une politique incitative parmi l'ensemble de procédures et d'opérations plus ou moins expérimentales. Repenser l'habitat stimule les équipes composées de concepteurs, d'architectes, d'ingénieurs, de bureaux d'études et d'entreprises dans le but que leurs modèles soient retenus. L'industrie et les entreprises du bâtiment sont directement impliquées dans la conception des modèles dont plusieurs reposent sur des procédés techniques de construction et fréquemment la préfabrication. Trois campagnes d'agrément ont été organisées en 1973, 1974, 1975 qui rassemblent des « Modèles Innovation » destinés à répondre à ce nouveau cadre de la commande du logement social.

Du point de vue des techniques mises en œuvre, les « Modèles Innovation » reposent sur plusieurs procédés de construction impliquant fréquemment la préfabrication comme la conception d'éléments standard qui permettent de créer une grande variété de constructions à partir de l'industrialisation. D'un point de vue typologique, les « Modèles Innovation » proposent un changement dans la définition de l'espace domestique, en portant une réflexion quasi systématique sur l'espace flexible et polyfonctionnel, et en proposant des architectures qui adoptent les formes de modules et de trames dont les profils sont associés plus généralement aux architectures proliférantes. Les espaces urbains générés par les « Modèles Innovation » sont caractérisés par l'articulation tridimensionnelle des volumes, des différents types d'habitat, par la recherche d'assemblages des ensembles de logements et par l'étude de transition ou d'espaces intermédiaires entre l'intérieur et l'extérieur du logement, typiques du contexte urbain des villes nouvelles françaises. Ces innovations typologiques et morphologiques ont pour vocation de participer à la

définition d'un nouvel habitat adapté aux nouveaux modes de vie, en réaction au caractère répétitif et sériel des grands ensembles. Plusieurs « Modèles Innovation » ont généré des architectures singulières à partir de systèmes constructifs, de modules empilés et articulés, de trames qui permettent de déterminer des volumes clos ou des terrasses, l'image de logements proliférant et flexibles expriment les changements qui doivent répondre aux désirs d'évolution de l'habitat tout en produisant un tissu spatial et urbain. La construction des logements sociaux à partir de l'agrément de ces « Modèles Innovation » n'en est pas restée à un stade expérimental. Certains « Modèles Innovation » sont appliqués dans de très nombreuses réalisations qui représentent ainsi un nombre conséquent de logements : plus de 10 000 logements sont construits en France avec le procédé Maillard, 7 000 avec le procédé Salamandre, 6 000 avec le procédé M+m. Des modèles ont été adoptés plus favorablement par certaines régions comme par exemple dans la région des Hauts-de-France où plus de 15 opérations des Maisons Gradins Jardins ont été édifiées. Les villes nouvelles françaises, créées au moment de la mise en place de la politique des modèles, ont adopté quasi systématiquement ces « Modèles Innovation » pour les opérations de logements sociaux. L'esthétique de ces ensembles de logements est fréquemment assimilée à celle des villes nouvelles. De très nombreux « Modèles Innovation » ont cependant été édifiés dans des agglomérations urbaines moyennes ou en périphérie des villes. Le paysage urbain français est donc marqué par la présence de ces logements issus des « Modèles Innovation ».

Par ailleurs, des écarts significatifs ont été repérés entre les caractéristiques du « Modèle Innovation initial », tel qu'il avait été agréé par le Plan Construction, et les qualités urbaines et architecturales des opérations réalisées. Chaque opération se révèle être unique, un même modèle connaissant de multiples variations et réinterprétations. Parfois, les modèles les plus prosaïques ont produit des réalisations de grande qualité architecturale car les circonstances (commande, configuration urbaine, topographie, architectes d'opération) ont permis l'amélioration substantielle des principes initiaux. A l'inverse, les modèles les plus prometteurs ont donné lieu dans certains cas à des interprétations très sommaires du point de vue architectural.

La labellisation « Architecture Contemporaine Remarquable » :

Dans la région Hauts-de-France, l'inventaire réalisé dans le cadre du programme de recherche a répertorié 85 opérations attestant de l'implantation prépondérante des « Modèles Innovation » dans la région, et particulièrement, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais en lien avec l'adoption des modèles issus des trois vagues d'agréments de 1973, 1974 et 1975.

Sur la totalité des opérations, la région regroupe 15 « Modèles Innovation » :

- At Home (1 opération)
- Composec (3)
- Dm73 (2),
- G2 (12)
- M+m (7)
- Maillard-s.a.e. (1)
- Maille (4)
- Maisons Gradins Jardins (15)
- Maisons et Jardins (1)
- Polyvalence (6)
- Salamandre (8)
- Sigma (16)
- Structure Accueil (6)
- Trirème (1)
- Village de l'Ouest (8).

22 opérations ont été sélectionnées pour une labellisation « Architecture Contemporaine




Remarquable » dans les cinq départements des Hauts-de-France. Pour assurer la meilleure représentativité des modèles mis en œuvre dans la région, 12 modèles sont représentés sur les 15 mis en œuvre dans les Hauts-de-France. Plusieurs opérations ont été sélectionnées d'un même modèle, afin de mettre en valeur les variations autour d'une formule, telles les « Maisons Gradins Jardins » qui se déclinent dans les versions linéaire, à toiture, ou en pyramide.








Rappel des critères de labellisation

L'ensemble de ces 22 opérations répond aux critères du label « Architecture Contemporaine Remarquable » qui sont les suivants :

- 1/ la singularité de l'œuvre ;
- 2/ le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique ;
- 3/ la notoriété de l'œuvre ;
- 4/ l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique ;
- 5/ la valeur de manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu ;
- 6/ l'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

Les propositions de labels « Architecture Contemporaine Remarquable » :

Photographie	Opération	Etendue de labellisation proposée
	<p>Villeneuve d'Ascq (Nord) Modèle Composec résidence « Les Facultés » 156 logements collectifs Architectes D. Creuchet et F. Gaussel Architecte d'opération : D. Creuchet 1975-1980 propriété de VILOGIA et SERGIC</p>	<p>Réf. cadastrales : NC 244 Etendue :</p>
	<p>Calais (Pas-de-Calais) Modèle DM 73 résidence « Maurice Marinot » Architectes A. de Ryck et H. Mathé Architecte d'opération André de Ryck 1978-1989 propriété de Terre d'Opale Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : CE 734, 741 Etendue :</p>
	<p>Amiens (Somme) Modèle G2 Architectes Pierre Sirvin, Jean-Pierre Chevalier et Francis Sacoun Date propriété d'ANSOM Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : EM 358, 362, 737 Etendue :</p>

	<p>Dunkerque (Nord) Modèle Maillard résidence « Fénelon » 216 logements Architecte Henri-Pierre Maillard Architectes d'opération Henri-Pierre Maillard et Jean Roussel 1972-1977 propriété de SCIC Dunkerque Fénelon et d'Immobilier de France Hauts-de-France</p>	<p>Réf. cadastrales : XA 51 Etendue :</p>
	<p>Arques (Pas-de-Calais) Modèle Maille Date propriété du Directoire Habitat Hauts-de-France</p>	<p>Réf. cadastrales : G 731, 812, 815 Etendue : Proposition d'inscription au titre des monuments historiques</p>
	<p>Amiens (Somme) Modèle Maisons Gradins Jardins Architectes Michel Andrault et Pierre Parat Date copropriété FONCIA</p>	<p>Réf. cadastrales : MR 107, 340, 493 Etendue :</p>
	<p>Beauvais (Oise) Modèle Maisons Gradins Jardins Résidence « Les Terrasses » Architectes Michel Andrault et Pierre Parat Date propriété de Clésence</p>	<p>Réf. cadastrales : AJ 472, 552, 553 Etendue :</p>
	<p>Compiègne (Oise) Modèle Maisons Gradins Jardins Résidence « La Peupleraie » 50 logements Architectes Michel Andrault et Pierre Parat 1978-1982 propriété de Clésence</p>	<p>Réf. cadastrales : AI 15 Etendue :</p>
	<p>Liévin (Pas-de-Calais) Modèle Maisons Gradins Jardins Résidence « Les Marichelles » Architectes Michel Andrault et Pierre Parat Date propriété Pas-de-Calais Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : AI 227, 229 Etendue :</p>
	<p>Vermelles (Pas-de-Calais) Modèle Maisons Gradins Jardins Architectes Michel Andrault et Pierre Parat 1979 propriété de Pas-de-Calais Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : AD 277 Etendue :</p>

	<p>Villeneuve d'Ascq (Nord) Modèle Maisons Gradins Jardins « Les Pyramides » 109 logements Architectes Michel Andrault et Pierre Parat 1973-78 propriété de CORNIL</p>	<p>Réf. cadastrales : MX 317-319 Etendue :</p>
	<p>Liancourt (Oise) Modèle Maisons Jardins résidence « Les Aulnaies » Architectes Kalt, Pouradier, Duteil, Vignal, Schoeller et Charras 1976-1978 propriété de l'OPAC de l'Oise</p>	<p>Réf. cadastrales : AL 133-139 Etendue :</p>
	<p>Beuvry (Pas de Calais) Modèle Polyvalence résidence « du Ballon » 155 logements Architectes Alain Gillot, J. Daveau, M. Enard et V. Babic Date propriété de Pas-de-Calais Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : BC 853 Etendue :</p>
	<p>Haubourdin (Nord) Modèle Salamandre résidence « La Salamandre » 71 logements Architecte André Wogenscky et Sud Atelier Architecte d'opération Jacques Delrue 1976-79 propriété de Lille Métropole Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : AD 1536 Etendue :</p>
	<p>Villeneuve d'Ascq (Nord) Modèle Salamandre résidence « La Salamandre » 422 logements Architecte André Wogenscky et Sud Atelier Architecte d'opération André Dutilly 1796-1979 copropriété CAMAG</p>	<p>Réf. cadastrales : NK 42, 220, 282 Etendue :</p>
	<p>Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) Modèle Sicca-Sigma résidence « Le Hamel » Architectes Jean Monge, Georges et Jean-Pierre Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas Date propriété de SIA Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : AI 598 Etendue :</p>

	<p>Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) Modèle Sicca-Sigma Architectes Jean Monge, Georges et Jean-Pierre Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas Date propriété de SIA Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : AI 598 Étendue :</p>
	<p>Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais) Modèle Sicca-Sigma « La Cité du 10 » 16 logements Architectes Jean Monge, Georges et Jean-Pierre Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas 1975-1977 propriété de SIA Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : AP 179, 233 Étendue :</p>
	<p>Méricourt (Pas-de-Calais) Modèle Sicca-Sigma Architectes Jean Monge, Georges et Jean-Pierre Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas Date propriété de SIA Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : AL 178 Étendue :</p>
	<p>Longuenesse (Pas-de-Calais) Modèle Trirème résidences « Romain Roland », « Jacques Prévert », « Albert Camus » et « Paul Eluard » Architectes Kalitsz, Salem, Guibert, Marrel et Simounet Date propriété de 3F</p>	<p>Réf. cadastrales : AM 160-299 Étendue :</p>
	<p>Laon (Aisne) Modèle Village de l'Ouest 284 logements individuels Architectes Pierre Prunet et Alain Garat architecte d'opération Philippe Vallon 1977-1978 propriété de l'OPAL de l'Aisne</p>	<p>Réf. cadastrales : DL 92, 407-409, 411, 414, 415, 417, 420, 422-424, 428-435, 442-444 Étendue :</p>
	<p>Villeneuve d'Ascq / département Modèle Village de l'Ouest 284 logements Architectes Pierre Prunet et Alain Garat Architecte d'opération Pierre Prunet 1976-1980 propriété de Lille Métropole Habitat</p>	<p>Réf. cadastrales : MA 264, 265, 600-801 Étendue :</p>

- Ordre du jour de la CRPA

COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

23 septembre 2021, DRAC

Visioconférence - Lifesize

ORDRE DU JOUR - CRPA

9h30-11h30 Label ACR – logements « modèles innovation », *par Perrine Fuchs, Mathilde Méreau, Caroline Bauer et Richard Klein*

- 9h30-9h45 : présentation du label ACR et du groupe de travail sur l'accompagnement aux travaux sur les logements « modèles innovation » labellisés, *par Perrine Fuchs et Mathilde Méreau*
- 9h45-9h55 : présentation du LACTH, du programme de recherche et de la méthodologie de travail, *par Richard Klein*
- 9h55-10h05 : présentation du contexte des logements collectifs des années 1970 et du programme de logements « modèles innovation », *par Richard Klein*
- 10h05-10h15 : présentation des 6 critères de labellisation appliqués aux logements « modèles innovation », *par Caroline Bauer*
- 10h15-11h : présentation de la sélection d'opérations à labelliser, *par Caroline Bauer et Richard Klein*
- 11h-11h30 : débats et votes (lot avec proposition de vote séparé pour opération posant qs)

Diaporama de présentation à la CRPA du 23 septembre 2021



LES LOGEMENTS MODÈLES INNOVATION

COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 23 SEPTEMBRE 2021

Le programme de recherche

Richard Klein

Programme pluriannuel de recherche 2016-2020

« Architecture du XX^e siècle,
matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle »

Outils conceptuels et techniques pour l'adaptation, la
transformation, la restauration et la valorisation
des architectures récentes

VOLET 1

« Repenser l'innovation. Connaître et gérer le legs du logement
social expérimental et innovant de la décennie 1968-1978 »

LACTH de l'ENSAP Lille + INAMA de l'ENSA Marseille



« Les Modèles Innovation dans les Hauts-de-France » Six volets traités par le Lacth de l'ENSAP Lille

-Inventaire des opérations *Modèles Innovation* dans la région des Hauts de France. Evaluation patrimoniale au regard du nouveau Label Architecture Contemporaine Remarquable (Caroline Bauer & Richard Klein).

-Etude des composants du second œuvre et particulièrement des intérieurs des opérations *Modèles Innovation*, évaluation de leur potentiel de durabilité/ évolutivité/obsolescence dans le temps afin de s'interroger sur les stratégies d'intervention sur le bâti existant (Eric Monin, Catherine Blain).

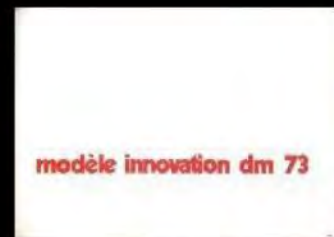
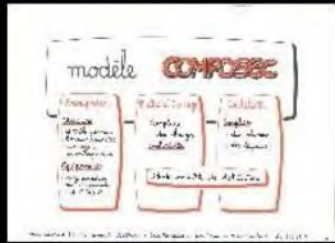
-Sur un *Modèle Innovation*, expérimentation d'une expertise thermique par des simulations énergétiques dynamiques afin d'identifier des stratégies d'intervention appropriées vis-à-vis de la rénovation énergétique. (Antonella Mastroilli & Roberta Zarcone)

-Histoire et évaluation des *Modèles Innovation* sous l'angle du paysage paysages explicite, implicite, performatif, rétrospectif et approprié (Denis Delbaere)

-Expérimentation de projet d'intervention à partir d'une opération du corpus relative à l'habitat intermédiaire et d'une opération *Modèle Innovation* Atelier de projet, cycle de Master du Domaine d'étude Histoire Théories et Projet. (Fabien Vienne à La Ciotat, Village de l'Ouest à Villeneuve d'Ascq. Semestre de printemps (Pascal Lejarre)

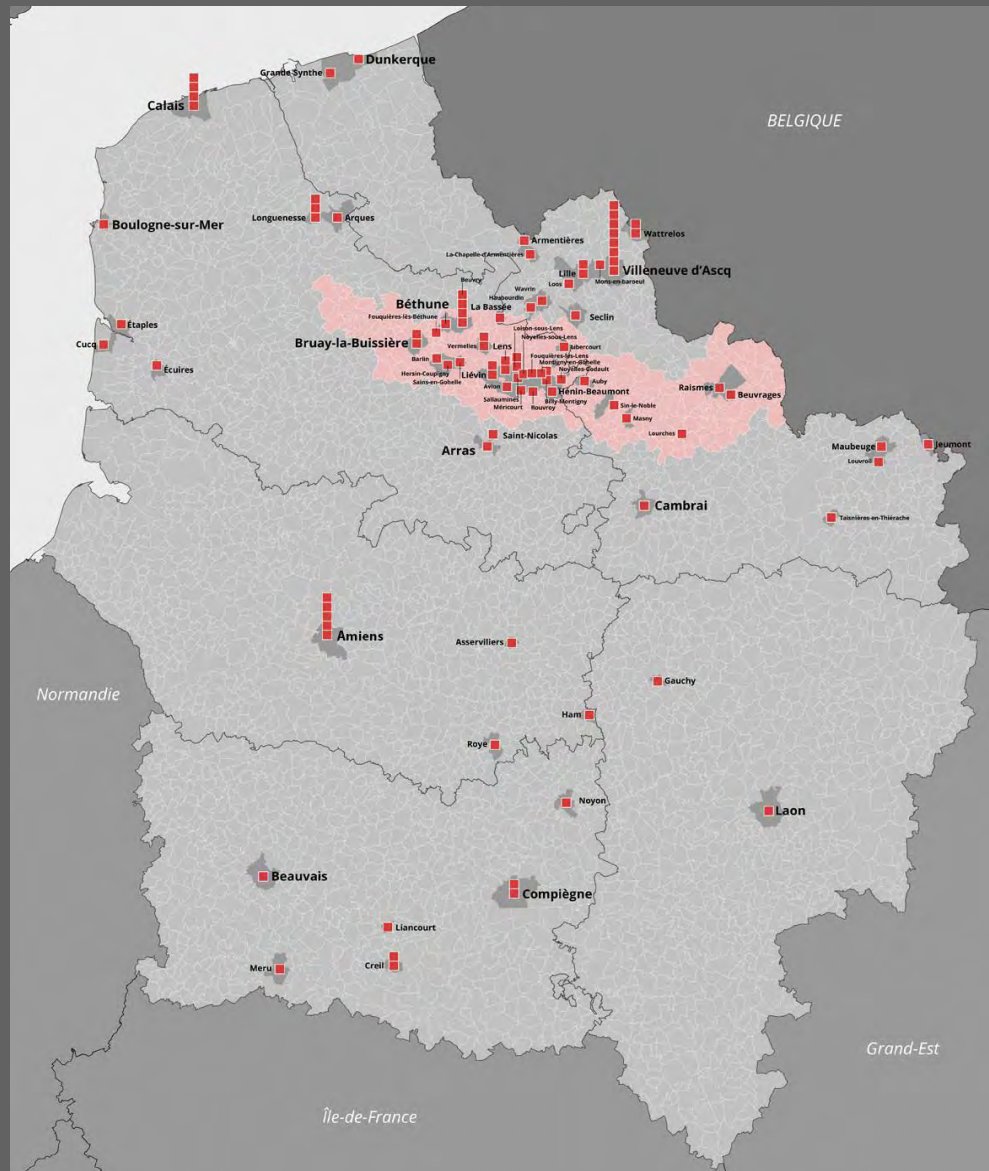
-Expérimentation à partir de deux opérations du corpus relative à *Modèle Innovation*. *Maison Gradin Jardin* à Villeneuve d'Ascq et *Structure accueil* à Wattrelos. Atelier de projet, cycle de Master du Domaine d'étude Histoire Théories et Projet. Semestre d'Automne (Gilles Maury)





3 campagnes de concours « Modèle Innovation » en 1973, 1974 et 1975

15 modèles mis en œuvre dans les Hauts-de-France



85 opérations recensées « Modèle Innovation »

VOLET 2

« Modèles Innovation et label ACR »

Richard Klein et Caroline Bauer, LACTH ENSAP Lille

2 partenaires institutionnels

CAUE du Nord



Diffuser et valoriser les résultats

grâce à la création du site

www.modelesinnovation.fr

DRAC des Hauts-de-France



Proposer une sélection d'opérations

pour une campagne de labellisation

Architecture Contemporaine Remarquable

Le site internet www.modelesinnovation.fr



LANGUE | CONNEXION

L'ACTUALITÉ

LES MODÈLES

RESSOURCES -

À PROPOS



Les Modèles Innovation dans les Hauts-de-France 1968-1978

Repenser l'Innovation. Connaître et gérer le legs du logement social expérimental et innovant de la décennie.

Exposition itinérante grand public

MODÈLE POLYVALENCE

Alain Gillot architecte & OTH Habitat



Par sa flexibilité même de polyvalence, ce modèle est l'un des plus adaptés à la volonté de flexibilité impulsée par la politique de logement des Maires en fonction. Au regard de son caractère, le modèle Polyvalence propose en effet une plate-forme à partir de laquelle les formes sont définies par l'usage.

L'origine et l'origine de la conception du modèle s'est formalisée dans le cadre de la construction de la ville de Volz, Villacoublay. Emmenés par l'architecte Alain Gillot, soutenu par ailleurs une figure institutionnelle importante, il précède en 1973 de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSA-FA), il prend la présidence du conseil national de l'ordre des architectes quelques années plus tard.

Les opérations ont été réalisées dans les Hauts-de-France à partir du modèle Polyvalence, représentant environ 1000 logements. Répondant sur une base constructive de 120 m, la réalisation s'inscrit d'un système répétitif et assemblable.

RÉSIDENCE DU BALLON

Colonne Ballon - Schmitz - 10 logements - 600 m² BTH

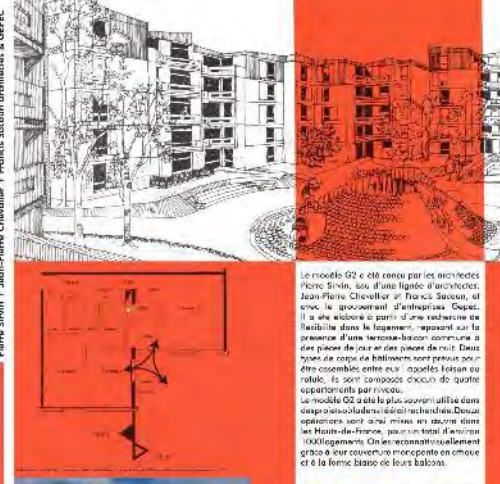


Projet de construction de la résidence du Ballon à Colonne Ballon, Schmitz, 10 logements, 600 m² BTH.

Projet de construction de la résidence du Ballon à Colonne Ballon, Schmitz, 10 logements, 600 m² BTH.

MODÈLE G2

Pierre Strifflin / Jean-Pierre Chevallier / Francis Saccou architectes & GEPEC




Le modèle G2 a été conçu par les architectes Pierre Strifflin, sous la direction d'architectes Jean-Pierre Chevallier et Francis Saccou, et avec le gouvernement d'architectes OTH. Il a été élaboré à partir d'une recherche de flexibilité dans le logement, reposant sur la présence d'une terrasse-balcon commune à des pièces de jour et des pièces de nuit. Deux types de corps de bâtiments sont prévus pour être combinés entre eux : un type à deux étages et un type à quatre étages.

Le modèle G2 a été le plus souvent utilisé dans des opérations de logement social. Deux opérations ont ainsi été réalisées dans les Hauts-de-France, pour un total d'environ 1000 logements. On se reconnaît facilement grâce à leur couverture en pente en ciment et à la forme bas de leurs balcons.

RÉSIDENCE MODÈLE G2

Projet de construction de la résidence Modèle G2 à Colonne Ballon, Schmitz, 10 logements, 600 m² BTH.



MODÈLE MAISONS + JARDINS

Karla Pommerai Dufour, Vignati, Schmitz et Chaires & DMC de FOU



Le principe du modèle Maisons et Jardins s'appuie sur l'assemblage de modules homogènes de trois mètres de côté. Construits à partir d'une structure en béton armé, les appartements sont tous pourvus d'une terrasse et d'un garage-voiture, chacun d'une surface de 25 m².

Le procédé est proposé par les architectes Marcel Klot, Daniel Pourard Dubel et Pierre Vignati, dont l'agence exerce principalement en Afrique subsaharienne depuis les années 1950. Pour le modèle Maisons et Jardins, ils s'associent avec Bernard Schmitz et Francis Chaires, tous deux anciens auteurs de concours de pièces architecturales, et dont les prototypes Tourneval et Corvion viennent d'être mis en service.

Lors de cette même campagne nationale pour la construction de jardins, la ville de Liencourt accueille la réalisation d'un prototype de pièce fonctionnelle, réalisé par Robert Hirt. C'est possible en raison de l'absence de toiture que la ville peut se constituer sur une terrasse la seule opération maisons et jardins dans les Hauts-de-France. Intégrée dans un site en pente, elle combine les qualités urbaines et paysagères que peut procurer l'assemblage modulaire, un relief des perspectives verticales qui font de ces volumes différenciés et une diversité des espaces publics et privés.

RÉSIDENCE LES AUNAIES

Projet de construction de la résidence Les Aunaies à Liencourt, Schmitz, 10 logements, 600 m² BTH.



Projet de construction de la résidence Les Aunaies à Liencourt, Schmitz, 10 logements, 600 m² BTH.

La politique publique des Modèles Innovation

Richard Klein



Grand ensemble de Massy-Anthony
La documentation française, 1969

HENRI KUBNICK

LES
DÉLICES
DES GRANDS
ENSEMBLES



L'HUMOUR CONTEMPORAIN / HACHETTE



Henri Kubnick,
Les délices des grands ensembles, 1969
Couverture et dessin p. 35



VOUS AVEZ RAISON! IL FAUT BRISER L'IMPOTENCE DE LA CONSTRUCTION PARCEQUE LA PROMOTION DES BÂTIMENTS URBAINS ET LA PROMOTION DES BÂTIMENTS COMMERCE FRANÇAIS SONT CONSOMMABLES!

ALORS, LE MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ORGANISE UNE PROMOTION 'HABITAT & INNOVATION' GRAND PALAIS DE 12 A 1300000 M2 JUSQU'AU 15 FÉVRIER.

ÇA AVEZ RIEN PRÉVU?

BRIGADE TOUS LES DÉTAILS!

2 AVEZ RIEN PRÉVU?

C'EST MOCHE!

JACHEMENT NOUVEAU
PROJET: 10000000

TRÈS ORIGINAL
PROJET: 10000000

ÇA CHANGE...
PROJET: 10000000

TRÈS SOLI
PROJET: 10000000

AUDACEUX!
PROJET: 10000000

MODERNES
PROJET: 10000000

BENJAMIN D'IDÉE!
PROJET: 10000000

ET RIEN D'AUTRE! INNOVATION

L'INNOVATION POUR UN JEUNE ARCHITECTE, FAUSSEMENT À FAIRE À PARTIR DE DEUX PRÉFÉRENCES

JACHEMENT NOUVEAU!

LE CONCRÈTE NE DURÉ QUE 30 ANS

À L'ÉPOQUE, LES GROS OBUS N'EN ONT PAS VOULU

UN APPARTEMENT FABRIQUÉ EN USINE DEMANDE MOINS D'HEURES DE TRAVAIL QU'UNE BAGNOLE. CALCULEZ COMBIEN DE BAGNOLES ON PÊT FABRIQUÉS EN 50 ANS

AV TOUS 50 ANS!

C'EST DIRE QUE LA CRÉÉ DU LOGEMENT N'AURAIT JAMAIS EXISTE TOUTS LES HLM PLANÉS EN MOINS DE 15 ANS, ON EN SERAIT AU STADE SUIVANT L'HABITATION DE LUXE POUR TOUT LE MONDE!

QU'Y EN EST BIEN SURE LES PROMOTEURS VAUVAIENT UN PAS MOINS

AU LIEU DE LA, ON A ENCORE DROIT À VOS "INNOVATIONS"

VOS HAÏGONES

VOS CUBES

VOS TRIANGLES

VOS CYLINDRES, VOS BOULES

VOS TRAPÈZES

VACHEMENT NOUVEAU

À L'HEURE OÙ LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION EST REMISE EN QUESTION, VOUS, VOUS PROPOSEZ DES LOGEMENTS CONSOMMABLES

QUI MAIS A DES PRIX COMPÉTITIFS!

FAUX! VOS LOGEMENTS SOCIAUX SONT CHERS, MÊME INDUSTRIELS 12 MILLIONS ANCIENS LE NEUF.

UN AUT. ON PEUT EN FAIRE (4 MOIS DE TRAVAIL)

UN HLM INDUSTRIEL 12 MILLIONS ANCIENS LE NEUF.

SI VOUS PÊTEZ, UN DUBON, UNE HUNE, UN SÈC...

IL NE VOUS FAUDRA PAS UNE VOITURE, UN QUATRE MÔTS, UNE, LA VOITURE, EST EN PÉREUR, QUI JUSTIFIÉ SON PÊS, ET L'ORDRE, S'ATION INDUSTRIELLE DESTINÉE À LA MÊMOQUE

UN HLM INDUSTRIEL 12 MILLIONS ANCIENS LE NEUF.

SI VOUS PÊTEZ UN MAÏON AU DESSUS D'UNE CHARRÈRE DE PÊREUR, ON N'O PÊTE, N'AURA COURANT UNE MAÏON

UN HLM INDUSTRIEL 12 MILLIONS ANCIENS LE NEUF.

SI VOUS PÊTEZ UN MAÏON AU DESSUS D'UNE CHARRÈRE DE PÊREUR, ON N'O PÊTE, N'AURA COURANT UNE MAÏON

AVEC, EN PRÊME, LA DÉSAGREABLE IMPRESSION D'HABITER DANS DES LOGEMENTS CONSTRUITS PAR DES GAMINS!

MERDE AUX GAMINS!

MARDE D'ÊTRE LOMMÈRES PAR DES GASTRONOMES EN LOGITE QUATRES

EST PÊR LE CHEF!

BAI CADRÈS PAR DES GARMENTIENS

JUSTE PAR DES PUSCELLES

LE PORTUGAIS QUI LES PÊTRE EN PLACE

ET CELUI QUI Y VIVRA

ET D'HABITER DANS DES JEUX DE CONSTRUCTION OFFERTS À NOËL PAR LES GEMES L'ARÈRE AUX ARCHITECTES MÊTRITÈTE

NE FAIT INTERÈRE LES PÊRES SÈLES

NE SÈRENT BIEN LÈS PÊRES PÊTES MAMSTERS

VOUS N'AVEZ RIEN COMPARÉ! VOTRE ARCHITECTURE EST UNE ARCHITECTURE DE CRÛSE!

ON N'EST PAS EN CRÛSE LES GEMES ONT PAS PÊTE, ON N'EST PAS EN CRÛSE LES GEMES ONT PAS PÊTE, ON N'EST PAS EN CRÛSE LES GEMES ONT PAS PÊTE

MAIS VOUS N'AVEZ PAS NÈ DE L'UNE AU DE L'AUTRE DANS VOTRE EXPOSITION. POURQUOI DES VILLES ADUËLLES? POURQUOI AVOIR UN TRÈCE DE CONSUMÈRE SOCIAL DANS VOS PROJÈTS?

AVEC VOTRE CAPACITÉ INDUSTRIELLE, NOS HEURES DE TRAVAIL, ON DÉTRAIT UN PAS DANS DES PALAIS!

CE QUE VOUS AVEZ FAIT...

N'IMPORTE QUELLES BÊTE POURRAIT LE FAIRE.

UN PALAIS À LA CON PÊS UN PALAIS QU'ON PÊTE

DES INGENIÈRES

DES PÊTERS D'ÈVÈRES

DES TECHNIÈRES

DES SCULPTEURS

DES PÊTERS DE LÈ...

DANS 20 ANS, PLUS D'ARCHITECTES REMPLACÉS PAR:

DES INGENIÈRES

DES PÊTERS D'ÈVÈRES

DES TECHNIÈRES

DES SCULPTEURS

DES PÊTERS DE LÈ...

VOUS AVEZ FAIT LA PÊTE DEVANT LES PROMOTEURS, LES BANQUIERS, LES CLÈRÈS, LES PÊTERS, LES ENTREPRENEURS... ON VOUS ÈCRÈTE COMME LES VIEUX PÊTERS QUI ONT ACCEPTÈ TROP DE CLÈRÈS À BAS PÊX

DES MON CHOU, T'AS PAS TROP BÈLES À PÊTER À UN ARCHITÈTE INCOMPÈS?

ÈMÈRE UN TRÈCE!



Revue Techniques & Architecture, avril 1973

ARCHI

PLAN CONSTRUCTION

L'INNOVATION
ARCHITECTURALE
DANS LA
PRODUCTION
DU LOGEMENT
SOCIAL

C
2505j

C. MOLEY

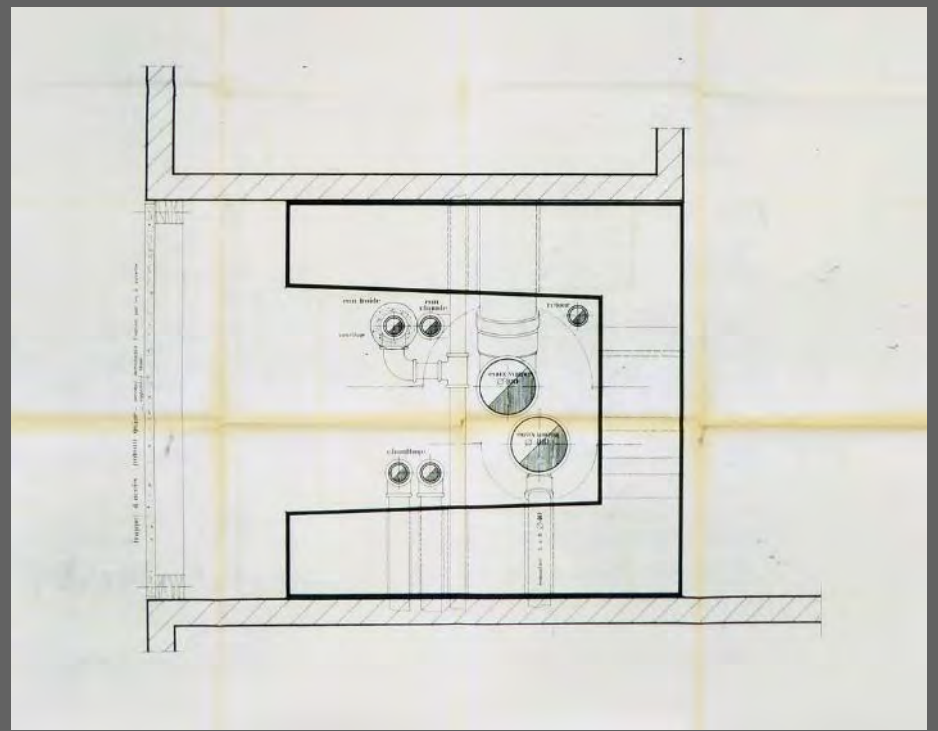
MAI 1979

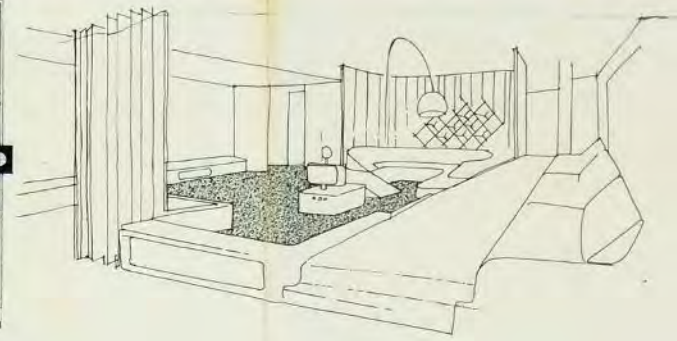
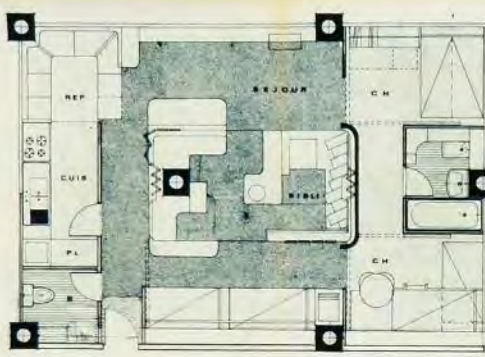


Modèle Innovation Salamandre, Villeneuve-d'Ascq (Google earth)

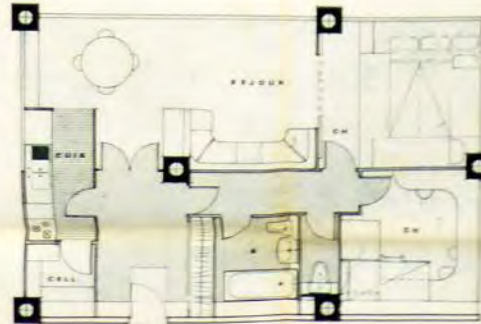
Modèle innovation Structure Accueil
Louis Schneider architecte
Archives bnf

Le « poteau gaine »

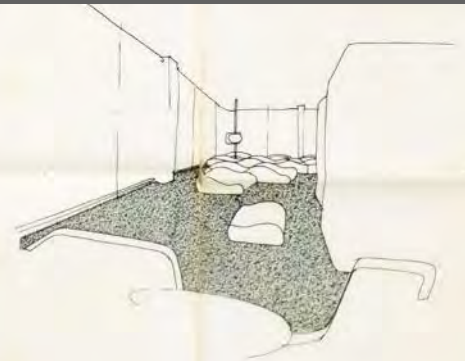




I .Vie diurne centrale
.perméabilité de fonctions nocturnes
et diurnes au cours de la journée.

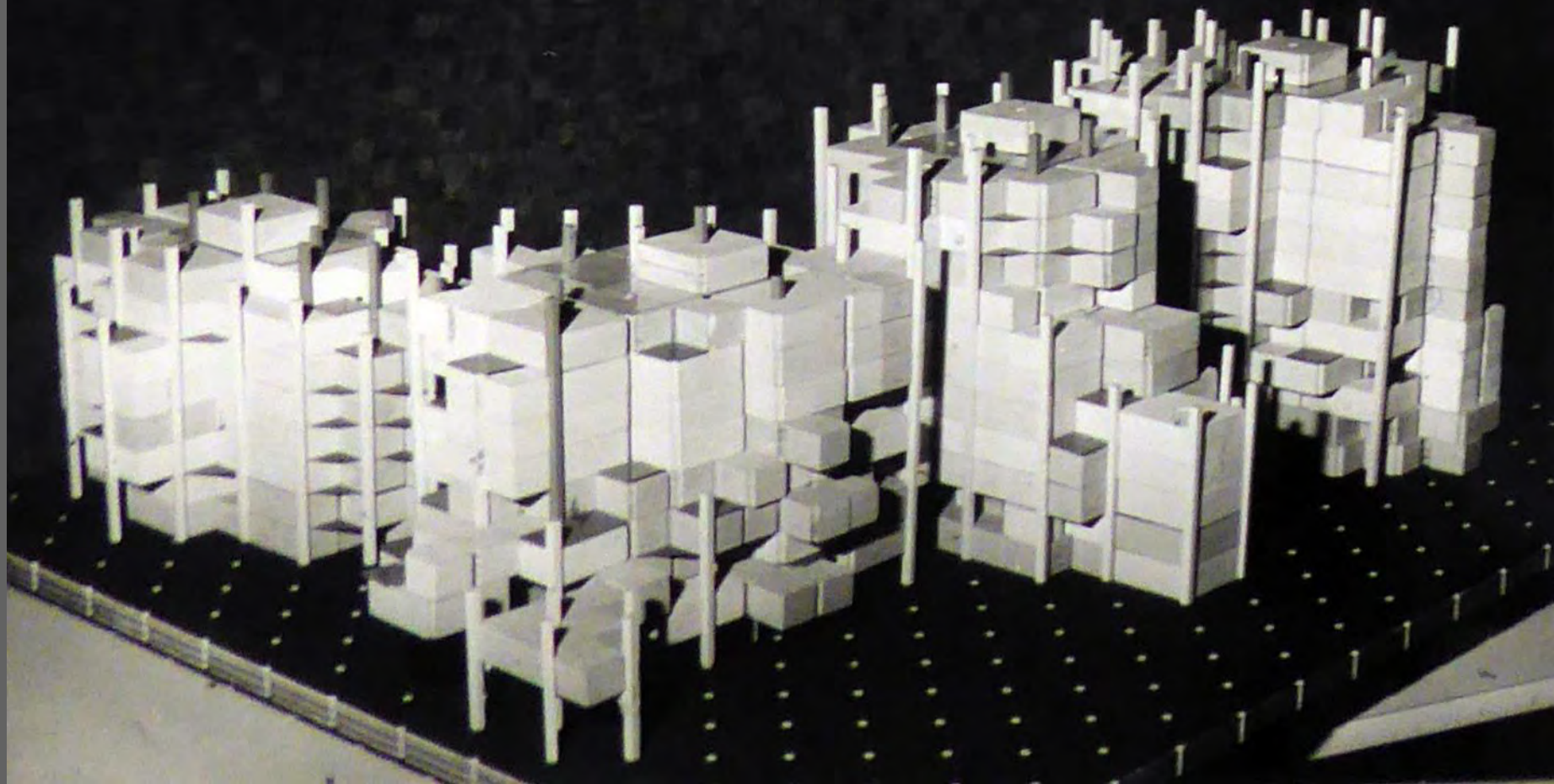


III.Séparation classique des fonctions
du jour et de la nuit



II .Vie nocturne centrale;bloc nuit
.surfaces de pièces personnalisées
maximum et continues

LILLE.600.



Modèle innovation Structure Accueil
Maquette pour le projet de 600 Logement à Lille Est.
Archives bnf



Villeneuve-d'Ascq,
vers 1977
Archives de l'Epale

La rénovation des Vergers, c'est 500 euros d'économisés par an pour chaque locataire

Le chantier est terminé depuis février, mais la réception officielle des travaux a eu lieu ce jeudi. Plus de 12 millions ont été dépensés pour mieux isoler et sécuriser ces trois immeubles du quartier Hôtel-de-Ville, regroupant 200 logements au total.

PAR VIRGINIE BOULET
villeneuveascq@lavoxdunord.fr

VILLENEUVE-D'ASCO. La résidence des Vergers est facilement repérable avec son nouveau bardage « rouge chocolat » et ses touches de violet et jaune soleil, dans les renforcements des immeubles. Le cabinet d'architectes Boyedieu-Dehaene et la ville n'ont pas choisi ses couleurs vives par hasard. Elles font écho à celles du groupe scolaire Jules-Verne, mais aussi au vert pomme de la crèche Vanille-chocolat, adossée à l'école.

Les couleurs, c'est agréable à l'œil, mais là n'est pas le plus important. Construits en 1976, les trois immeubles (Vaucluse, Vendée et Vercors) avaient bien besoin d'une nouvelle isolation, pour qu'on n'y grelotte plus l'hiver. Le bardage a donc été remplacé avec intégration d'un nouvel isolant en façade, d'une épaisseur de 40 cm.

BIEN MOINS ÉNERGIVORES

Nouvel isolant également pour les terrasses, qu'elles soient accessibles ou pas ; nouvelles menuiseries extérieures avec pose de volets roulants partout ; remplacement des chaudières par des chaudières à condensation ; travaux sur les radiateurs dans les logements, la

EN CHIFFRES

Le montant global des travaux correspond à 60 000 € par logement (du T1 au T4).

Partenord règle 90 % de la facture, dont 7 € en prêt ; la MEI et le Département ont versé respectivement un million et 200 000 euros de subventions.

VMC... Les portes d'entrée et les portes palières à l'intérieur des appartements ont également été changées.

À l'arrivée, après plus de deux ans de travaux, les trois immeubles sont bien moins énergivores. Ils sont passés de l'étiquette C ou D à l'étiquette B. Le bailleur, Partenord, va ainsi au-delà des obligations du Grenelle de l'environnement, dont l'objectif est d'atteindre la norme C pour l'ensemble du patrimoine existant d'ici 2020.

En tout cas, c'est tout bénéfice pour les locataires : le loyer n'a pas augmenté, et les charges ont baissé, de 40 à 60 € répartis entre le résident et le bailleur. À l'année, cela représente 500 € d'économisés par an pour chaque foyer.

Ces travaux ont aussi permis de rénover les parties communes, de résidentialiser l'ensemble du site (pose de clôtures et contrôles d'accès) et d'aménager les locaux poubelles à l'extérieur. ■



La résidence des Vergers est facilement repérable avec son nouveau bardage « rouge chocolat » et ses touches de violet et jaune soleil.

Les critères de labellisation

Caroline Bauer

Décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » pris en application de l'article L. 650-1 du code du patrimoine

NOR: MCC81633582D

URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/dore/2017/3/28/MCC81633582D/jo/texte>

N° de loi: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/dore/2017/3/28/MCC81633582D/jo/texte>

Publié en français dans le Journal Officiel de la République Française, le 30 mars 2017, page 10876.

Objet. – Le décret a pour objet de préciser les modalités d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable ». Ce décret est adopté par arrêté ministériel du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture pour les immeubles, assemblées en lieu, bureaux, ouvrages d'art et aménagements de sites ou de lieux ou de la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. Le décret prévoit une application d'information du préfet de région par le propriétaire en cas de travaux sur le bien labellisé.

Intérêt. – Le décret est pris pour l'application de l'article 70 de la loi n° 2016-0221 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le code du patrimoine qui il modifie ainsi que l'article 650-1 du code du patrimoine, issu de cette modification, sur le site <https://www.legifrance.gouv.fr/>.

Le ministre de la culture et de la communication,
Vu le décret du 10 novembre 2016 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » de la loi n° 2016-0221 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
Vu le code du patrimoine, tel qu'il résulte de la loi n° 2016-0221 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 15 décembre 2016 ;
Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,
Décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » pris en application de l'article L. 650-1 du code du patrimoine.

Article 1

Le livre VI du code du patrimoine est complété par un article V ainsi rédigé :

« Titre V
« QUALITE ARCHITECTURALE

« Art. R. 650-1. Le label « Architecture contemporaine remarquable », mentionné à l'article L. 650-1, est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements, parmi les réalisations de moins de cent ans d'âge, dont le caractère présente un intérêt architectural ou technique suffisant, tel qu'il résulte de la réunion des critères suivants :

- 1° La singularité de l'ouvrage ;
- 2° Le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation, notamment du point de vue de la maîtrise des matériaux ;
- 3° Le caractère de l'ouvrage en regard notamment des particularités liées à son époque ou à son environnement ;
- 4° Le caractère de l'ouvrage dans la participation à une politique publique ;
- 5° La valeur de référence de l'ouvrage en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnues ;
- 6° La reconnaissance d'un caractère ou à une œuvre d'art, l'œuvre d'art (œuvre d'art reconnue nationale ou locale).

« Art. R. 650-2. La demande d'attribution du label est présentée par le propriétaire ou par toute personne y ayant intérêt au profit de la région où se situe le bien.
« L'attribution peut également être prise par le préfet de région.
« Un arrêté du ministre chargé de la culture fixe la composition du dossier de demande.

« Art. H. 650-3. 7. Le préfet de région assure réception du dossier de demande dès lors que celui-ci est complet. Si, lors de l'achèvement, le demandeur des pièces manquantes, en l'absence d'une telle information dans un délai de quinze jours suivant la saisine, le dossier de demande est jugé complet.

- la singularité de l'œuvre
- le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique ou sa place dans l'histoire des techniques
- la notoriété de l'œuvre, eu égard notamment aux publications dont elle a fait l'objet ou la mentionnant
- l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique
- la valeur de manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu
- l'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale

Les 6 critères d'attribution du label Architecture Contemporaine Remarquable

« Le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère
ou de la réalisation technique, ou sa place dans l'histoire des techniques »

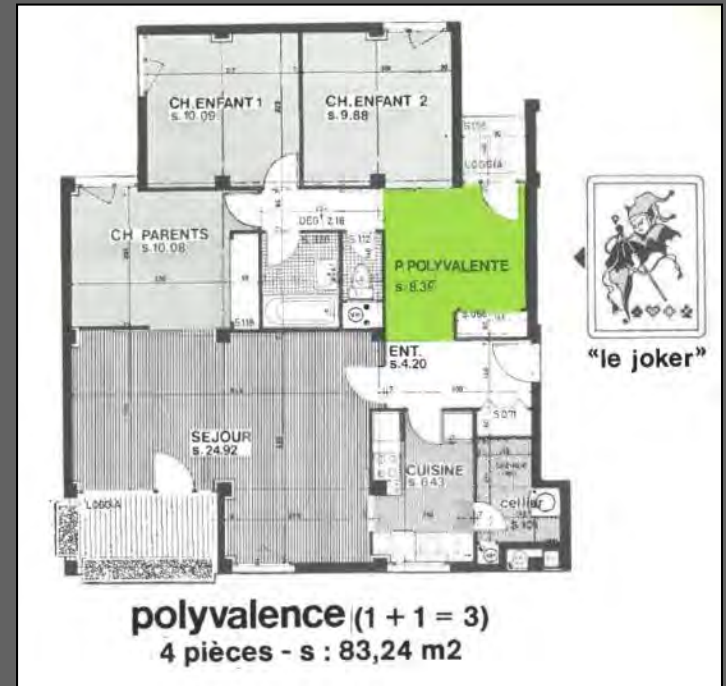
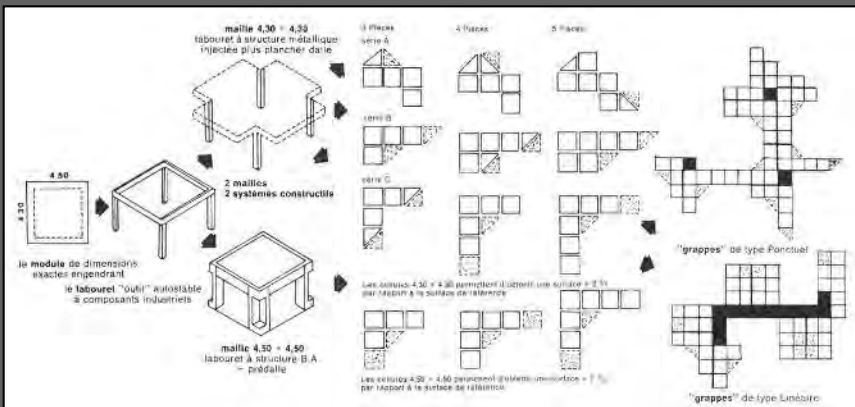


Schéma de principe du tabouret, *Modèle Innovation* Maillard-s.a.e.,
Henri-Pierre Maillard architecte
Photo de la résidence Fénélon à Dunkerque, 2017

Modèle Innovation Polyvalence,
Alain Gillot architecte, 1975

« L'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique »



Modèle Innovation Maillard-s.a.e. :

10 000 logements en France

Modèle Innovation Salamandre :

7 000 logements en France

Modèle Innovation Sicca Sigma :

16 opérations dans les Hauts-de-France

Modèle Innovation Maisons Gradins jardins :

15 opérations dans les Hauts-de-France

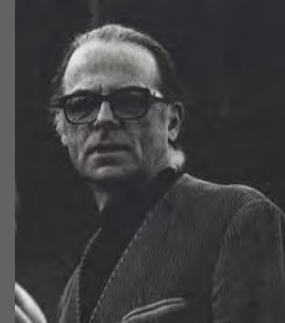
Modèle Innovation G2 :

12 opérations dans les Hauts-de-France

« L'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale »



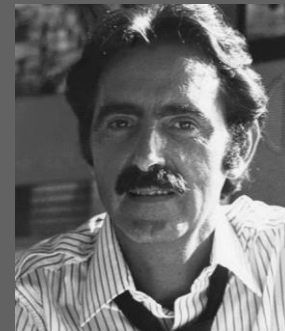
Jean Baretts, Compagnie Française
d'Engineering Baretts (COFEBA),
Modèle Innovation Maille



André Wogenscky (1916-2004),
Modèle Innovation Salamandre
(avec Sud Atelier)



Michel Andraut (1926-2020)
et Pierre Parat (1928-2019),
Modèle Innovation Maisons Gradins jardins

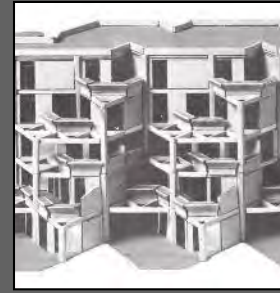


Jacques Kalisz (1926-2002), AUA,
Modèle innovation Trirème
(avec Roger Salem)

« La valeur de manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnu »



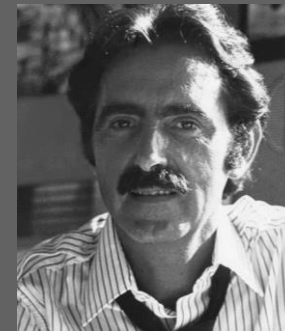
Recherches sur le logement : maquette pour Evry (1972)
et Modèle innovation MGJ à Villeneuve-d'Ascq (1975)



Centre nautique d'Aubervilliers (avec Perrottet, 1969),
bibliothèque Elsa Triolet à Pantin (avec Perrottet et Kostanjevac, 1970),
et Modèle Innovation Trirème à Longuenesse



Michel Andraut (1926-2020)
et Pierre Parat (1928-2019),
Modèle Innovation Maisons Gradins jardins



Jacques Kalisz (1926-2002), AUA,
Modèle innovation Trirème
(avec Roger Salem)

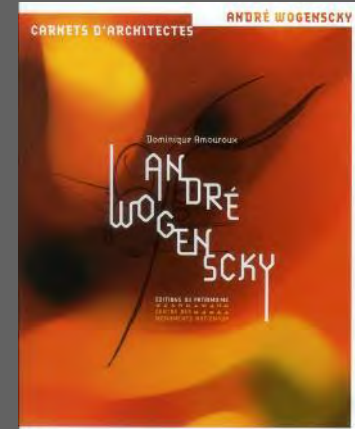
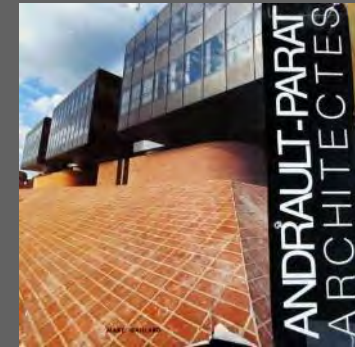
« La notoriété de l'œuvre eu égard notamment aux publications dont elle a fait l'objet ou la mentionnant »



Les revues d'architecture d'époque



Les histoires générales de l'architecture



Les monographies d'architectes

« La singularité de l'œuvre »



Modèle Maisons & Jardins, Liancourt



Modèle Maillard-s.a.e, Dunkerque



Modèle Trirème, Longuenesse



Modèle Maison Gradin Jardin,
Villeneuve-d'Ascq



Modèle Maison Gradin Jardin,
Compiègne

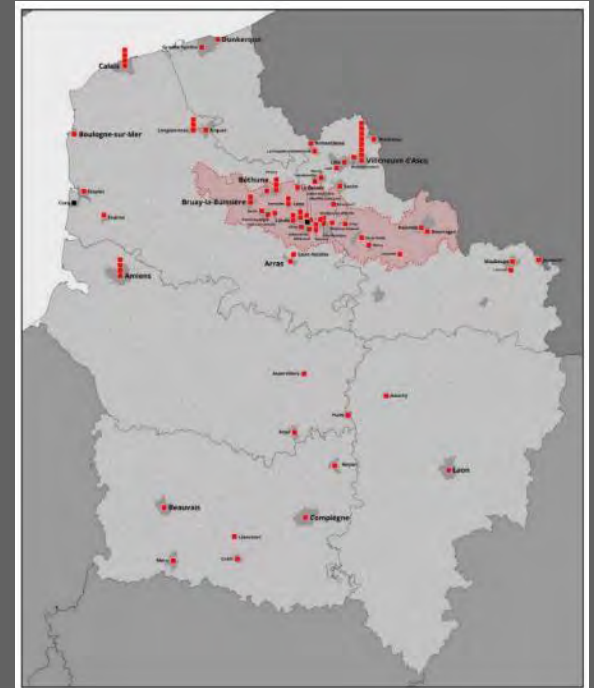


Modèle Village de l'Ouest,
Villeneuve-d'Ascq

Un critère complémentaire pour des architectures en série : la représentativité

11 modèles représentés sur les 15 modèles

Les 5 départements représentés



L'intégrité des édifices



État d'origine puis états après deux rénovations successives
du modèle Structure Accueil à Villeneuve-d'Ascq

L'intégrité des édifices



Modèle Polyvalence, opération à Jeumont,
en cours de démolition dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

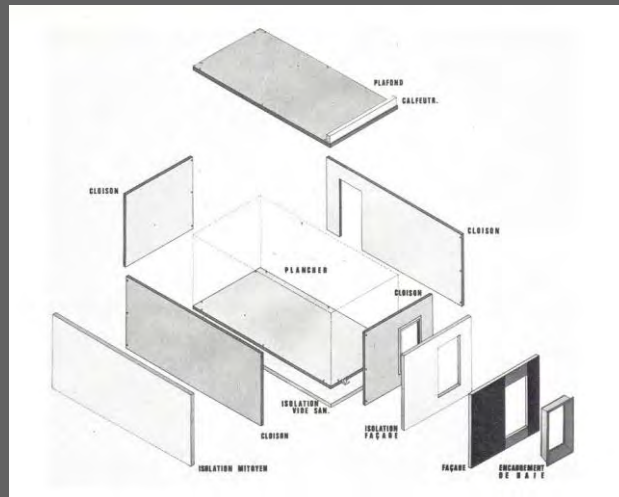
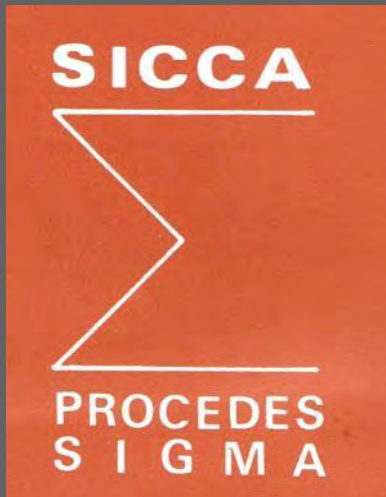
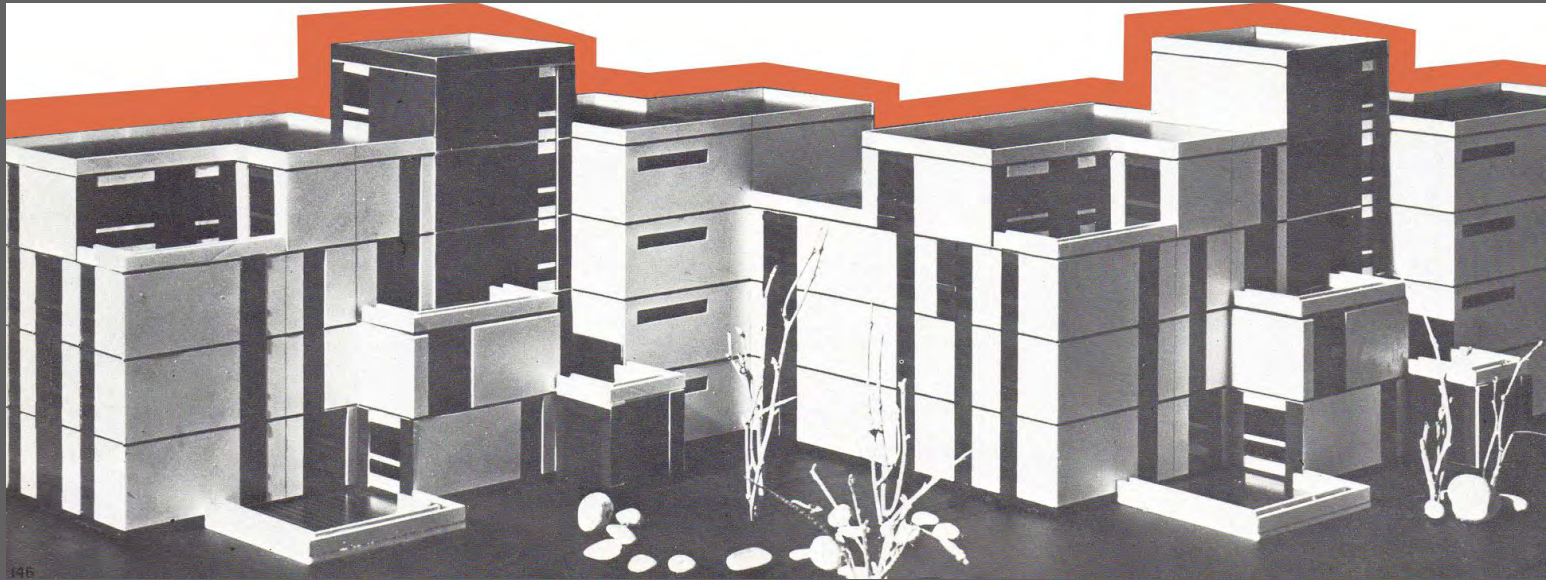
Le refus des propriétaires



modèle innovation dm 73

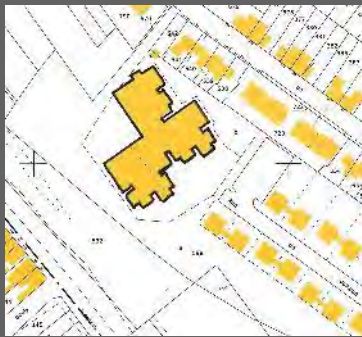


Résidence « Maurice Marinot » à Calais, 1978-1989, A. de Ryck et H. Mathé, propriété de Terre d'Opale Habitat



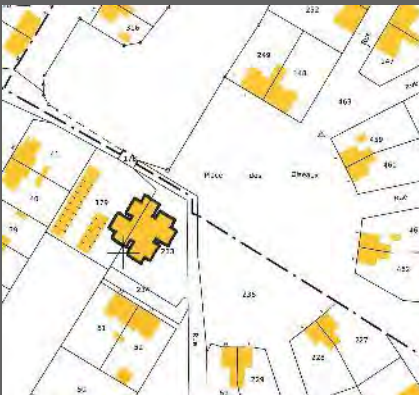
Jean Monge, Georges et Jean-Pierre Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas
 Société industrielle et commerciale des charbonnages (SICCA)

Modèle Sicca Sigma



Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais)
résidence « Le Hamel »
Architectes Jean Monge, Georges et Jean-Pierre
Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas
Vers 1975-1980
propriété de SIA Habitat

Modèle Sicca Sigma



Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais)

« La Cité du 10 »

16 logements

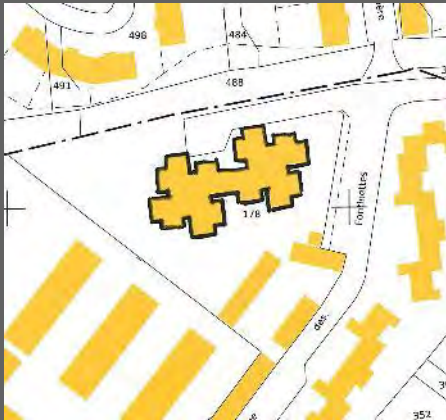
Architectes Jean Monge, Georges et Jean-Pierre

Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas

1975-1977

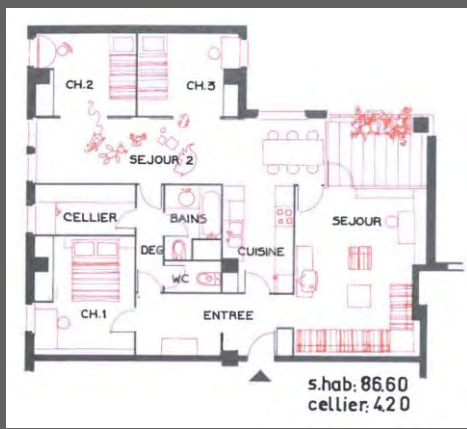
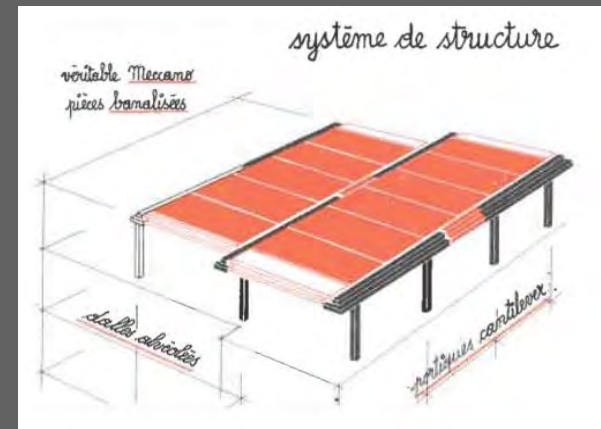
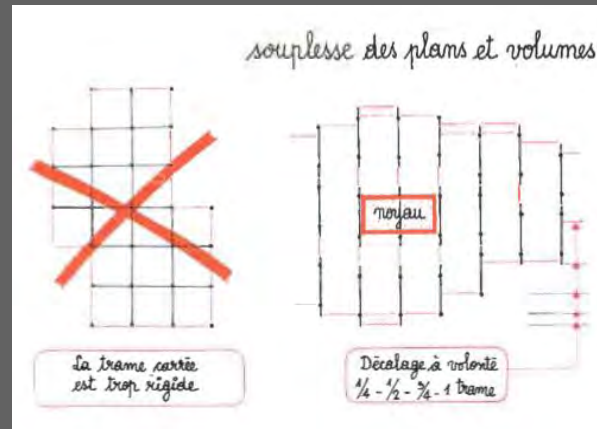
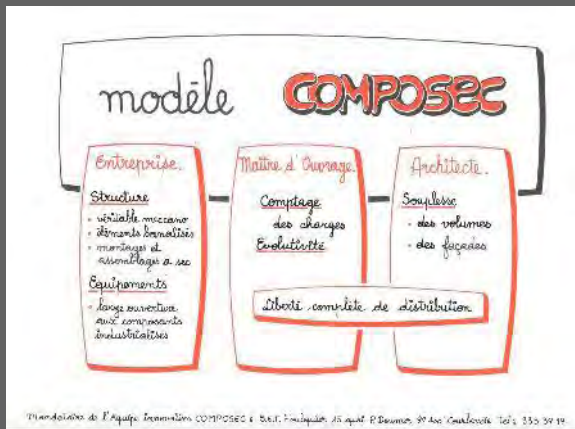
propriété de SIA Habitat

Modèle Sicca Sigma



Méricourt (Pas-de-Calais)
Architectes Jean Monge, Georges et Jean-Pierre
Blancard de Lery et Jean-Pierre Mas
Vers 1975-1980
propriété de SIA Habitat

Modèle Sicca Sigma



Dominique Creuchet et Francis Gausse, Phéluzat, S.E.T. Foulquier
Modèle Composec



Villeneuve d'Ascq (Nord)
résidence « Les Facultés »
156 logements collectifs
Architectes D. Creuchet et F. Gausse
Architecte d'opération : D. Creuchet
1975-1980
propriété de VILOGIA et SERGIC

Modèle Composec



Pourquoi ce modèle a-t-il été étudié ?

dans l'espoir d'une manière de vivre différente et plus agréable

si Au niveau de la cité

on évite une imitation des espèces et une notion stérile de la perception de l'espace.

on évite de créer des espaces agaçants et des zones vaines.

on évite des espaces à l'air stérile destinés que au colosse pour se gouverner et se développer.



on recherche une adaptation de l'architecture aux urbanismes différents.

immeubles décalés



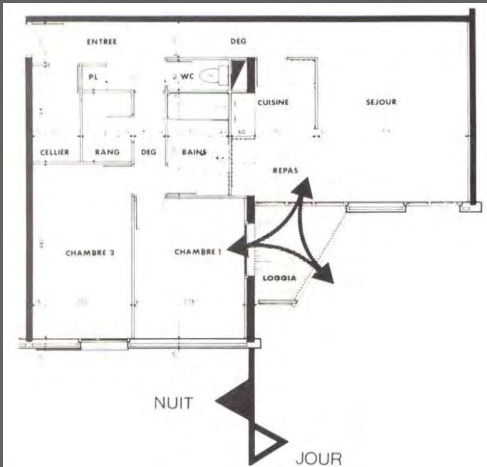
immeubles droits



environnements locaux ou typiques



formats de formes et reliefs variés



AU NIVEAU DU BATIMENT

on cherche à concilier les avantages et l'inconvénient de l'usage individuel des parties des logements favorisant la privacité.



BATIMENT ROTULE
 Etage courant (base)

on augmente l'usage privé tout en ayant un type de coparcé de ces parties (voies extérieures).



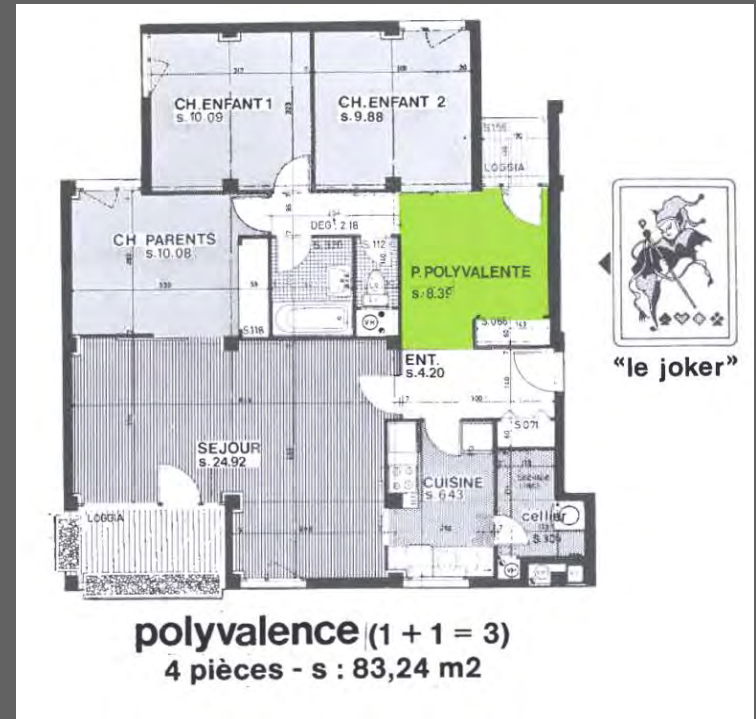
BATIMENT LIAISON
 Etage courant (base)

Pierre Sirvin, Jean-Pierre Chevallier et Francis Sacoun
Modèle G2

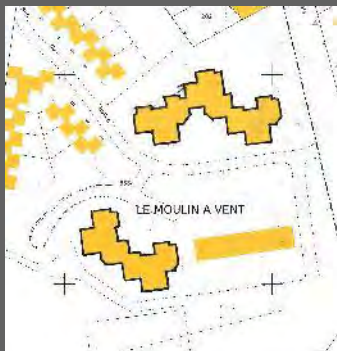


Amiens (Somme)
Architectes Pierre Sirvin, Jean-Pierre Chevalier
et Francis Sacoun
Vers 1975-1980
propriété d'ANSOM Habitat

Modèle G2

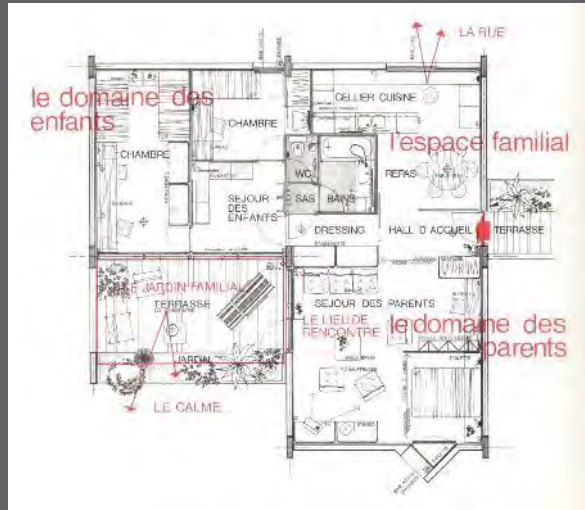
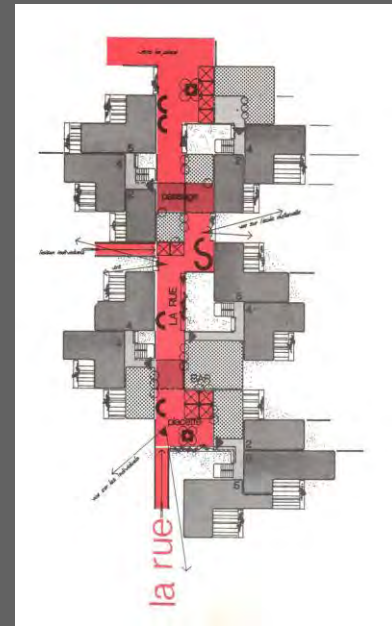
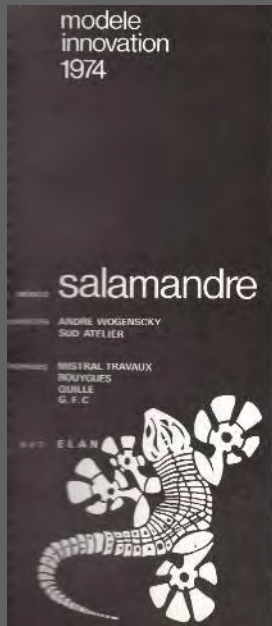


Alain Gillot, J. Daveau, M. Enard, V. Babic
Modèle Polyvalence



Beuvry (Pas de Calais)
résidence « du Ballon »
155 logements
Vers 1975-1980
propriété de Pas-de-Calais Habitat

Modèle Polyvalence



André Wogensky et Sud Atelier
Modèle Salamandre



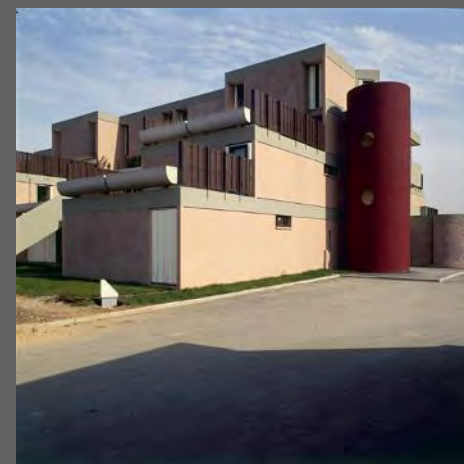
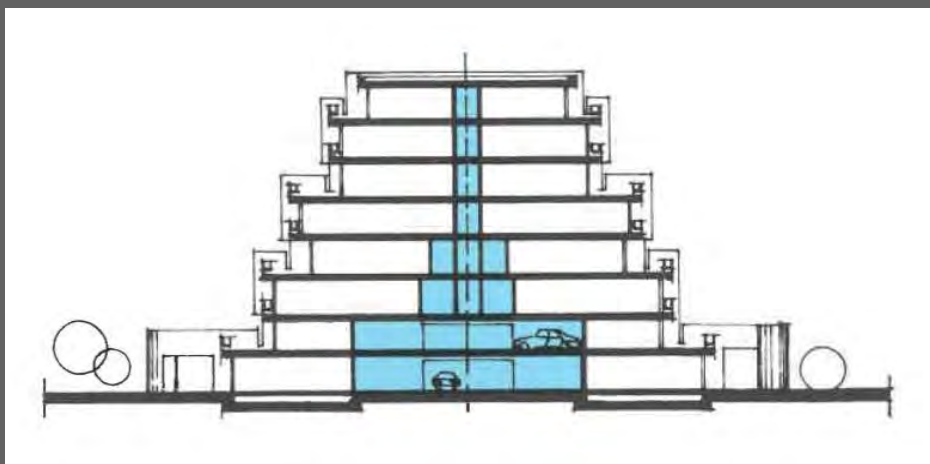
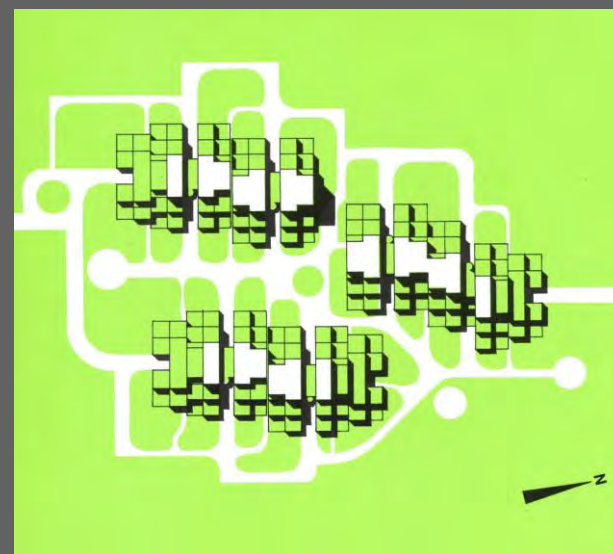
Villeneuve d'Ascq (Nord)
résidence « La Salamandre »
422 logements
Architecte André Wogenscky et Sud Atelier
Architecte d'opération André Dutilly
1796-1979
copropriété CAMAG

Modèle Salamandre

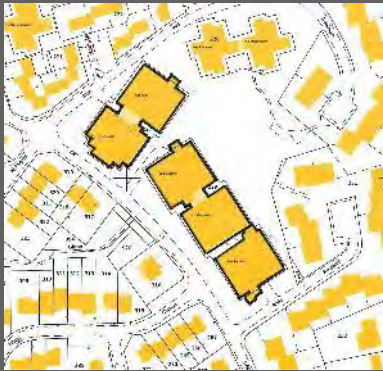


Haubourdin (Nord)
résidence « La Salamandre »
71 logements
Architecte André Wogenscky et Sud Atelier
Architecte d'opération Jacques Delrue
1976-79
propriété de Lille Métropole Habitat

Modèle Salamandre



Michel Andrault et Pierre Parat
Modèle Maisons Gradins Jardins



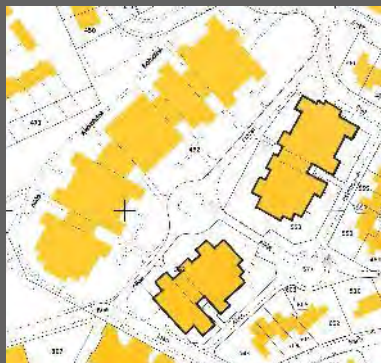
Liévin (Pas-de-Calais)
Résidence « Les Marichelles »
Architectes Michel Andrault et Pierre Parat
Vers 1975-1980
propriété Pas-de-Calais Habitat

Modèle Maisons Gradins Jardins



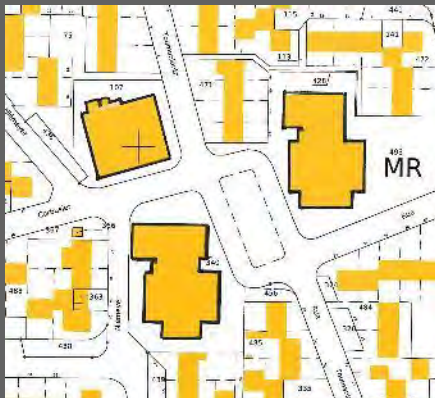
Vermelles (Pas-de-Calais)
Architectes Michel Andraut et Pierre Parat
1979
propriété de Pas-de-Calais Habitat

Modèle Maisons Gradins Jardins



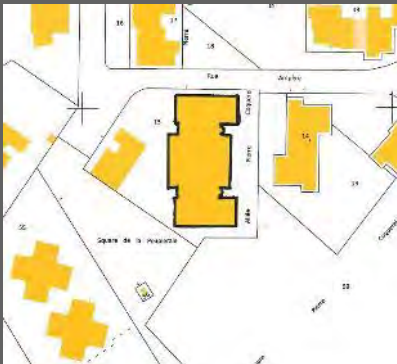
Beauvais (Oise)
Résidence « Les Terrasses »
Architectes Michel Andrault et Pierre Parat
Vers 1975-1980
propriété de Clésence

Modèle Maisons Gradins Jardins



Amiens (Somme)
Architectes Michel Andraut et Pierre Parat
Vers 1975-1980
copropriété FONCIA

Modèle Maisons Gradins Jardins



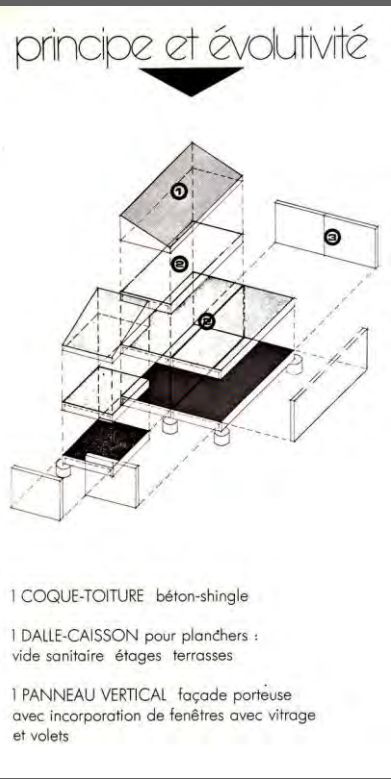
Compiègne (Oise)
Résidence « La Peupleraie »
50 logements
Architectes Michel Andrault et Pierre Parat
1978-1982
propriété de Clésence

Modèle Maisons Gradins Jardins

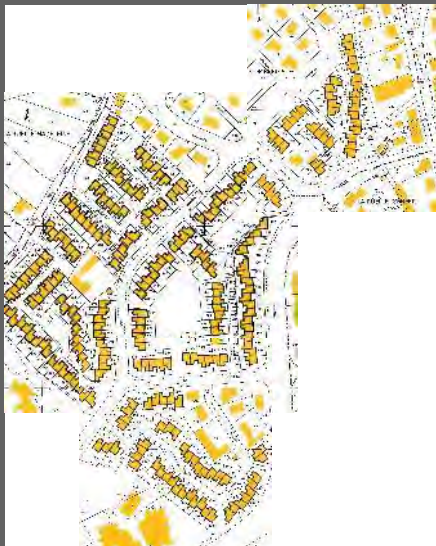


Villeneuve d'Ascq (Nord)
« Les Pyramides »
109 logements
Architectes Michel Andrault et Pierre Parat
1973-78
propriété de CORNIL

Modèle Maisons Gradins Jardins



Pierre Prunet et Alain Garat
Modèle Villages de l'Ouest



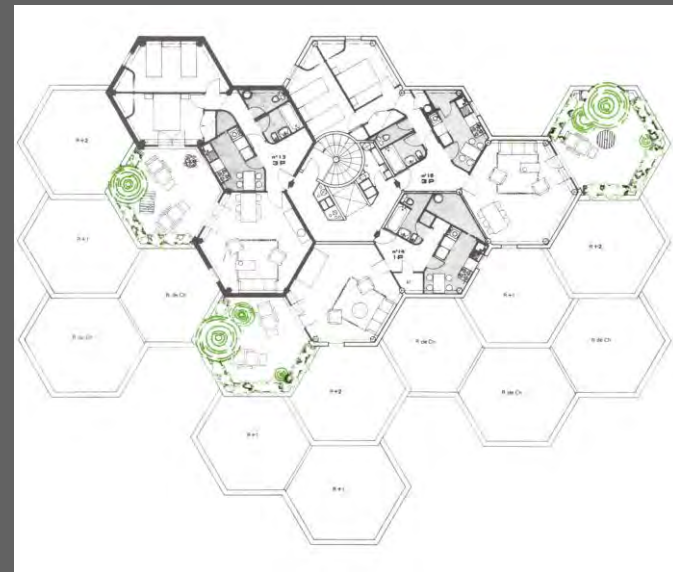
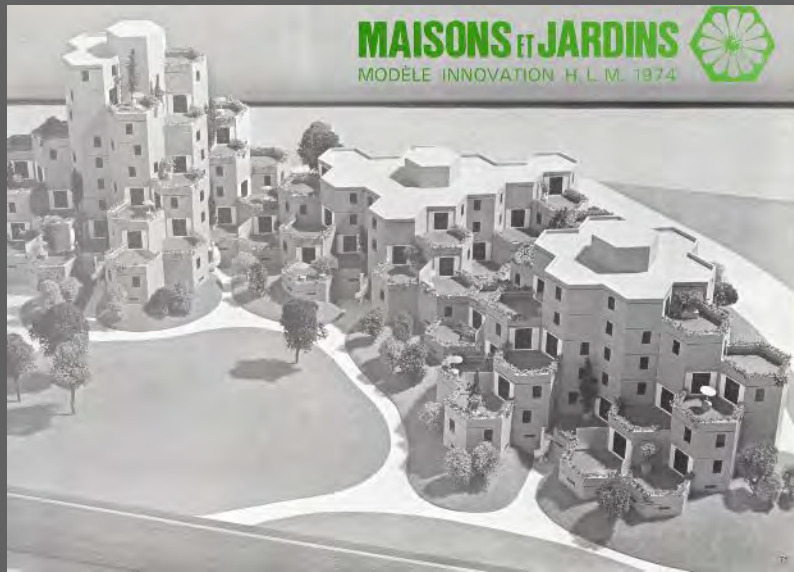
Laon (Aisne)
284 logements individuels
Architectes Pierre Prunet et Alain Garat
architecte d'opération Philippe Vallon
1977-1978
propriété de l'OPAL de l'Aisne

Modèle Villages de l'Ouest



Villeneuve d'Ascq / département
284 logements
Architectes Pierre Prunet et Alain Garat
Architecte d'opération Pierre Prunet
1976-1980
propriété de Lille Métropole Habitat

Modèle Villages de l'Ouest



MAISONS ET JARDINS

UNE TERRASSE JARDIN DE 25 M² PAR LOGEMENT

ARCHITECTES KALT POURADIER DUTEIL VIGNAL
 SCHOELLER CHARRAS
 17 bis Quai Voltaire 75007 Paris tél. 548.38.51

BUREAU d'ÉTUDES TECHNIQUES OTH LOIRE BRETAGNE 38 rue Saint-Louis 35000 Rennes
 OTH MEDITERRANEE 4 rue Lion Poolez 13008 Marseille

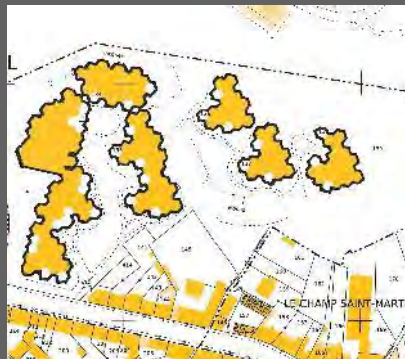
ENTREPRISES SIA des GRANDS TRAVAUX de l'EST 82 av. Kléber 75116 Paris
 DUMEZ-BATIMENT 100 rue H. Barbusse 52100 Nanterre

MAITRE d'OUVRAGE CONSEIL OFFICE PUBLIC d'H. L. M. DES BOUCHES DU RHONE
 80, rue Albe - 13004 Marseille

UN GARAGE CELLIER DE 25 M² PAR LOGEMENT

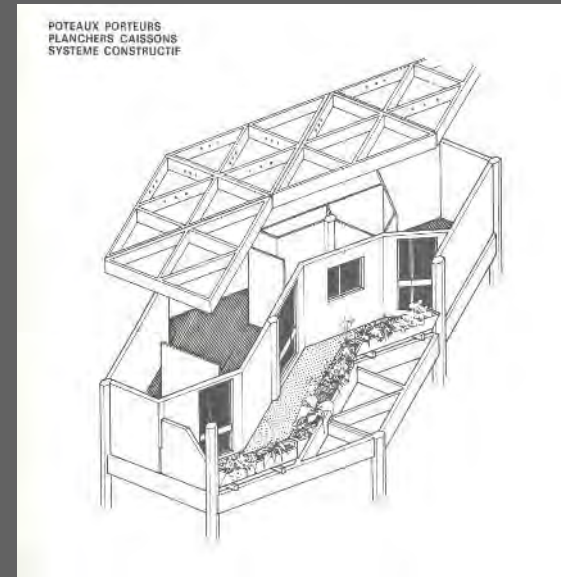
COLLINES PLANTÉES ORIENTÉES VERS LE SOLEIL

Kalt, Pouradier, Duteil, Vignal et Schoeller, Charras
Modèle Maisons et Jardins



Liancourt (Oise)
résidence « Les Aulnaies »
Architectes Kalt, Pouradier, Duteil, Vignal,
Schoeller et Charras
1976-1978
propriété de l'OPAC de l'Oise

Modèle Maisons et Jardins



Jacques Kalisz, Roger Salemn, Guibert, Marrel, Simounet
Modèle Trirème

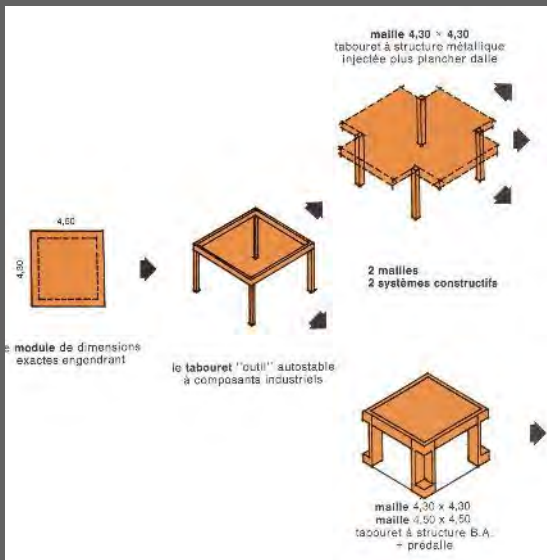


Photographie de Véra Cardot et Pierre Joly, s.d. (vers 1975)



Longuenesse (Pas-de-Calais)
résidences « Romain Roland », « Jacques Prévert », « Albert Camus » et « Paul Eluard »
Architectes Jacques Kalisz et Roger Salem
1973-1975
propriété de 3F

Modèle Trirème



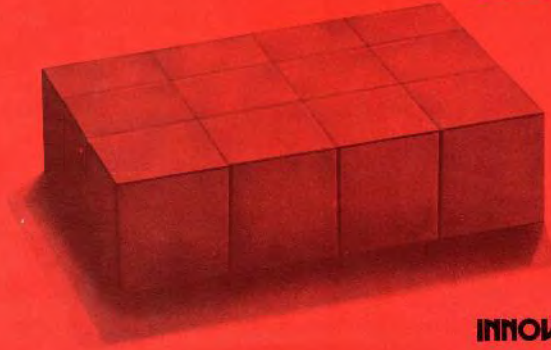
Henri-Pierre Maillard
Modèle Maillard-s.a.e.



Dunkerque (Nord)
résidence « Fénelon »
216 logements
Architecte Henri-Pierre Maillard
Architectes d'opération Henri-Pierre Maillard et Jean Roussel
1972-1977
propriété de SCIC Dunkerque Fénelon et d'Immobilier de France
Hauts-de-France

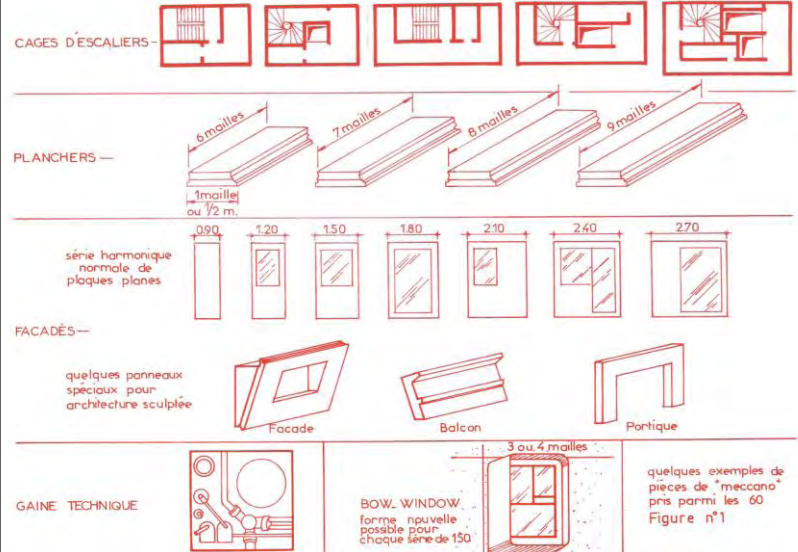
Modèle Maillard-s.a.e.

MODELE MAILLE



INNOVATION

COFEBA/COMPAGNIE FRANÇAISE D'ENGINEERING BARETS. 01 PRO BA /ORDJPM/INT. INTERFERENCE DES PROCÉDES BARETS/ORDJPE MAILLE



quelques exemples de pièces de "meccano" pris parmi les 60 Figure n°1

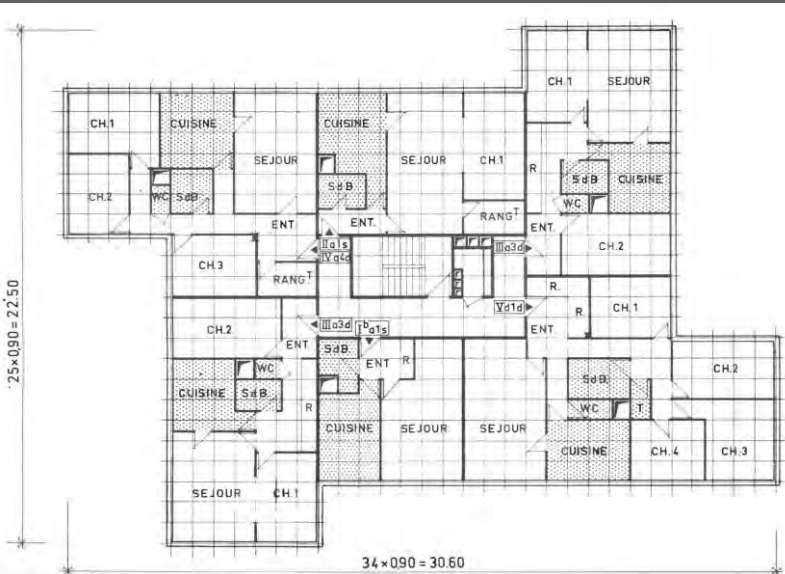
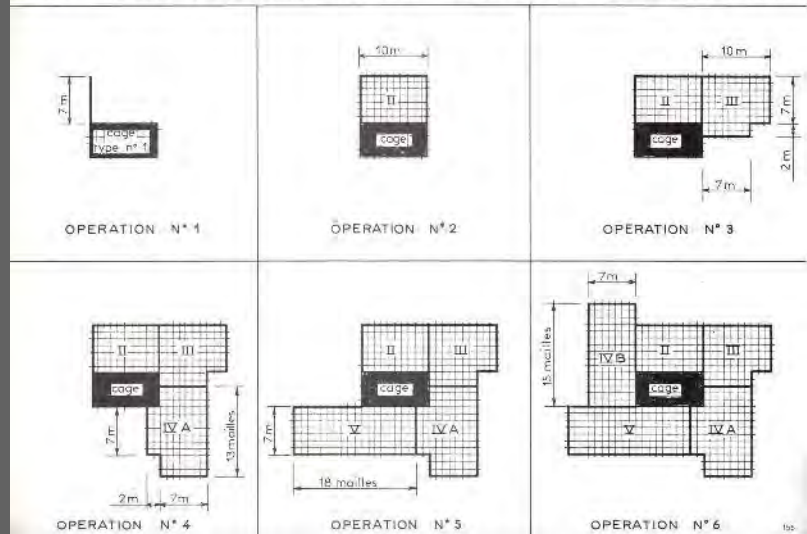
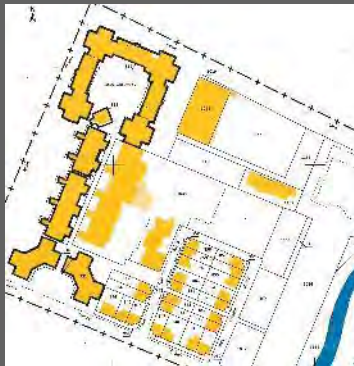


FIG 2 - EXEMPLE DE COMPOSITION D'UN PLAN D'ETAGE COURANT SUR LA MAILLE DE 90x90



Compagnie Française d'Engineering Barets (COFEBA)
Modèle Maille

Une réalisation exceptionnelle parmi les 85 opérations



Arques (Pas-de-Calais)

1977-1980

Architectes d'opération Georges Loiseau et Jean Tribel (AUA)
propriété du Directoire Habitat Hauts-de-France

Modèle Maille

Une réalisation exceptionnelle parmi les 85 opérations



Arques (Pas-de-Calais)

1977-1980

Architectes d'opération Georges Loiseau et Jean Tribel (AUA)
propriété du Directoire Habitat Hauts-de-France

Modèle Maille

Une réalisation exceptionnelle parmi les 85 opérations



Arques (Pas-de-Calais)

1977-1980

Architectes d'opération Georges Loiseau et Jean Tribel (AUA)
propriété du Directoire Habitat Hauts-de-France

Modèle Maille

La sélection des 20 opérations proposées à la labellisation Architecture Contemporaine Remarquable

Richard Klein et Caroline Bauer





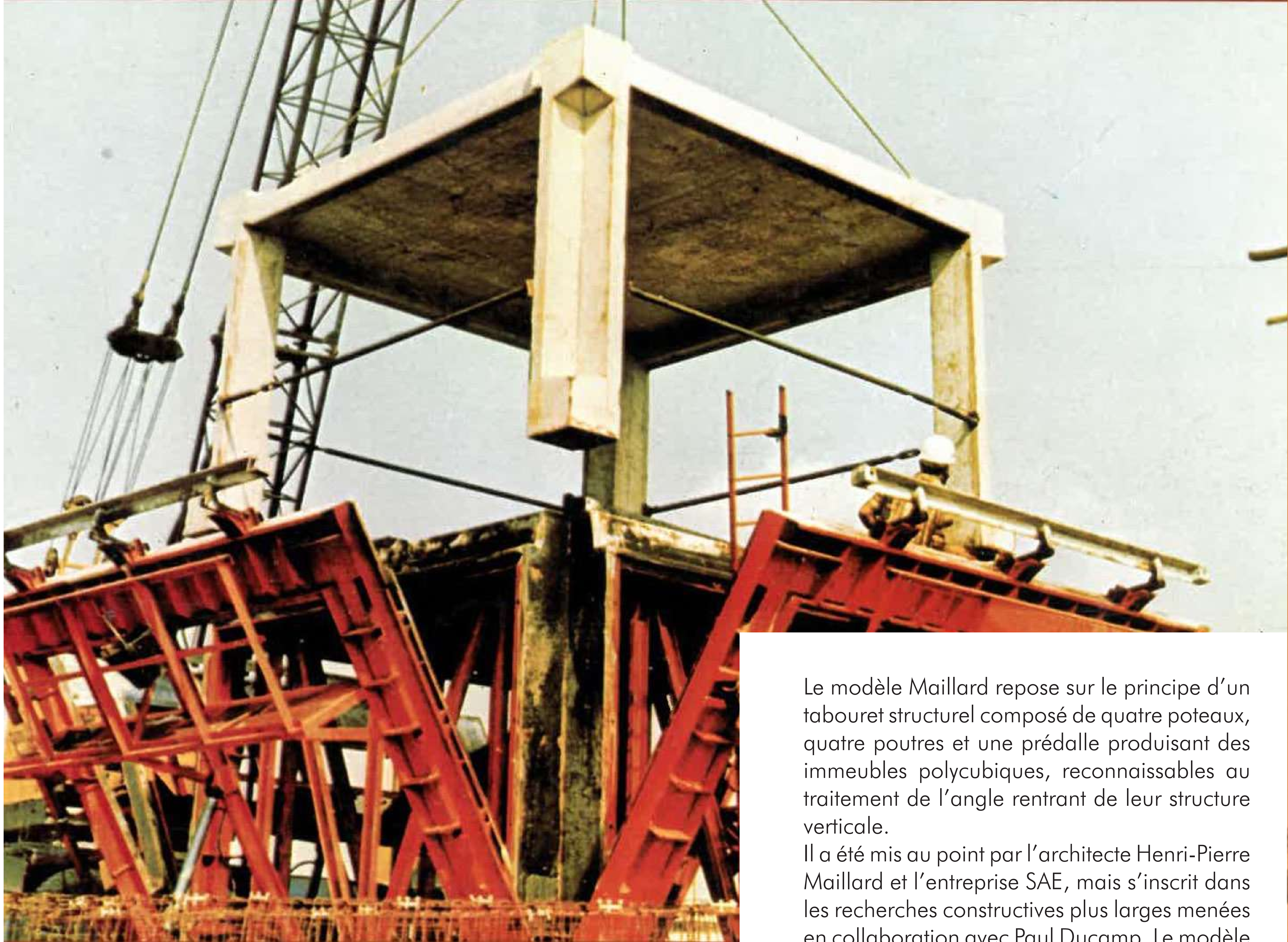
LES LOGEMENTS MODÈLES INNOVATION

COMMISSION RÉGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, 23 SEPTEMBRE 2021

Prototype d'une planche A0 « standard » de la future exposition itinérante *Modèles Innovation et label ACR*

MODÈLE MAILLARD

Henri-Pierre Maillard + Jean Roussel architectes & SAIEMFM



"Modèle Innovation Maillard, chantier", Jean-Pierre Maillard + Jean Roussel architectes & SAIEMFM, extrait de la plaquette de présentation, 1975



"Modèle Innovation Maillard, photographie de mise en oeuvre d'un tabouret", Jean-Pierre Maillard + Jean Roussel architectes & SAIEMFM, extrait de la plaquette de présentation, 1975

Le modèle Maillard repose sur le principe d'un tabouret structural composé de quatre poteaux, quatre poutres et une prédalle produisant des immeubles polycubiques, reconnaissables au traitement de l'angle rentrant de leur structure verticale.

Il a été mis au point par l'architecte Henri-Pierre Maillard et l'entreprise SAE, mais s'inscrit dans les recherches constructives plus larges menées en collaboration avec Paul Ducamp. Le modèle a en effet fait l'objet d'un antécédent sous la forme d'une opération expérimentale (REX) à Toulouse, généralisée ensuite dans le cadre des campagnes Modèle Innovation.

Alors qu'il est le Modèle innovation le plus répandu en France, avec la construction de près de 10 000 logements, la région des Hauts-de-France ne dénombre qu'une seule opération à Dunkerque. Ici, seuls les poteaux et poutres sont préfabriqués alors que la dalle est coulée en place.



Détail des terrasses et balcons de la façade nord - Photographie de Vincent Lecigne, 2020

RÉSIDENCE FÉNÉLON
Avenue de la Libération-H.Loorius / Avenue des Bains, 59140 Dunkerque



Vue globale depuis la rive ouest du Canal des Moères - Photographie de Vincent Lecigne, 2020



Vues globales du jardin et de la façade nord - Photographie de Vincent Lecigne, 2020

Cette opération de 216 logements est commandée par la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Flandre Maritime en 1972. Livrée en 1977, elle a fait l'objet de deux rénovations, en 1987 et 2010. Il s'agit actuellement une copropriété.

Appel à contribution des *Cahiers Thématiques* n°20



Appel à contributions Cahiers Thématiques n° 20

« Architectures en série & patrimoine »

Le laboratoire de recherche de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (LACTH / Laboratoire Conception – Territoire – Histoire - Matérialité) publie annuellement les Cahiers thématiques. Le vingtième numéro, coordonné par le domaine « Histoire » dont la parution est prévue en 2021, sera consacré à la question des architectures en série et du patrimoine.

Les mutations matérielles et techniques de la production de l'architecture depuis la Révolution industrielle imposent de nous réinterroger sur notre relation aux formes bâties. La construction en nombre sur un territoire donné ou dans un temps limité incite à la reproductibilité, modifiant le statut des édifices. De l'objet unique à la production en série, comment déterminer aujourd'hui les architectures à considérer comme représentatives de notre société ?

Cet appel s'inscrit dans la continuité des actions pédagogiques et scientifiques menées depuis 2017 à l'ENSAPL dans le cadre du programme interministériel de recherche et d'expérimentation en architecture, « Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle », portant sur un corpus de 85 opérations de logements construites dans les Hauts-de-France et issues des campagnes *Modèles Innovation*¹.

La fin du monument unique

Depuis une cinquantaine d'années, le rapport de notre société aux objets du passé a évolué. La notion de patrimoine s'est élargie, s'ouvrant à de nouveaux programmes, industriels notamment, à des périodes chronologiques plus récentes comme le XX^e siècle, s'étendant aux objets ordinaires et dépassant le matériel pour se tourner vers l'immatériel. Aujourd'hui, le patrimoine, c'est finalement « tous les biens, tous les trésors du passé² ».

¹ Notre programme de recherches intitulé « Repenser l'innovation. Connaître et gérer le legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1968-1978 », est mené conjointement par le LACTH de l'ENSAP Lille l'INAMA de l'ENSA Marseille.

² Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Levi, 1994.

Cette extension de la notion de patrimoine s'est opérée en parallèle de l'accélération des phénomènes de densification des villes et de renouvellement du tissu urbain et paysager, multipliant les opérations de destruction/reconstruction. Dès lors que l'on est passé du « temps du monument » au « temps du patrimoine »³, la rareté qui pouvait résulter de la valeur d'ancienneté préconisée par Aloïs Riegl⁴ n'est plus opérante pour la sélection. Passant de l'exceptionnel et de l'unique à l'ordinaire et à la quantité, à l'ensemble et à la série, la constitution du « fonds destiné à la jouissance d'une communauté élargie⁵ » nécessite d'être examinée à l'aune de nouveaux critères de sélection.

L'architecture en série, entendue dans un sens large comme un « ensemble composé d'éléments de même nature ou ayant entre eux une unité⁶ », impose ainsi de nouvelles interrogations quant à sa reconnaissance, sa conservation et sa protection. Elle implique la présence de caractéristiques communes mais de possibles variations, adaptations et évolutions au fil des années. Au-delà des objets mobiles ou démontables, l'implantation dans un contexte donné constitue l'un des éléments de différenciation premier d'une construction, mais les déclinaisons peuvent s'opérer de multiples manières, en fonction des données économiques ou programmatiques notamment. On pourra interpréter le terme de série comme une suite conçue comme telle dès son origine, ou comme un ensemble rassemblé *a posteriori*, par son unité territoriale, programmatique, technique ou formelle.

Mettre en œuvre une production de masse

L'architecture en série permet de répondre à des objectifs de rapidité et de rentabilité, dont les pouvoirs publics comme les compagnies privées se saisissent pour faire face à un besoin d'envergure. Avec la Révolution industrielle et le développement des voies de communications, la construction de canaux et de voies ferrées nécessite la multiplication d'équipements, tels que les gares, les postes d'aiguillages, ou encore les maisons éclusières. La construction des infrastructures techniques (comme celui des télécommunications et son réseau de télégraphes, tours hertziennes, centraux téléphoniques...), des équipements industriels liés à la production d'énergie (comme les barrages hydrauliques, installations électriques ou nucléaires) s'inscrivent dans cette même dynamique de maillage territorial, tout comme celle répondant aux exigences défensives (notamment les lignes de fortifications, citadelles ou bunkers). Se confrontant à la grande échelle, ces interventions

³ Daniel Fabre (dir.), *Les émotions patrimoniales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », cahier n° 27, 2013.

⁴ Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments, son essence et sa genèse*, Paris, Seuil, 2013 (1^{ère} édition en langue allemande en 1903).

⁵ Selon la définition que propose Françoise Choay du patrimoine historique dans Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Édition du Seuil, 1992, p. 9.

⁶ Trésor de la Langue Française informatisé, consultable en ligne <http://atilf.atilf.fr/>

contribuent à façonner les paysages de nos territoires. Dans les vallées où des centrales hydroélectriques se sont implantées, des villages entiers créés pour loger les salariés ont par exemple dessinés des paysages vernaculaires indissociables des équipements industriels.

Avec l'avènement de la société de consommation et les nouveaux besoins de construction de masse, le recours à la série se développe dans les administrations publiques françaises. Au tournant des années 1960, le ministère de l'Éducation nationale met par exemple en place les systèmes de commandes groupées et de concours conception-construction, afin de proposer des modèles adaptables à tout site. Dans le cadre de la production de logements, aux projets-types instaurés par le ministre Pierre Courant en 1953 à partir desquels sont construits plus d'un million de logements économiques et familiaux (logécos), laisse place la politique des modèles établie par les premières circulaires de 1968. Dans le même objectif d'une production quantitative de logements, la méthode est poursuivie en 1971 avec le Plan construction, à travers les dispositifs des Réalisations expérimentales (REX), des programmes architecture nouvelle (PAN) et des Modèles innovation. Mais, le recours à la série est aussi le fait d'initiatives privées, avec l'action des sociétés et coopératives immobilières ou le développement de l'habitat patronal sous le modèle notamment des cités-jardins. Les compagnies minières sont particulièrement investies avec l'obligation à partir de 1946 de loger gratuitement leurs employés, tandis que l'après-guerre voit aussi l'amplification du mouvement du castorat, système d'autoconstruction groupée pour faire face à la crise du logement.

Les conditions d'une production industrialisée

L'architecture en série est intimement liée aux conditions de sa production, et, en particulier, aux possibilités matérielles de l'industrialisation. L'utilisation de divers procédés, systèmes, composants, dans une industrialisation ouverte ou fermée, permet de construire vite, beaucoup et bon marché. Favorisée dans la France de l'après Seconde guerre mondiale, « l'aventure du béton assemblé⁷ » se développe au-delà de nos frontières dans plus de 70 pays, avec des systèmes adaptés localement⁸. La production en série interroge ainsi les entreprises du bâtiment qui participent du mouvement de préfabrication du béton, mais aussi celles concernées par la construction métallique comme le Groupement d'Étude et d'Entreprises Parisiennes (GEEP) ou la compagnie industrielle de matériel de transport (CIMT), et les industriels des groupes chimiques ou pétroliers pour la réalisation de coques et de bulles lors de l'essor des matériaux plastiques. Elle interroge le rôle de grandes figures qui sont

⁷ Yvan Delemontey, *Reconstruire la France, l'aventure du béton assemblé, 1940-1955*, Paris, Éditions de La Villette, 2015.

⁸ Pedro Ignacio Alonso et Hugo Palmarola (commissaires), *Flying Panels, How Concrete Panels Changed the World*, exposition, ArkDes, 18 octobre 2019-1^{er} mars 2020, Stockholm.

liées à ces questions, à l'image de Jean Prouvé et de son travail sur l'industrialisation de la construction métallique.

Les processus d'industrialisation posent la question de l'échelle de la construction, des éléments de mobilier urbain du Paris haussmannien aux baraquements militaires ou de sinistrés, jusqu'à des programmes de plus grande envergure comme les équipements culturels ou de loisirs. Ils interrogent la sphère publique, que l'on pense durant les Trente glorieuses, aux programmes sportifs telle que l'opération des Mille piscines, à la commande religieuse avec les églises nomades, ou au produit commercial avec les boîtes de nuit Macumba⁹. Des programmes comme celui de la maison portative ou mobile ont retenu l'attention des entrepreneurs privés et concepteurs au fil des décennies : des expériences coloniales du XIX^e siècle avec la *Manning portable colonial Cottage*, aux maisons roulantes des années 1920 ou des *mobil homes* de l'après-guerre, jusqu'aux recherches théoriques de Peter et Alison Smithson (*house of the Future*, 1956), d'Archigram (*Drive-in Housing*, 1964) ou d'Archizoom (*Autoarchizoom*, 1973).

Au-delà des conditions de sa production, l'architecture en série questionne aussi les moyens matériels de sa conception comme les logiques de la commande. L'administration des PTT incite par exemple dès 1901 ses architectes à employer un plan-type pour l'implantation de bureaux de poste. Cette méthode de diffusion des modèles interroge les conditions de leur imitation, déclinaison et variantes, les séries réussies, mais aussi des outils de définition du standard et du type à reproduire. Dans la chaîne de production, elle renvoie à la conception du prototype, mais aussi à la protection du modèle par les systèmes de brevet.

Patrimoine(s)

Le label Architecture contemporaine remarquable, qui succède au label Patrimoine du XX^e siècle et qui reconnaît la valeur patrimoniale des architectures de moins de cent ans, impose de s'interroger sur les conditions de reconnaissance des objets en série. Alors que les piscines Tournesol produites à plus de 180 exemplaires en France, ont par exemple obtenu ce label dans cinq départements différents, seule la région Bourgogne a labellisé cinq Mille-clubs de jeunes parmi les 2 500 réalisés sur le territoire français, représentant les différents modèles produits¹⁰. A l'exemple des politiques de ce label, on pourra s'interroger sur les critères de sélection de la patrimonialisation des objets en série. Est-ce l'ensemble de la série qui fait patrimoine, ou les objets individuels selon leurs conditions

⁹ Richard Klein et Gérard Monnier (dir.), *Les années ZUP, architectures de la croissance, 1960-1973*, Paris, Picard, 2002.

¹⁰ « Liste des édifices ou ensembles labellisés "Patrimoine du XX^e siècle" entre 2000 et 2015 », Ministère de la culture et de la communication – DGP, juillet 2016.

particulières de construction ? N'est-ce pas l'effet de répétition qu'il faut patrimonialiser plus que les objets répétés ? Faut-il invoquer la singularité de certains objets ou leur représentativité ? Plus largement, quels sont les critères retenus ? On pourra ainsi travailler sur les actions patrimoniales menées par les institutions, organismes ou associations, dans leur action de connaissance, de valorisation et de conservation de ces objets. On pourra interroger le travail de protection mené par ensemble, mais aussi plus généralement les différentes méthodes mises en œuvre par les instances locales, nationales ou internationales.

Au-delà des différents critères convoqués par les instances patrimoniales, on pourra aussi interroger la valeur d'usage de ces objets en série et leur capacité à être adaptés au fil du temps par les maîtres d'œuvres et maîtres d'ouvrages. Il sera également possible de sortir du « discours autorisé sur le patrimoine¹¹ » construit par les pouvoirs publics, et de s'interroger sur les formes populaires de ce processus. Comment les différentes actions et regards portés sur l'architecture en série construisent une identité collective ? On pourra notamment s'attacher aux formes artistiques, à la manière des photographes Bernd et Hilla Becher qui ont consacré l'esthétique de l'architecture industrielle, ou d'Éric Tabuchi qui reconstitue les séries d'une architecture ordinaire française¹². Il pourra ainsi être question de comprendre ce que l'image produit, mais aussi le rapport à la banalité de cette architecture en série et l'attachement qu'il génère, à l'image de Benoit Poelvoorde pour qui, les arrêts de bus en béton qui égrènent les campagnes belges « devraient être protégés exactement comme les lieux de culte¹³ ».

Attendus

Les contributions doivent être inédites et ne pas être en cours de soumission à d'autres publications. En termes de contenu, elles doivent apporter une contribution substantielle et des nouvelles connaissances au débat scientifique sur la patrimonialisation des architectures en série, des XIX^e et XX^e siècles en France et à l'étranger, et sur l'héritage qu'elles représentent. Elles seront soumises à la double expertise anonyme du comité de lecture.

¹¹ Traduction libre de « Authorised Heritage Discourse » dans Laurajane Smith, *Uses of Heritage*, Londres, Routledge, 2006.

¹² Voir en particulier le projet d'Atlas des Régions naturelles mené depuis 2017, <https://atlasrn.fr/>.

¹³ « La pire interview, Benoit Poelvoorde », Konbini, 2018.

Direction scientifique de ce numéro

Caroline Bauer, architecte dplg, docteure en histoire, maître de conférences associée à l'ENSAPL, chercheuse au LACTH.

Richard Klein, architecte dplg, docteur en histoire HDR, Professeur à l'ENSAPL, chercheur au LACTH.

Comité scientifique des Cahiers thématiques

Pascal Amphoux, professeur à l'ensa de Nantes ;

Valter Balducci, professeur à l'ensa de Normandie ;

Jean-Marc Besse, professeur à l'ensp de Versailles ;

Rika Devos, chargée de cours à l'École Polytechnique de l'Université Libre de Bruxelles ;

Franz Graf, professeur associé à l'École polytechnique fédérale de Lausanne ;

Daniel Le Couédic, professeur à l'Université de Bretagne occidentale (Brest) ;

Philippe Louguet, professeur émérite des ensa ;

Frédéric Pousin, professeur à l'ensa Paris-Belleville ;

Sylvie Salles, maître de conférences à l'ensa Paris Val-de-Seine ;

Danièle Voldman, directrice de recherche CNRS et professeur émérite de l'Université Paris 1.

Comité de lecture

Philippe Grandvoininet, ensa Grenoble

Eric Monin, professeur à l'ensap Lille, Lacth

Céline Barrère, maître de conférences à l'ensap Lille, Lacth

Xavier Dousson, maître de conférences à l'ensa Paris Val-de-Seine

Pierre Lebrun, architecte, Lacth

Calendrier

Juillet 2020 : Lancement de l'appel à contributions

15 octobre 2020 : Réception des résumés

30 novembre 2020 : Avis du comité de lecture sur les propositions

31 janvier 2021 : Réception des articles

Septembre 2021 : Parution des Cahiers thématiques n°20

Modalités de contribution

Une proposition résumée de 1500 à 2000 signes sera transmise au secrétariat du LACTH pour le 15 octobre 2020 afin d'être soumise au comité de lecture.

Les contributions définitives doivent parvenir avant le 31 janvier 2021 dernier délai, à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille par courrier électronique. Les textes, qui comporteront **entre 15 000 et 20 000 signes maximum** (espaces compris et notes non comprises), seront accompagnés d'un résumé de **1000 signes maximum** ainsi que d'une présentation de l'auteur (**3 lignes maximum**). **Les textes qui dépasseraient ce format seront retournés aux auteurs.**

Les notes figureront en fin de texte et seront tapées en linéaire. Elles ne doivent pas excéder 25% de la totalité des signes du texte. Vous trouverez à la fin de ce document le modèle de mise en page des notes (**pas de notes automatiques en bas de page ou en fin de document et pas d'appels de note automatiques**).

Les illustrations (**4 illustrations noir et blanc maximum**), fournies sur support traditionnel ou numérique (**300 Dpi minimum en format TIF**), devront être libres de droits. Ces illustrations seront légendées et l'auteur mentionnera l'ordre et la localisation vis-à-vis du texte. Si ces illustrations sont extraites de revues, d'ouvrages ou proviennent de sources d'archives privées ou publiques, **les auteurs joindront les autorisations écrites des détenteurs de droits** (photographes, éditeurs, centre d'archives...) et devront nous confirmer qu'elles sont bien libres de droit.

Les auteurs, en répondant à cet appel à contribution, autorisent l'École d'architecture de Lille à publier leur contribution dans le cadre des *Cahiers thématiques* N°20. Ces contributions ne sont pas rétribuées. Les textes seront publiés en français ou en anglais, dans la langue choisie par l'auteur (seuls les résumés des articles seront traduits).

Contacts

Isabelle Charlet, secrétariat général du LACTH — mail : lacth@lille.archi.fr

Caroline Bauer & Richard Klein, direction et coordination *Cahiers thématiques* n°20 :

c-bauer@lille.archi.fr, klein@lille.archi.fr

Sommaire des CT 20

1. Série, variabilité et *unicum*

9. **Marie Ferey et Philippe Gros**, *Les églises alvéolaires Perrin, Martin et Ducassou. Un patrimoine sériel et polyvalent*

13. **Audrey Courbebaisse et Laura Girard**, *L'habitat horizontal de Georges Candilis. Questionner la série pour une patrimonialisation ouverte*

11. **Richard Klein et Carine Lelièvre**, *Bernard Zehrfuss et Jean Sebag. L'immeuble de logements de grande hauteur : reproduction et adaptation de la série*

28. **Giulia Marino**, *Des écoles en série pour « construire mieux, plus vite, moins cher » : actualité du programme expérimental CROCS (1965-2020)*

26. **Gauthier Vanoverschelde**, *Halles de sports typifiées Jossermoz : Valeurs d'une série, adaptations d'une production et reconnaissances patrimoniales d'une architecture*

27. **Alexandrina Striffling-Marcu**, *Inscription architecturale dans le territoire : les gares en série*

24. **Jade Berger**, *Usines sidérurgiques lorraines et reconnaissance patrimoniale : de l'objet sériel au monument unique*

2. Méthodes, procédés et expérimentations

2. **Bérénice Gaussuin**, *La mécanique du Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle d'Eugène Viollet-le-Duc. Essai de généalogie des églises paroissiales à clocher-porche du XIX^e siècle*

22. **Mélina Ramondenc**, *Du projet à l'objet architectural : pensée de la série dans l'œuvre de Pascal Häusermann et Claude Costy*

7. **Manon Scotto**, *Du procédé naît l'ouvrage. Lumière sur le système modulaire et constructif EXN (Fabien Vienne et Maurice Tomi)*

1. **Loup Calosci**, *L'Opération Breakthrough 1969-1972 : une innovation majeure dans le secteur immobilier et institutionnel aux États-Unis*

23. **Noël Barbe et Aurélie Dumain**, *De l'autoconstruction à l'autodéfinition de son espace habité ? L'expérience Castor*

10. **Salma Gharbi**, *La production architecturale de logements de l'équipe de Bernard Zehrfuss en Tunisie : du plan type à la série*

12. **Sophie Paviol**, *Variations tropicales : patrimonialisation des séries climatiques de la Guadeloupe du début du XX^e siècle*

3. Maillage, territoire et paysage

15. **Philippe Diest**, *Un patrimoine militaire en série aux devenir multiples : l'exemple des forts « Séré de Rivières » construits entre 1874 et 1885*

32. **Marie Gaimard**, *Les variations patrimoniales du panneau Camus*

17. **Marc Allan Wery** (avec la collaboration de Gilles Maury), *Les tours hertziennes françaises, 1950-1990. Enjeux d'une critériologie pour la sauvegarde d'une architecture en série(s) et d'un réseau obsolète*

14. **Catherine Meyer Baud**, *Les restaurants Courtepaille, série et déclinaison*

3. **Fabien Bellat**, *Théâtres en série en URSS sous Staline : standardisation et variations*

6. **Dorian Bianco**, *L'héritage et l'ordinaire. Un regard photographique sur la Seconde Reconstruction par Benoît Grimbert et Nigel Green*

Projet de l'ouvrage de la collection Carnet d'architecture aux éditions du patrimoine

Les Modèles Innovation.

Le logement social en France à l'heure de l'innovation Collection Carnets d'architecture

Caroline Bauer & Richard Klein

Dès la fin des années 1950, la solution française pour loger le plus grand nombre, « les grands ensembles », est fortement critiquée. A peine achevés, les ensembles de logements collectifs sont décriés alors que le pays est encore en pleine période de construction de logements de masse. La crise du pétrole (1973) et la limitation de la taille des opérations imposée par la circulaire Guichard signalent la proche fin de la période des architectures de la croissance économique. Les transformations et modifications des grands ensembles se suivront en phases successives jusqu'à la période contemporaine caractérisée par des destructions massives.

Au tournant des années 1960-1970, dès que l'Etat français est confronté à l'échec de la forme urbaine des «grands ensembles», le pouvoir politique avance la nécessité du changement. Une réorientation de la politique de construction de logements collectifs orientée vers le renouvellement et l'innovation commence. Le *Plan Construction* créé en 1971, a l'ambition de renouveler la construction et de l'ouvrir à l'innovation.

Les résultats de cette politique publique ont renouvelé la production de logements selon deux axes : le premier est une innovation technique constructive et le second repose sur un renouvellement typologique. Au tournant des années 1960 et 1970, l'organisation du *Plan Construction* met en place un laboratoire de l'habitat qui repose sur une production de logements sociaux à caractère expérimental, innovant et qualitatif. Parmi un ensemble de procédures et d'opérations plus ou moins expérimentales, les *Modèles Innovation* représentent la version la plus pragmatique de la tentative de changement. Les équipes qui concourent afin d'avoir leurs modèles retenus regroupent concepteurs et producteurs, les entreprises de bâtiment et l'industrie sont directement impliquées dans la conception des modèles dont plusieurs reposent sur des procédés techniques de construction.

Les modèles agréés par le *Plan Construction* pendant les années 1973, 1974 et 1975 et qui doivent exprimer la volonté de rupture avec la période des grands ensembles sont adoptés à une période charnière caractérisée par le caractère des années post 1968, le premier choc pétrolier, la révision de l'architecture du mouvement moderne et le développements des tendances post modernes. Quels enseignements peut-on tirer de l'examen de ces architectures qui ont caractérisé une grande partie du logement social des Villes Nouvelles ou des franges des agglomérations urbaines de moyenne importance pendant la décennie 1968-1978 ? La politique des modèles et les opérations qui en sont issues sont les dernières manifestations d'une production de série et d'une tentative d'associer architecture et industrie dans la production du logement social. L'histoire de ces opérations est une occasion de mieux comprendre la période du tournant des années 1970 au moment où se pose la question de la reconnaissance de l'héritage que représentent ces réalisations.

Les auteur(e)s

Caroline Bauer est architecte dplg (ENSA Nancy, 2007) et docteure en histoire de l'art (Paris I Panthéon-Sorbonne, 2015), maître de conférences en Histoire et cultures architecturales à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Lille. Chercheuse au LACTH (ENSAP Lille), chercheuse associée au LHAC (ENSA Nancy) et membre du conseil d'administration et du conseil scientifique de Docomomo France, ses travaux portent sur l'architecture, le patrimoine et la profession d'architecte au XX^e siècle. Publications et direction d'ouvrages : *L'agence des frères André, une architecture au service du monde moderne*, Paris, Hermann, (2022) ; *Georges-Henri Pingusson à Metz. Du spirituel au fonctionnel*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, collection architecture, 2018 ; *Jean Dubuisson à Metz. La lumière, le confort*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, collection architecture, 2018 (avec Elise Guillerm) ; *Cahiers Thématiques n°20, Architectures en série et patrimoine*, ENSAP Lille, à (2021) (direction d'ouvrage avec Richard Klein) ; *Les Cahiers du LHAC, Jean Prouvé, de l'atelier à l'enseignement. Transmission d'une culture technique*, n° 1, LHAC/ENSA Nancy, 2014 (direction d'ouvrage avec Hélène Vacher).

Richard Klein est architecte, historien de l'architecture, Professeur à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, chercheur au Lacth, Président de docomomo France et membre de l'Académie d'architecture. Il est l'auteur de très nombreux articles et ouvrages traitant de l'histoire de l'architecture contemporaine. Ses recherches portent sur l'histoire de l'architecture du XX^e siècle et ses représentations. Parmi ses dernières publications : *A quoi sert l'histoire de l'architecture aujourd'hui ?*, Hermann, 2018. *Les maisons de la culture en France*, éditions du patrimoine, 2018. *Dialogues sur l'invention*, Roland Simounet, Les productions du Effa, 2017 (réédition de l'édition de 2005). *Robert Mallet-Stevens, La villa Cavrois*, Picard, 2015 (réédition de l'édition de 2005), préface de Jack Lang, *La cité de l'Etoile à Bobigny, Candilis, Josic & Woods*, Créaphis, 2014, *Le Corbusier, le palais des congrès de Strasbourg, nouveau programme, dernier projet*. Picard, 2011, préface de Pascal Ory.

Les Modèles Innovation.

Le logement social en France à l'heure de l'innovation
Collection Carnets d'architecture

Projet de sommaire

Les derniers Modernes

Richard Klein - Caroline Bauer

Essai 50-(60 000 signes)

La politique publique et le logement collectif à l'heure de l'innovation / Pour en finir avec les grands ensembles /
Le plan construction / Les derniers modernes / les *Modèles innovation* 1973-1974-1974

Maison Gradin-Jardin

Andrault et Parat architectes
10 000 signes (Caroline Bauer)

Structure accueil

Louis Schneider architecte
10 000 signes (Richard Klein)

Salamandre

André Wogensky architecte
10 000 signes (Richard Klein)

Maille

Jean Barets ingénieur
10 000 signes (Caroline Bauer)

Maillart SAE

Henri-Pierre Maillart architecte
10 000 signes (Richard Klein)

Sicca-Sigma

Jean Monge architecte
10 000 signes (Caroline Bauer)

Trirème

Jacques Kalisz architecte
10 000 signes (Caroline Bauer)

Répertoire des *Modèles innovations*
annexes

Notices biographiques des architectes
bibliographie sélective

- écrits publiés au sujet des modèles innovations
- entretien avec Henri-Pierre Maillart (Joseph Abram)

Les Modèles Innovation.

Le logement social en France à l'heure de l'innovation
Collection Carnets d'architecture

Caroline Bauer & Richard Klein

Maison Gradin-Jardin, Michel Andrault et Pierre Parat architectes



Structure accueil, Louis Schneider architecte



Salamandre, André Wogensky architecte



Maille, Jean Baretts ingénieur



Maillart SAE, Henri-Pierre Maillart architecte



Sicca-Sigma, Jean Monge architecte



Trirème, Jacques Kalisz architecte



Ça va barder pour les Modèles Innovation, travaux en cours sur un modèle Salamandre à Etaples (Pas-de-Calais)

24 | ÉTAPLES-SUR-MER

MERCREDI 14 JUILLET 2021



CHANTIER

Un nouveau cadre de vie pour les résidents d'Arc-en-ciel

Un important programme de réhabilitation thermique est en cours de réalisation et concerne les 229 logements des résidences du village Arc-en-ciel. Un quartier étaplois qui va être complètement transformé d'ici à 2023

QUAND ON Y MET

Un important et long chantier qui a débuté depuis le mois de février concerne actuellement le village Arc-en-ciel que tous les Étaplois appellent plus communément la Zac. D'ici à février 2023, les 229 logements qui comptent les quatre blocs de résidences vont connaître une totale réhabilitation thermique.

UN QUARTIER SORTI DE TERRE EN 1970

Le quartier de la Zac est sorti de terre à la fin des années 1970, en 1978 plus précisément. Depuis, les différentes résidences n'avaient pas connu d'importants travaux. Habitat Hauts-de-France, le bailleur social qui gère le parc des logements, ne fait pas les choses à moitié à travers l'important programme de travaux qui est en cours depuis quelques mois puisqu'il a prévu d'investir la somme de 11 millions d'euros.

« Le chauffage au sol a été neutralisé et remplacé par des convecteurs de dernière génération »

Florian Marteau, conducteur des travaux

Les élus de la Ville avec en tête Philippe Falt et les représentants des différentes sociétés intervenant sur ce programme de réhabilitation ont pu s'apercevoir que le village Arc-en-ciel allait connaître une véritable métamorphose. Les changements les plus importants concernent tout d'abord les 229 logements. La visite d'un ap-



Toutes les menuiseries de 229 logements vont être changées.

partement témoin permet de voir les transformations qui vont permettre aux résidents un gain sur le confort thermique. « Le chauffage au sol a été complètement neutralisé, explique Florian Marteau, conducteur de travaux pour Cabre, la société qui est mandataire du projet. Il est remplacé par des convecteurs de dernière génération. » Toutes les menuiseries se rapportant aux appartements sont remplacées et un nouveau bardage vient épouser les murs des balcons. « Ces différents travaux permettent d'économiser

plusieurs degrés », insiste le conducteur des travaux.

UNE PILOTE SOCIALE POUR FAIRE LE LIEN AVEC LES RÉSIDENTS

Ces importants travaux ont lieu en présence des résidents. Pour faciliter les différentes interventions, une pilote sociale a été chargée de faire le lien entre les familles ou les personnes seules occupant les 229 logements. « Le contact est très facile, lance celle qui va à la rencontre des résidents. Ils sont très heureux de voir qu'un important chantier les

concerne. »

En plus des 229 logements, tous les halls des différentes résidences sont également en cours de transformation. Un bardage spécial va également être posé sur toutes les façades. Un projet de réhabilitation qui ne s'arrête pas à ces différents travaux puisque qu'il concerne aussi le cadre de vie en général. « Nous allons résidentialiser l'ensemble du village Arc-en-ciel, insiste Florian Marteau. Un boulodrome, un jardin partagé, des aires de jeux et sept parkings à vélo vont aussi voir le

UN CHANTIER TITANESQUE

1. Afin de faire le point sur ce chantier et pour permettre la visite d'un appartement témoin, Habitat Hauts-de-France avait organisé un rendez-vous auquel ont participé les dirigeants des sociétés intervenant sur le projet et les élus de la Ville. Philippe Falt et Bernard Ghéselle, adjoint au logement, ont pu constater le bon avancement des travaux.

2. Florian Marteau, conducteur des travaux pour cette importante réhabilitation devant l'un des panneaux posés au niveau des balcons afin d'améliorer le confort thermique.

3. Un aspect petites briquettes va habiller le bas de certaines façades.

jour. « Cerise sur le gâteau, une artiste designer suisse va apporter une touche de couleur à l'ensemble.

« Ce quartier va devenir très attractif et ses résidents ne vont plus vouloir le quitter »

Bernard Ghéselle, adjoint au logement

Une métamorphose du village Arc-en-ciel qui fait dire à Bernard Ghéselle, l'adjoint au logement de la Ville. « Ce quartier va devenir très attractif et ses résidents ne vont plus vouloir le quitter. » Des travaux qui vont véritablement transformer la vie et le quotidien des 387 résidents de ce quartier situé sur les hauteurs de la commune. ■

- Fiche de la recherche sur le site de l'USH

<https://panorama.acteursdelhabitat.com/editor/1546?key=832TDzMNID>

n° 8

RÉFÉRENCES

RECHERCHE ET INNOVATION

Édition
2021

Un panorama de recherches
en cours dans le domaine
de l'habitat et du logement

Collection Cahiers - septembre 2020 - 60 €

MODÈLES INNOVATION ET LABEL ACR**COORDINATEUR SCIENTIFIQUE DU PROJET :**

Richard Klein, Lacth, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

AUTRE CHERCHEUSE IMPLIQUÉE :

Caroline Bauer

Résumé

Modèles Innovation et label ACR porte sur l'expérimentation de la labellisation ACR à partir de l'inventaire et de l'évaluation patrimoniale des logements *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France. Les critères du label ACR appliqués aux *Modèles Innovation* permettent d'imaginer comment le logement collectif issu d'une politique publique nationale peut être traité. La connaissance détaillée des opérations dans leurs réalités matérielles et leur contexte culturel permettrait de saisir l'évolution de ce patrimoine, et d'inscrire leur avenir dans un contexte d'interventions raisonnées. Il s'agirait ainsi d'inscrire les valeurs patrimoniales des *Modèles Innovation*, et plus généralement celles du patrimoine du xx^e siècle, en lien étroit avec les logiques de rénovation énergétique, pour favoriser la transition vers une ville durable du xxi^e siècle.

Les objectifs de notre proposition sont d'expérimenter, en situation réelle, avec deux partenaires, la Drac des Hauts-de-France et le Caue du Nord :

- les instruments d'une campagne de labellisation au titre du label ACR des opérations issues des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France ;
- la diffusion des hypothèses, méthodes et résultats dans les différents territoires des Hauts-de-France auprès des publics concernés (scientifiques, architectes, bailleurs, élus, habitants...) à partir de la base S-Pass Territoires (s-pass.org), plateforme collaborative et participative portée par le réseau des Caue. Le partenariat avec la Drac pourrait être adapté à des objets similaires dans d'autres régions, puisque les *Modèles Innovation* ont été construits à grande échelle sur l'ensemble du territoire français. En outre, la méthodologie spécifique à mettre en œuvre dans le cas d'une labellisation d'objets produits en série – qui présentent des caractéristiques communes, mais des variations, adaptations et évolutions –, pourrait être transposée à d'autres politiques ou projets de labellisation et de protection d'architectures en série.

Discipline: **X Histoire de l'architecture**

Thèmes: **X Logement collectif** **X Label architecture contemporaine remarquable (ACR)**
X Patrimoine du xx^e siècle **X Expérimentation(s)** **X Rénovation énergétique**

●●○ ÉTAT D'AVANCEMENT

La recherche se déroule sur deux ans : 2020-2021.

€ FINANCEMENT

Recherche en cours, financée par le ministère de la Culture dans le cadre du programme pluriannuel de recherche 2016-2020 « Architecture du xx^e siècle, matière à projet pour la ville durable du xxi^e siècle » (Outils conceptuels et techniques pour l'adaptation, la transformation, la restauration et la valorisation des architectures récentes).

∞ PARTENARIAT

Drac Hauts-de-France, Caue du Nord.

📄 PUBLICATION

• Klein R., « What is the legacy of the architecture of change », dans metamorphosis, the Continuity of Change, conference proceedings 15th international docomomo conference, Ana Tostoes, Natache Koselj éditeurs, p. 203-207.

👤 CONTACT

• klein@lille.archi.fr

Résumé du projet de recherche

Programme pluriannuel de recherche 2016-2020

**Architecture du XX^e siècle,
matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle**

Outils conceptuels et techniques pour l'adaptation, la transformation,
la restauration et la valorisation des architectures récentes

Appel à projet de recherche 2019-2020

**4^e session
Volet 2 EXPERIMENTATION**

Modèles Innovation et label ACR

Résumé

**LACTH
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille**

**Richard Klein
Caroline Bauer**



Modèles Innovation et label ACR

Les équipes de recherche de laboratoire du Lacth (Ensap de Lille) et de l'Inama (Ensa de Marseille) ont répondu dans le cadre de la 2^e session de l'appel à projet « Architecture du XX^e siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle » à partir d'une proposition qui s'intitule « Repenser l'innovation, connaître et gérer le legs du logement social, expérimental et innovant de la décennie 1968-1970 ». Ana bela de Araujo est responsable scientifique de cette recherche, Richard Klein assure la coordination de l'équipe lilloise et le rapport définitif de cette recherche sera rendu le 15 février 2020.

L'équipe du Lacth a choisi comme objet d'étude les *Modèles Innovation* qui étaient destinés à une production « en série » qui représentent vraisemblablement la version la plus pragmatique de la tentative de changement dans l'édification du logement social par la politique des modèles.

La présente proposition s'intitule « *Modèles Innovation et label ACR* ». Elle porte sur l'expérimentation à partir de l'inventaire et de l'évaluation patrimoniale des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France. Les critères du label ACR appliqués aux *Modèles Innovation* permettent d'imaginer comment le logement collectif issu d'une politique publique nationale peut être traité. La connaissance détaillée des opérations dans leurs réalités matérielles et leur contexte culturel permettrait de saisir l'évolution de ce patrimoine, et d'inscrire leur avenir dans un contexte d'interventions raisonnées. Il s'agirait ainsi d'inscrire les valeurs patrimoniales des *Modèles Innovations*, et plus généralement celles du patrimoine du XX^e siècle, en lien étroit avec les logiques de rénovation énergétique, pour favoriser la transition vers une ville durable du XXI^e siècle.

Les objectifs de notre proposition sont de tester en situation réelle avec deux partenaires, la DRAC des Hauts-de-France et le CAUE du Nord, les résultats de la recherche de plusieurs façons :

- expérimenter à partir de l'inventaire raisonné complété grâce cette 4^e session, les instruments d'une campagne de labellisation au titre du label ACR des opérations issues des *Modèles Innovation* dans les Hauts-de-France.

- expérimenter la diffusion des hypothèses, méthodes et résultats dans les différents territoires des Hauts-de-France auprès des publics concernées (scientifiques, architectes, bailleurs, élus, habitants ...) à partir de la base S-PASS Territoires (*s-pass.org*) une plateforme collaborative et participative portée par le réseau des CAUE.

Le partenariat avec la DRAC sur la mise en place d'une action de labellisation ACR d'opérations issues des *Modèles Innovation* pourrait être adapté à des objets similaires dans d'autres régions, puisque les *Modèles Innovations* ont été construit à grande échelle sur l'ensemble du territoire français. En outre, la méthodologie et la critériologie spécifique à mettre en œuvre dans le cas d'une labellisation d'objets produits en série - qui présentent des caractéristiques communes mais des variations, adaptations et évolutions -, pourraient être transposées à d'autres politiques ou projets de labellisation et de protection d'architectures en série. Cette possibilité constitue une perspective d'une transposition ou d'une adaptation possible des résultats de l'expérimentation à d'autres situations similaires.

L'équipe du Lacth est constituée de Richard Klein (responsable de l'expérimentation) et de Caroline Bauer qui réalisait avec Richard Klein la recherche dans le volet inventaire concerné par l'expérimentation. Deux livrables différents seront proposés. Pour la partie consacrée à la campagne de labellisation il s'agit d'un rapport faisant état de la mise en place de la campagne et donc de la logique mise en place à partir de la connaissance détaillée des opérations des *Modèles Innovations* et des critères du label ACR. Pour la partie liée à la diffusion des connaissances et valorisation de la recherche auprès du public le livrable sera la mise en place sur la plateforme S-PASS ainsi qu'un rapport faisant état du passage de l'inventaire des *Modèles Innovation* (recherche session 2) à la forme numérique de la plateforme collaborative.